

Rapport

Hors série de la Lettre mensuelle de la FIDH

Mission internationale d'enquête

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Introduction

**I. L'or noir de Doba : le vieux rêve devient
réalité**

**II. Le rôle de la Banque mondiale : lutter
contre la pauvreté ou favoriser les intérêts
des compagnies
pétrolières ?**

**III. Un contrat pétrolier très moyen :
business as usual**

**IV. Royalties et dividendes : au service de
quel développement ?**

**V. Les méandres de l'indemnisation des
populations**

VI. Conclusion et recommandations

**VII. Bibliographie
Annexes**

Antoine de Ravignan

Journaliste, Chargé de mission.

Qu'est-ce que ces Grandes Compagnies, en échange, ont fait pour le pays ? Rien. Les concessions furent accordées dans l'espoir que les Compagnies "feraient valoir" le pays. Elles l'ont exploité, ce qui n'est pas la même chose ; saigné, pressuré comme une orange dont on va bientôt rejeter la peau vide.

André Gide, **Voyage au Congo (1927)**,
Folio-Gallimard, p. 92.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Sommaire

Introduction	p. 4
I. L'or noir de Doba : le vieux rêve devient réalité	p. 5
L'entrée en scène de la Banque mondiale	p. 6
Passera, passera pas ?	p. 7
II. Le rôle de la Banque mondiale : lutter contre la pauvreté ou favoriser les intérêts des compagnies pétrolières ?	p.10
Le coup de pouce des bailleurs publics	p.10
A qui profitent les millions de la Banque mondiale ?	p.13
III. Un contrat pétrolier très moyen : business as usual	p.17
IV. Royalties et dividendes : au service de quel développement ?	p.21
Tchad : une mise sous tutelle permanente ?	p.22
L'or noir sera-t-il vert ?	p.29
Qui règlera la facture ?	p.31
V. Les méandres de l'indemnisation des populations	p.33
Le plan de compensation au Tchad	p.33
L'arrêté 43-10 s'est perdu en brousse	p.35
Des efforts louables	p.37
Régime foncier, régime sec	p.39
Les mangués de la colère	p.40
Karité, néré, tamarinier, goyavier... : des prix au ras du sol	p.41
Paiement des compensations : pas toujours très net	p.44
Le plan de compensation au Cameroun	p.45
Les ONG réagissent	p.46
Le temps du dialogue	p.48
Pygmées : à petites gens, petit plan ?	p.49
VI. Conclusion et recommandations	p.54
VII. Bibliographie	p.56
Annexes	p.57

Tchad-Cameroun **Pour qui le pétrole coulera-t-il ?**

Introduction

Le conseil d'administration de la Banque mondiale s'est prononcé le 6 juin dernier en faveur du financement du projet d'exploitation et d'exportation du pétrole tchadien, via un pipeline traversant le Cameroun. Cette décision d'investissement est justifiée par le fait que l'exploitation des gisements découverts, il y a une trentaine d'années, dans la région de Doba, au sud du Tchad, généreront des revenus considérables, permettant de doter ce pays de moyens supplémentaires destinés à lutter contre la pauvreté qui frappe plus des trois quarts de sa population.

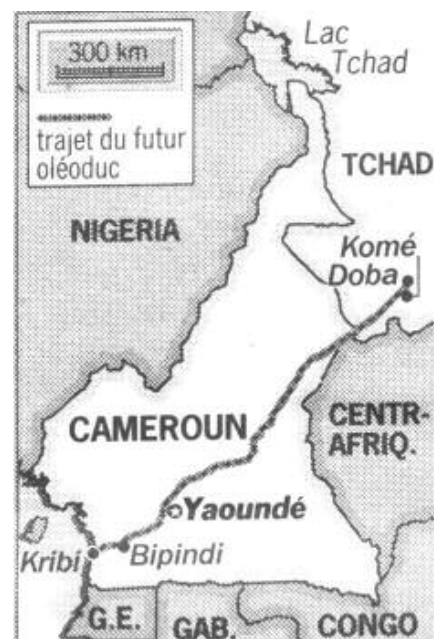
Cette décision vient au terme de près de quatre années de débats, alimentés par la mobilisation massive d'ONG de développement, et d'organisations de défense des droits de l'Homme, au Tchad, au Cameroun, aux Etats-Unis et en Europe. Cette mobilisation a permis d'améliorer de nombreux aspects de ce dossier, en particulier les conditions de l'indemnisation des populations touchées et la protection de l'environnement.

Dans l'histoire pétrolière, marquée en Birmanie, au Soudan, au Congo, au Nigeria, au Venezuela et ailleurs par des violations massives des droits de l'Homme, des retombées économiques négligeables pour les populations malgré l'afflux de devises, un accroissement des inégalités ou la confiscation de la rente par des élites corrompues, ce projet revêt un caractère exceptionnel. Pour la première fois en effet, des dispositions ont été prises pour que les recettes pétrolières servent le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté. Une loi adoptée par le Parlement tchadien définit des principes clairs pour l'allocation des ressources à cette fin. Par ailleurs, la Banque mondiale gardera un contrôle strict sur la gestion de ces dernières, dans un contexte où la corruption et le brigandage d'Etat ne permettent de faire aucun crédit au gouvernement actuel.

Ce projet méritait-il alors d'être attaqué comme il l'a été par la communauté internationale des ONG, quand des violations bien plus graves des droits politiques, économiques, sociaux et environnementaux liées à l'exploitation du pétrole s'observent ailleurs ? N'exprime-t-il pas une volonté de démontrer par les

faits que l'exploitation du pétrole n'est pas nécessairement synonyme de désolation pour les populations, dès lors que des précautions et qu'un certain nombre de conditionnalités sont définies en amont ? Beaucoup a été fait pour que ce projet soit socialement et écologiquement responsable, et certaines ONG et observateurs, dans le feu de la critique, ont parfois cédé à l'exagération. Fallait-il alors consacrer un rapport (de plus) à ce sujet ?

Oui. Car ce projet s'inscrit dans une logique nouvelle : celle de l'habillage écologique et social du comportement des firmes multinationales. Moyennant quelques conditions, leurs investissements pourraient servir les intérêts des exclus du développement. Ce rapport, qui rappelle que ces firmes restent, in fine, les principales bénéficiaires d'un projet qui verra le jour grâce à l'intervention d'une agence internationale «au service de la lutte contre la pauvreté», critique cette assertion. Il montre aussi, à travers l'étude du plan de compensation des populations touchées, que sans la mobilisation des ONG, la Banque mondiale a bien du mal à respecter ses propres directives et objectifs. Il rappelle enfin qu'en l'absence de démocratie dans les pays concernés, les louables intentions de la Banque ne sont aujourd'hui que des vœux pieux.



Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

I. L'or noir de Doba : le vieux rêve devient réalité

Cela faisait trente ans que tous les gouvernements qui se sont succédé au Tchad, l'un des pays les plus pauvres de la planète, rêvaient d'exploiter l'or noir qui dort dans le sous-sol de la région de Doba, à l'extrême sud du pays. La présence du pétrole a été découverte en 1969, et on soupçonne, à l'époque, des quantités significatives, confirmées par les prospections ultérieures. Mais le nœud du problème, c'est la situation géographique du Tchad. Extraire le pétrole est une chose, l'acheminer vers la côte atlantique, à un millier de kilomètres de là, pour pouvoir l'exporter puis le raffiner, en est une autre. " Si nous étions un pays côtier, [le pétrole] serait déjà exploité. Mais, compte tenu de notre enclavement, il faudrait des quantités de l'ordre du milliard de barils pour que notre pétrole soit rentable. Or, pour le moment, les possibilités d'extraction ne s'élèvent qu'à 700 millions de barils " déclarait en 1976 Abdelkader Kamougué, l'actuel président de l'Assemblée nationale tchadienne.

François Tombalbaye, le premier président du pays, négocie en vain au début des années 70 l'engagement de la France dans une vaste campagne de prospection. L'ancienne puissance coloniale ne croit cependant pas au projet. Tombalbaye se tourne alors vers les Etats-Unis et concède à Conoco (Continental Oil Company) un permis de recherche sur près de 604 000 km², entre le lac Tchad et la frontière sud du pays. Le contrat entre l'Etat tchadien et la compagnie prévoit de reverser au premier 50 % des bénéfices nets plus une royauté se montant à 12,5 % de la production. Des conditions peu avantageuses qui, trente ans plus tard, sont restées peu ou prou les mêmes (cf. chapitre III). Cependant, la Conoco n'entend plus assumer seule cette opération lourde et cède le quart de ses intérêts à Shell. Puis, en août 1976, c'est au tour de Chevron d'acquiescer 25 % du projet. Conoco ne détient plus à cette date que le quart du capital, le reste appartenant à l'Etat tchadien. Deux ans plus tard, le consortium pour la prospection et l'exploitation est encore modifié. Shell reprend les parts de l'Etat et Conoco cède progressivement les siennes à l'américain Exxon. Puis le français Elf entre dans la danse à la faveur de la chute du régime d'Hissène Habré. François-Xavier Verschave écrit à ce propos : "Fin 1990, l'officier de la DGSE Paul Fontbonne convainc Paris d'un scénario de renversement du dictateur

Hissène Habré : il s'agit de lui substituer un autre "seigneur de guerre" du désert tchadien, le général Idriss Déby. L'homme a été adoubé. Il a fait l'Ecole de guerre, où il a noué d'utiles contacts. Selon le député d'opposition Yorongar, il passe un marché avec Elf lors d'une rencontre aux Pays-Bas : contre un appui du groupe français, Déby aurait promis de l'introduire dans le consortium concessionnaire du pétrole tchadien"¹. Une autre explication, non contradictoire avec la précédente, est que les autorités françaises voyaient d'un mauvais œil que l'exploitation du pétrole soit abandonnée à des seuls intérêts étrangers. Le Tchad est l'une des chasses gardées de la France, qui continue d'y maintenir des forces militaires prépositionnées - le dispositif Epervier, fort de près d'un millier d'hommes - instrument de ses opérations en faveur de la " stabilité " politique dans la région². Conserver l'influence de la France sur les autorités tchadiennes est donc un intérêt stratégique et la présence d'Elf entre dans cette logique, bien que la firme française n'ait jamais considéré le pétrole tchadien comme un intérêt économique prioritaire.

En décembre 1992, en tous cas, après l'arrivée d'Idriss Déby au pouvoir, un nouveau contrat répartit les parts du gâteau : 40 % des parts pour Exxon, désormais à la tête du consortium, 40 % pour Shell, et... 20 % pour Elf, qui entre dans la danse à la suite du retrait de l'américain Chevron. Les conditions de l'arrivée d'Elf à cette époque restent obscures. Le rapport de la députée française Marie-Hélène Aubert indique ainsi : "Il semblerait que l'Ambassade de France au Tchad ait joué un rôle important dans cette opération. Comme l'indiquait M. Ngarlejy Yorongar (député de l'opposition tchadienne), Chevron avait décidé de vendre ses parts dans le consortium pour déployer ses activités vers la CEI, les autorités françaises ont signalé cette perspective à Elf. Mais Exxon, opérateur au sein du consortium, voulut faire jouer son droit de préemption et a menacé le Tchad d'intenter une action judiciaire devant le Tribunal international de commerce. Le gouvernement tchadien a hésité, mais a été convaincu par les autorités françaises. Toutefois, la mission d'information n'ayant pas obtenu communication des télégrammes demandés à ce sujet, elle ne peut que souligner une fois encore le manque de transparence du

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

processus de décision et s'étonner du goût du secret qui paraît animer les responsables des décisions dès qu'il s'agit d'Elf et de l'Afrique»³.

Quoi qu'il en soit, les recherches ont à cette date considérablement progressé. En 1993-1994, de nouvelles études affinent l'estimation des ressources des trois champs pétroliers du bassin de Doba (Komé, Miandoum et Bolobo). Les réserves prouvées sont portées à 950 millions de barils. La perspective de l'exploitation du pétrole tchadien se précise. Pour diriger ce pétrole vers la mer, plusieurs options sont envisagées : acheminement par route, puis par rail à travers le Cameroun, ou construction d'un oléoduc de 1070 kilomètres depuis Doba jusqu'à la côte atlantique, où des tankers viendront charger le brut. C'est cette dernière solution que choisit le consortium. Elle évite les ruptures de charge et limite les risques d'accident - ou d'attaques - durant le transport.

L'entrée en scène de la Banque mondiale

Dès 1994, la Banque mondiale est saisie d'une demande de cofinancement du pipeline. Le consortium a pourtant les moyens d'en assumer le coût. Mais il cherche à se prémunir du risque politique en engageant le grand argentier de la planète. Guerres civiles, luttes de factions rivales et coups d'Etat se succèdent au Tchad, depuis la dictature de François Tombalbaye à celle d'Idriss Déby en passant par Goukouni Oueddei et Hissène Habré. Au pouvoir depuis 1990, Idriss Déby, n'est pas pour autant le type du président-dictateur qu'apprécient le plus les compagnies pétrolières : capable justement de garantir d'une poigne de fer la stabilité nécessaire à leurs opérations, comme c'est le cas de la junte birmane ou de nombreux autres Etats. Déby a eu affaire, en 1997, à la rébellion sudiste des forces Laokein Bardé (dans la région du pétrole), féroce réprimée, et se trouve en butte aujourd'hui à celle de son ancien ministre de la défense, Youssouf Togoïmi, solidement installé dans le désert du Tibesti et qui continue de menacer les jours du pouvoir en place. De plus, l'oléoduc prévu devra passer sur le territoire camerounais, et là aussi, un conflit entre les deux voisins n'est pas un risque à exclure totalement. La participation de la Banque mondiale est justement de nature à tempérer les incertitudes politiques. Si le Cameroun et le Tchad peuvent emprunter à l'institution de Bretton Woods de quoi financer leur participation dans le projet, ils seront, remboursements obligent,

davantage incités à en garantir la bonne exécution. Par ailleurs, ce sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) qui dictent aux deux pays, sous ajustement structurel, leur politique économique. En particulier pour le Tchad, en cas de défaillance de l'Etat ou de décision unilatérale - si survenait par exemple un changement de régime - affectant les dispositions du contrat pétrolier, la Banque, qui détient les cordons de la bourse et des prêts, se trouverait alors en position de force pour faire respecter les termes d'un contrat dans lequel elle s'est engagée. En raison du risque élevé, les compagnies, qui ont pourtant investi près d'un milliard de dollars en prospection et études depuis 1969, ont ainsi annoncé qu'elles ne s'engageraient pas dans l'extraction et l'acheminement du pétrole sans l'engagement et la caution politique de la Banque.

L'intérêt de la Banque mondiale a rejoint, pour d'autres raisons, celui des pétroliers. Le projet est séduisant. Il permettrait d'apporter aux deux pays, et surtout au Tchad, de nouvelles ressources pour financer leur développement. Peuplé de 7,3 millions d'habitants, le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Le Programme des Nations unies pour le développement, qui calcule l'indicateur de développement humain (IDH) de 174 Etats, le place au 162e rang. Le PIB par habitant est estimé à 230 dollars par an, moins de la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le Tchad, dont 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, connaît une situation d'insécurité alimentaire chronique. Les disponibilités céréalières (production plus importations), 129 kg par habitant et par an, restent très en-deçà du seuil de satisfaction des besoins (141 kg). Carences alimentaires, mais aussi manque d'accès à l'eau potable (les trois quarts de la population, contre la moitié en Afrique au Sud du Sahara), absence de services de santé dignes de ce nom (2 médecins pour 100 000 habitants, contre 75 en moyenne dans les pays en développement) entraînent une mortalité infantile très élevée : 100 pour 1000. Alors que l'éducation est un facteur essentiel du développement, près de la moitié des petits Tchadiens ne sont pas scolarisés (74 % des garçons accèdent à l'enseignement primaire, 36 % pour les filles). L'analphabétisme massif des adultes (50 % en moyenne, 90 % dans les campagnes) ne peut alors que se perpétuer. La dette extérieure, passée de 148 millions de dollars courants en 1977 à 876 millions en 1998 ne fait que s'alourdir et génère un service annuel

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

de plus de 40 millions de dollars (47 en 1998), contre 7 millions dix ans plus tôt, hypothéquant tout investissement dans les infrastructures sociales. Elle reflète une balance des paiements structurellement déficitaire, plus de 200 millions de dollars par an à la fin des années 90, contre 150 millions à la fin de la décennie précédente. Le Tchad, enfin, comme les autres pays pauvres, subit le recul de l'aide publique au développement. Celle-ci est passée, selon le Comité de développement de l'OCDE, de 296 millions de dollars en 1987 et en 1988 à 171 millions en 1998 (228 en 1997). Dans ce contexte catastrophique, la perspective d'une rente pétrolière annuelle moyenne de l'ordre de 60 millions de dollars (près de 40 milliards de Fcfa) a de quoi séduire : c'est environ la moitié des recettes fiscales de l'Etat (77 milliards de Fcfa en 1998, près de 100 milliards en 1999). Pour la Banque mondiale, dont l'objectif inlassablement répété est la lutte contre la pauvreté, c'est une aubaine. A condition que la rente soit effectivement allouée à des secteurs prioritaires : santé, éducation, développement rural.

La Banque, qui a déjà financé la construction de pipelines (Bolivie-Argentine en 1973, Tunisie en 1983, Bolivie-Brésil en 1997...) est consciente du risque de tels projets. Elle est par ailleurs sous le feu des attaques des ONG du monde entier qui lui reprochent son investissement dans des projets d'infrastructures pharaoniques qui ne servent en rien les besoins des populations. Surveillée de près par les organisations de la société civile, elle se montre désormais plus soucieuse que par le passé de rapprocher son discours de ses pratiques⁴. Pour le Tchad, elle innovera en imposant au gouvernement l'adoption d'une loi sur la gestion des ressources pétrolières destinée à en garantir le bon usage (Cf. chapitre IV). Par ailleurs, pour consentir son prêt, la Banque exige du consortium la conformité du projet avec ses directives opérationnelles qui concernent le respect de l'environnement, la consultation des populations touchées et leur juste indemnisation. Une volumineuse étude d'impact (dix-neuf volumes) qui doit permettre à la Banque de prendre sa décision sera réalisée à partir de 1995 par le cabinet d'audit américain Dames & Moore... et financée par le consortium. Il entre certes dans les procédures de la Banque que la démonstration de la conformité d'un projet, la " charge de la preuve ", revienne à celui qui sollicite le prêt. Mais cette pratique ne peut que nuire à l'objectivité de telles études.

Passera, passera pas ?

La première mouture du projet, rendue publique en 1997, met le feu aux poudres. Les ONG entrent en campagne, dénonçant l'insuffisante prise en compte de l'environnement, des consultations factices, les violations des droits de l'Homme, la corruption de régimes qui ne manqueront pas de tout faire pour capter la rente pétrolière à leur profit. Elles portent un mauvais coup à la Banque mondiale qui, bonne fille, se proposait d'accorder son prêt sur les fonds de l'Agence internationale pour le développement (AID). Cette filiale de la Banque accorde des prêts de très long terme à des taux d'intérêt quasi-nuls pour financer des opérations de lutte contre la pauvreté dans les pays les plus démunis. L'engagement des rares ressources de l'AID dans un projet qui favorise essentiellement les intérêts de trois majors pétroliers provoque le scandale. Finalement, sous la pression du gouvernement allemand au conseil d'administration de la Banque, cette dernière fait, fin 1997, marche arrière : elle accordera des crédits BIRD, dont les taux d'intérêt sont proches de ceux du marché.

Les ONG ne désarment pas pour autant et maintiennent la pression. Des expertises indépendantes, demandées par les gouvernements allemand et hollandais, conduisent la Banque à demander au consortium de revoir sa copie, essentiellement sur les aspects environnementaux. Une nouvelle version de l'étude d'impact est proposée en 1999. Autant de retards qui exaspèrent le gouvernement tchadien, pressé de recueillir les dividendes du pétrole, et qui pointe les ONG locales mobilisées sur le projet comme des ennemis de l'intérieur (ces dernières ne sont pourtant pas opposées au principe de l'exploitation mais réclament des garanties). La nouvelle mouture est jugée plus présentable au conseil d'administration de la Banque, qui réunit les principaux Etats actionnaires. Cependant, la direction ne cesse de reporter la date du vote définitif, finalement programmé pour la mi-novembre 1999.

Jamais Idriss Déby n'aura été aussi près d'obtenir son pétrole. Mais à quelques jours du vote de la Banque, c'est le coup de théâtre. Elf et Shell annoncent le 8 novembre qu'ils reconsidèrent leur participation dans le consortium. Autrement dit, ils se désengagent. L'annonce du retrait d'Elf est interprétée par

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Un consortium pétrolier au-dessus de tout soupçon ?

- Exxon Mobil Corporation (Exxon, Etats-Unis), leader du consortium pétrolier pour le Tchad est présent dans plus de cent pays (exploration, production, distribution). Exxon exploite notamment en Afrique des gisements off-shore en Angola, au Nigeria et au Congo. Exxon emploie 80 000 salariés et a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 117 milliards de dollars (onze fois le PNB du Tchad et du Cameroun réunis, plus du tiers du PNB total de l'Afrique subsaharienne) et un revenu net de 6,4 milliards de dollars. Selon le PDG d'Exxon, le coût des mesures de protection de l'environnement dans les pays pauvres est un handicap pour l'investissement international (Wall Street Journal, 14 octobre 1997). Lors de l'assemblée générale d'Exxon, le 31 mai 2000, Jane Dale Owen, actionnaire issue d'une grande famille d'industriels du pétrole dénonçait les atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme par Exxon et déclarait : "Poursuivre sur la voie dans laquelle est engagée notre société est irresponsable."
- Chevron Corporation est la seconde multinationale pétrolière américaine. Présente dans 90 pays, elle emploie 31 000 personnes et affichait pour 1999 un chiffre d'affaires de 35 milliards de dollars (revenu net : 2,6 milliards). Fin 1999, un tribunal californien a donné suite à une plainte déposée contre Chevron au sujet de violations de droits de l'Homme liées à l'exploitation pétrolière au Nigeria.
- Petronas (Petroliam Nasional Berhad) est la compagnie pétrolière de l'Etat malaisien. Chiffre d'affaires 1998 : 9,2 milliards de dollars (2,6 milliards de bénéfices). Présente dans une vingtaine de pays, Petronas conduit une stratégie d'internationalisation rapide de ses activités et n'hésite pas à s'implanter dans des pays dits à risque pour gagner des parts de marché. Petronas est l'un des principaux investisseurs au Soudan où le pétrole alimente la guerre civile et la répression contre les populations du Sud conduite par le régime de Khartoum, qui protège également par les armes les intérêts des pétroliers (China National Petroleum Company, Petronas, Shell, Totalfin-Elf...). Amnesty international vient de publier un rapport sur les violations des droits de l'Homme liées à l'exploitation pétrolière au Soudan (Sudan, The Human Price of Oil, mai 2000)
- Le consortium pétrolier sous-traite de nombreux marchés à d'autres multinationales. Kellog, Bouygues et Cegelec : stations de pompage et génie civil dans la zone pétrolière. Wilbros et Spie-Capac : installation du pipeline. Sogea/Satom : infrastructures. SDV (Bolloré) : transport et logistique. Corris : télécommunications. Europipe et Salzgitter AG : réalisation du pipeline. Le groupe Bolloré entretient de nombreuses relations d'affaires avec des chefs d'Etat africains tels que Sassou Nguesso et Idriss Déby. Au Cameroun, " L'attribution récente de nombreuses concessions [forestières] et de ventes de coupes a été faite en violation de la réglementation et en contradiction avec les projets financés par les bailleurs de fonds. La concession accordée à la Forestière de Campo/HFC, filiale du Groupe Bolloré Technologies dans la réserve de Campo, gérée par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et l'aide bilatérale néerlandaise, en est un exemple"¹. La réserve de Campo Ma'an est une zone de biodiversité, créée en compensation du futur passage de l'oléoduc tchado-camerounais. Les groupes Bouygues et Spie-Batignolles (dont Spie-Capac est une filiale) sont mis en cause dans un procès pour corruption dans le cadre de la construction d'un barrage géant au Lesotho... cofinancé par la Banque mondiale. Les montants des pots-de-vins présumés versés par ces sociétés - et bien d'autres - ont été révélés par le journal sud-africain Business Day du 29 juillet 1999. Europipe (consortium franco-allemand) s'était quant à lui chargé de la fabrication de l'oléoduc soudanais, dont les 1 600 km relient la zone pétrolifère, au Sud du pays, à Port-Soudan.

Note : 1. François-Xavier Verschave, Noir silence, p.402.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

N'Djamena comme un lâchage politique de Paris. Une manifestation "officielle" est organisée le 16 novembre ; 10 000 personnes défilent dans les rues de la capitale, scandant des slogans anti-français. Bilan : un mort et une dizaine de blessés à l'issue d'affrontements entre jeunes et forces de l'ordre.

Le retrait d'Elf et, dans la foulée, de Shell, ne paraît pourtant guère politique. La pression des ONG n'était pas non plus de nature à faire reculer ces compagnies. Elf n'a jamais été sensible à la situation des droits de l'Homme des pays dans lesquels elle opère. Thierry Desmarests, PDG de TotalFina-Elf l'a encore confirmé à propos de la Birmanie lors de l'assemblée générale de son groupe en mai dernier : pas d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La vérité est plus triviale. Elf et Shell sont moins optimistes qu'Exxon sur la rentabilité commerciale du projet. De plus, la compagnie française juge plus profitables les immenses gisements off-shore du Golfe de Guinée, plus accessibles et de meilleure qualité. La reprise d'Elf, quelques semaines auparavant, par le groupe TotalFina, a aussi été l'occasion de faire le ménage dans les priorités d'investissement et le pétrole de Doba n'est pas en tête de liste. Selon un diplomate, Elf cherchait depuis longtemps déjà à se retirer de l'affaire. Le rejet du projet par la Banque mondiale, qui était encore une hypothèse envisageable entre 1997 et 1999 lui aurait fourni un excellent prétexte. Mais lorsque, en novembre 1999, il était clair que James Wolfensohn, le président de la Banque, était partant pour lancer le projet, Elf a été contraint de prendre les devants. Dont acte. La Banque reporte alors une nouvelle fois sa décision et attend la reconstitution d'un nouveau consortium pour se prononcer.

Cette ultime péripétie laisse un répit aux ONG qui poursuivent leur campagne de lobbying. Le 3 avril 2000, le consortium annonce officiellement sa nouvelle composition, acquise plus d'un mois auparavant. Chevron revient à bord du navire qu'il avait abandonné en 1992 (25 % du capital) aux côtés d'Exxon-Mobil (40 %). Le troisième larron étant la firme d'Etat malaisienne Petronas (35 %).

Le vote du conseil d'administration de la Banque est fixé dans la foulée au 23 mai, puis reporté au 6 juin - après d'ultimes pressions des ONG - afin de laisser aux administrateurs le temps d'un dernier examen du document d'approbation du projet. Verdict, à la quasi unanimité : le pétrole coulera au Tchad.

Notes :

1. Noir silence, éd. Les Arènes, Paris, 2000, p.153
2. De plus en plus contesté, y compris au Quai d'Orsay, en raison de son coût et de son soutien à des régimes discrédités, le Parti socialiste avait inscrit la suppression du dispositif Epervier en 1997 dans son programme électoral. Le 30 juillet 1997, Alain Richard, ministre de la défense du nouveau gouvernement Jospin annonçait au contraire son maintien et son renforcement : " La France [...] a jugé utile de consolider son implantation à N'Djamena [...] qui permet des mouvements rapides vers les différents lieux où l'intérêt de la France s'avère nécessaire. [...] Le choix de N'Djamena comme base aérienne française a pour objectif l'efficacité militaire d'abord et ensuite le soutien au président Déby dans ses efforts de consolidation de la paix civile, le développement démocratique et le renforcement économique du pays ". Cité dans Noir silence, p. 170.
3. Marie-Hélène Aubert, Pierre Brana, Roland Blum, Pétrole et éthique, une conciliation possible ?, p. 113.
4. A propos des grands barrage hydro-électriques, Peter Bosshard, le directeur de l'ONG suisse La Déclaration de Berne, indique : " La Banque est devenue beaucoup plus prudente que par le passé ". Elle est devenue dans ce domaine un acteur de second plan. Elle finançait en moyenne 26 barrages par an entre 1970 et 1985, mais 4 durant les années 90, résultat de la contestation de plus en plus vive de projets aussi inefficaces que dramatiques pour les populations déplacées.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

II. Le rôle de la banque mondiale : lutter contre la pauvreté ou favoriser les intérêts des compagnies pétrolières ?

Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun "est un exemple frappant de la façon dont les gouvernements et le secteur privé international peuvent travailler de concert avec les institutions multilatérales pour transformer du tout au tout les perspectives d'un pays pauvre" écrivait, à la veille de la décision de la Banque mondiale, Michel Rocard (Le Monde du mardi 30 mai 2000), député européen, ancien premier ministre et ardent défenseur de la cause du continent noir. Frappant, en effet.

Ce projet prévoit, pour la partie " amont " (l'extraction du pétrole), le forage d'environ trois cents puits dans les trois champs de Doba, reliés par un système de canalisations à un centre de collecte et de traitement destiné à séparer le pétrole de l'eau contenue en quantité importante dans les nappes. Des installations connexes sont également nécessaires : centre de contrôle des opérations et logements du personnel, construction d'un aérodrome permettant l'atterrissage d'avions gros porteurs, construction et/ou réhabilitation de routes, construction d'une centrale électrique de 120 mégawatts, alimentée par le gaz présent dans le champ de Komé.

Tout le gaz naturel produit sera utilisé, selon les documents techniques du consortium, pour la génération d'électricité destinée aux installations. Il n'y aura donc pas de surplus utilisables pour la consommation énergétique du Tchad... ni de champs de torchères brûlant dans l'atmosphère le gaz libéré et non exploité, dégageant fumées noires et quantités massives de CO². Ce dernier point a été contesté par certaines ONG qui affirment le contraire, mais rien ne permet d'étayer cette thèse, les seules données techniques dont on dispose étant celles du consortium. Si elle était avérée, cela supposerait que le consortium a volontairement fourni des informations fausses à la Banque dans le but de faire passer son projet. Machiavélique, mais pas très crédible : des torchères brûlant nuit et jour sont tout de même un spectacle difficile à camoufler.

Le pétrole de Doba est de qualité très moyenne, et sa valeur marchande subit une décote de deux dollars par rapport au baril de Brent, le pétrole de référence sur les marchés internationaux. Il s'agit d'une huile lourde, visqueuse, avec une forte teneur en eau, mais, toujours

selon les documents du consortium, pratiquement exempt de soufre. L'eau extraite des forages (à 1 500 mètres) avec le pétrole sera réinjectée dans les réservoirs via des puits prévus à cet effet.

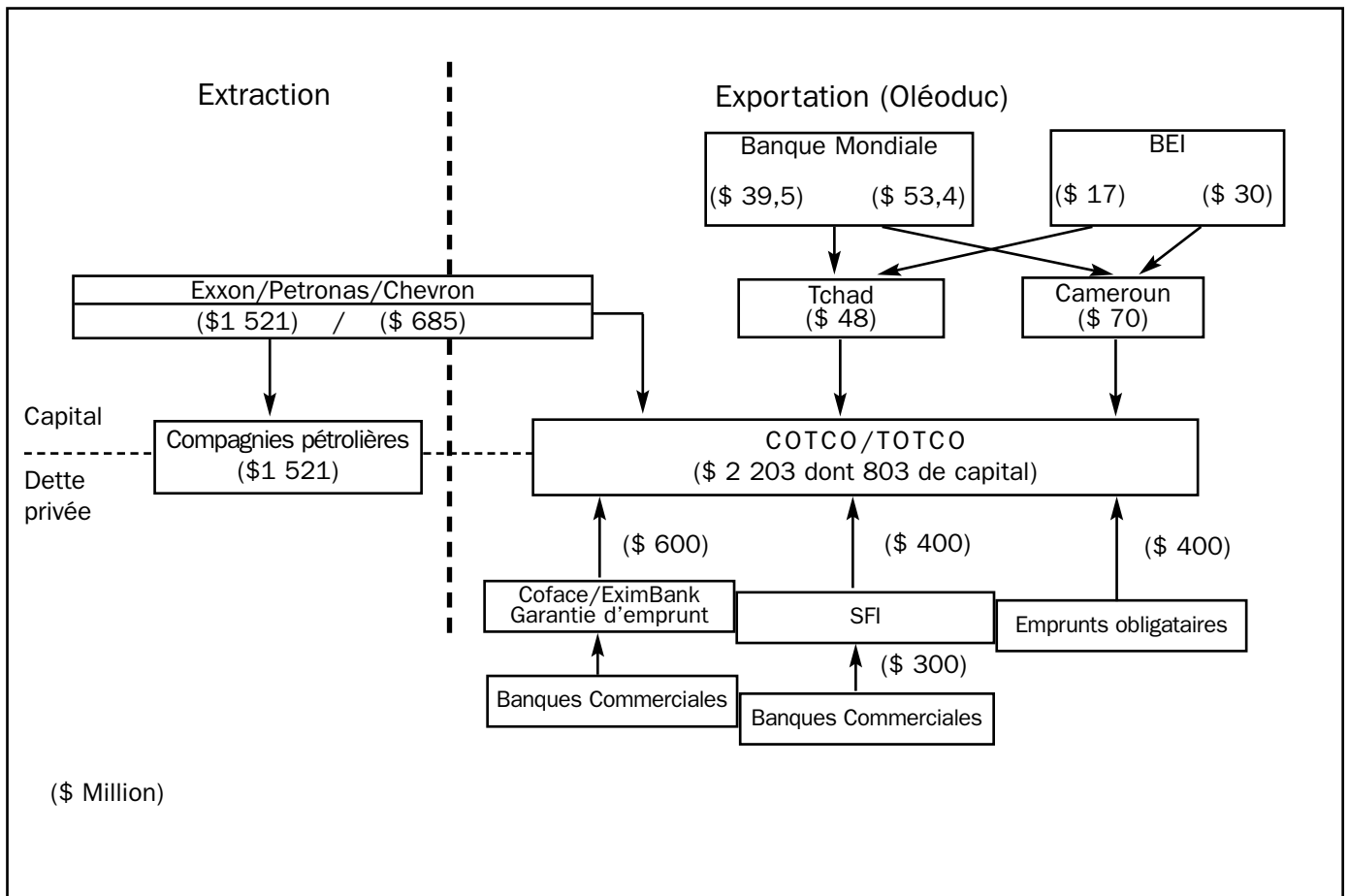
Pour la partie " aval ", un oléoduc de 1070 km, dont 890 sur le territoire camerounais, reliera Doba au terminal de Kribi, au sud-ouest du Cameroun. Le pipeline, de 76 cm de diamètre, permettra un débit maximal de 250 000 barils/jour. Ce détail, on le verra plus loin, a son importance. Le tuyau sera recouvert d'un revêtement anti-corrosion, fabriqué selon les normes appliquées aux Etats-Unis et en Europe. Il sera enterré à un mètre de profondeur (sauf sol rocheux), recouvert, après enfouissement, de terre arable. Après travaux, cela laissera un corridor de 15 mètres de large, théoriquement autorisé à l'agriculture. S'ajoutent la construction de trois stations de pompage, une station de réduction de pression à proximité de Kribi et la réalisation (ou la réfection) de la route qui longe le tracé. Arrivé à la côte atlantique, le pipeline devra encore parcourir 11 kilomètres sous la mer avant de se déverser dans le terminal flottant, un tanker d'une capacité de 2 millions de barils, amarré en permanence et où viendront s'approvisionner les navires pétroliers. En outre, le projet donnera lieu à quelques améliorations du réseau routier pour permettre l'acheminement du matériel.

Le coup de pouce des bailleurs publics

Coût total de l'investissement : 3,72 milliards de dollars, dont 2,2 milliards pour la partie aval. Le volet extraction du projet (1,52 milliard) est intégralement à la charge du consortium. Pour l'aval, deux «joints ventures» ont été créées, Totco et Cotco¹, respectivement pour la construction et l'exploitation des parties tchadienne et camerounaise du pipeline. La Banque mondiale finance sur prêt BIRD (Banque d'investissement régional de développement) les participations - très - minoritaires des deux Etats dans ces deux sociétés (à hauteur de 43,5 millions de dollars pour le Cameroun, 32,5 millions pour le Tchad), complétées par des apports de la Banque européenne d'investissement². Soit, pour la Banque mondiale stricto sensu, 2,1 % de l'investissement total.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Structure de financement prévisionnelle (x 1 000 US\$)



Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

La Banque - et avec elle le consortium - a rappelé à l'envi la modicité de sa participation financière dans ce projet industriel privé, assurant qu'elle ne jouait qu'un rôle de catalyseur et de garante de la bonne gestion de la rente pétrolière à des fins de développement. En réalité, elle s'est engagée bien plus qu'elle n'a bien voulu le laisser entendre au public. S'ajoutent en effet dans la corbeille de la mariée deux prêts de la Société financière internationale (SFI), qui sont autrement plus conséquents : un prêt " A " de 100 millions de dollars et un prêt " B " de 300 millions. La SFI, dont la vocation est de favoriser le développement du secteur privé dans les pays en développement par l'octroi de prêts ou de prises de participation, fait partie du groupe de la Banque mondiale, même si cette structure en est juridiquement et financièrement indépendante. A la différence des prêts " A ", directs, les prêts " B "

correspondent à un syndicat de financement bancaire sous l'aile de la SFI, permettant la mobilisation de capitaux privés. Pour en faire bénéficier la Cotco/Totco, le Tchad a dû se payer l'adhésion à la SFI en juillet 1997. Ces financements liés à l'intervention de la Banque mondiale (400 millions de dollars) destinés à Totco/Cotco, c'est-à-dire, principalement, Exxon, Chevron et Petronas, sont bien supérieurs aux prêts aux Etats camerounais et tchadien (76 millions). Si la Banque finance les Etats en développement, ce sont surtout, en l'occurrence, les firmes américaines et malaisienne qui bénéficient de ce coup de pouce. Le pipeline, on l'a vu, est la partie la plus coûteuse du projet. L'appui de la Banque mondiale n'est finalement pas si modeste : 476 millions sur 2,203 milliards. Soit 12,5 %. Vue sous cet angle, la dose n'est plus tellement homéopathique.

Plan de financement prévisionnel (coûts financiers non compris) - en millions de dollars US

Source	Total	%
Fonds propres apportés par les compagnies pétrolières (Exxon 40% - Petronas 35 % - Chevron 25 %)	2 206,4	59,2
Compagnies d'assurance-crédit / banques commerciales	600	16,1
Emprunts sur les marchés obligataires	400	10,7
Prêts A de la SFI	100	2,7
Prêts B de la SFI	300	8,1
BIRD : apport en capital du Cameroun	43,5	1,2
BIRD : apport en capital du Tchad	32,5	0,9
BEI : apport en capital du Cameroun	26,5	0,7
BEI : apport en capital du Tchad	15	0,4
Total	3 723,9	100

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Ce n'est pas tout. D'autres institutions publiques se sont jointes aux efforts de la Banque mondiale : la Banque européenne d'investissement (pour 41,5 millions de dollars) et, surtout, les compagnies d'assurance-crédit française et américaine - la Coface et l'Eximbank - (pour 600 millions). Certes, il s'agit là de capitaux privés, mais ces deux structures offrent aux créanciers la garantie de l'Etat... financée par le contribuable, selon le principe éprouvé de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes.

Au fait, pourquoi la Coface, à présent que TotalFina-Elf s'est désengagé ? Parce que nombre d'entreprises françaises sont les sous-traitantes particulièrement intéressées du consortium : Bouygues et Cegelec pour les infrastructures des champs pétroliers (routes, pistes...) et les stations de pompage ; Europipe pour la fabrication de l'oléoduc ; Spie-Capac pour la pose de ce dernier ; Sogea-Satom (infrastructures) ; SDV (Vincent Bolloré) pour l'acheminement du matériel et la logistique ; Corris pour les télécommunications. Pour quels montants ? Secret du côté des compagnies. Le poste d'expansion économique de l'Ambassade de France à Yaoundé donne pourtant quelques chiffres. Les entreprises françaises auraient obtenu pour près de 840 millions de dollars de contrats et représentent environ 60 % des marchés attribués³.

Au total, l'intervention d'organismes publics ou parapublics aura permis de mobiliser 1,1 milliard de dollars pour ce projet. Soit la moitié du financement de la partie aval, ou près du tiers de la facture totale. Il ne s'agit plus tout à fait de la simple caution politique dont on parlait plus haut. Il faut encore ajouter 400 millions de dollars provenant des marchés de capitaux⁴, mais dont on imagine qu'ils seront aisément trouvés. Le risque pris par les investisseurs privés est minime : des comptes sous séquestre alimentés par les revenus pétroliers prélevés à la source et dûment contrôlés permettront de rembourser les différents emprunts.

Assurément, " les gouvernements et le secteur privé international ont travaillé de concert avec les institutions multilatérales "... pour mobiliser des capitaux. Avant de transformer du tout au tout les perspectives d'un pays pauvre, cela va commencer par enrichir Exxon, Chevron, Petronas et la kiryelle d'entreprises françaises, américaines, allemandes qui travailleront pour le consortium. Tant mieux pour ces sociétés et leurs actionnaires et par conséquent, pour la

création d'emploi au nord... mais ici réside un discours d'une hypocrisie scandaleuse : faire croire à l'opinion que ce projet qui verra le jour grâce à une agence publique de développement est "une chance pour l'Afrique"⁵ alors qu'il est, fondamentalement, une opportunité commerciale dont profiteront l'emploi et les revenus du capital au Nord. Qu'on jette un œil aux chiffres de la Banque mondiale elle-même.

A qui profitent les millions de la Banque mondiale ?

L'annexe 5 du Project Appraisal Document (PAD, document pour l'approbation du projet, daté du 20 avril 2000) (Voir page 15) remis aux administrateurs de la Banque mondiale⁶ présente une synthèse fondée sur l'hypothèse, raisonnable, d'un baril vendu 15,5 \$ en moyenne sur toute la période de production. Les réserves de Doba, estimées à 917 millions de barils devraient donner lieu à une production totale de 883 millions de barils, écoulés sur vingt-huit ans (qui hissera le Tchad au rang de 4e producteur africain). La production sera élevée entre 2005 (deuxième année de production) et 2009 (environ 80 millions de barils/an). Elle chutera ensuite très rapidement pour décliner ensuite lentement, de 2020 à 2032. Cette courbe de production est, fiscalement parlant, particulièrement intéressante, comme on le verra plus loin (page 15).

Nos 883 millions de barils généreront un revenu total (théorique et en valeur nominale) de 13,7 milliards de dollars⁷ (page 15), sur lesquels il faudra déduire 1,9 milliard pour le remboursement de la dette. Et 3,8 milliards de coûts de fonctionnement courant (structure, personnel...). Restent donc 8 milliards de dollars à répartir entre le Tchad, le Cameroun et le consortium. Pour le Cameroun, qui ne fait que percevoir un droit de passage du pétrole et les dividendes de sa part dans Cotco, ce sera 548 millions de dollars. Pour le Tchad, qui perçoit une royauté de 12,5 % de la valeur de la production, une taxe sur les bénéfices du consortium et les dividendes de sa participation au capital, 1 800 millions⁸. Le consortium se taille quant à lui la part du lion : 5 760 millions. Soit respectivement 7 %, 22 % et 71 %.

Evidemment, ces 5,7 milliards ne sont pas des bénéfices nets pour les pétroliers. Ils ont investi beaucoup d'argent dans le projet : 1,072 milliard en prospection, études et travaux préliminaires avant le feu

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

vert de la Banque mondiale. Puis, pour le projet proprement dit, 2,3 milliards de dollars sur fonds propres⁹. Ce qui ferait un profit de l'ordre de 2,3 milliards de dollars. Même selon ce critère, la part du gâteau est encore appréciable : 50 % pour les pétroliers, 38 % pour le Tchad et 12 % pour le Cameroun. Et encore, ce calcul ne tient pas compte du remboursement des emprunts BIRD et BEI (près de 60 millions pour le Tchad et de 83 millions pour le Cameroun, intérêts compris¹⁰), qui viennent en déduction des revenus prévus pour les deux pays. Ce n'est pas énorme au regard de ces derniers, mais tout de même pas insignifiant, surtout pour le Cameroun.

Reste que la seule prise en compte de la répartition des bénéficiaires ne donne pas une vision réelle de l'enjeu. Les près de cinq milliards de dollars investis et à investir, correspondant à de l'activité de prospection, de construction, à haute valeur technologique, réalisée par les firmes et leurs sous-traitants, donc des salaires et des revenus pour d'autres entreprises... du Nord ou d'ailleurs. Pas pour des entreprises tchadiennes ou camerounaises. De même que les presque 4 milliards de coûts opérationnels, que nous n'avons pas intégrés : ils rémunèrent aussi du travail. Mais pas vraiment celui de la main-d'œuvre ou des entreprises locales, qui représentent epsilon dans l'équation¹¹. Plutôt celui des cadres, ou celui de tous ceux qui, dans le monde, ont produit, transporté tout ce que le projet importera et consommera pour son fonctionnement. Bref, si on souhaitait vraiment se rapprocher de la vérité, il faudrait rapporter la rémunération du Tchad et du Cameroun au chiffre d'affaire total du projet. Un rapport de un à six. Et encore. Il ne s'agit là que de pétrole brut. On n'a pas compté la valeur ajoutée du transport, du raffinage et des taxes pétrolières à la consommation qui sera réalisée et dépensée ailleurs. Voilà ce que certains appellent la chance de l'Afrique. Les paysans qui ont vu Esso à l'œuvre ont, eux, compris depuis longtemps qu'ils n'auraient que quelques miettes du festin. Quelle ne fut pas leur surprise lorsque, à proximité de Lolodorf, au Cameroun, ils ont vu débarquer toute une équipe chargée du tracé du pipeline installer ses algécos et vivre en circuit fermé pendant quelques semaines : ce ne sont pas ces hommes qui iraient acheter leur vin de palme, leur manioc et leurs bananes plantains.

Notes :

1. Tchad Oil Transportation Company, Cameroon Oil Transportation Company
2. Capital total de Totco et Cotco : 803 millions de dollars. Part tchadienne : 48 millions (6 %), part camerounaise : 70 millions (8,7 %), part consortium : 685 millions (85,3 %). Voir schéma p. 10.
3. La DREE (Direction des relations économiques extérieures du Ministère français des finances), seule habilitée à donner des informations concernant l'engagement de la COFACE, n'a pas donné suite à la demande d'entretien de la FIDH.
4. La Banque l'explique du reste très bien elle-même : " Bank Group involvement would also be crucial to catalyse the US\$ 900 million in financing from commercial lenders/ECAs (including under IFC's B-Loan), who have also indicated their unwillingness to proceed without the Bank Group's involvement, and the US\$ 400 million bond issue. PAD pp. 22-23. Le Project Appraisal Document (PAD) est le document préparé par la Banque mondiale sur la base duquel ses administrateurs ont approuvé le projet.
5. Ainsi est intitulée la tribune de Michel Rocard, parue dans Le Monde.
6. Des fuites organisées ont permis aux ONG de se procurer ce document confidentiel, qui en principe ne peut être rendu public qu'après décision du conseil d'administration de la Banque. Transparence...
7. Ces chiffres donnés par le PAD sont une hypothèse moyenne et aléatoire. Ils permettent surtout de se faire une idée des ordres de grandeur et de la part des revenus respectifs du Tchad, du Cameroun et du consortium. En premier lieu, les montants sont donnés en valeur nominale. Or en 2030, cent dollars auront un pouvoir d'achat bien plus faible qu'aujourd'hui. C'est pourquoi la Banque mondiale présente aussi les bénéfices attendus en " valeur actualisée nette " (NVP, pour Net Present Value), dont les montants sont nettement moins alléchants. Ensuite rien ne permet de prédire l'évolution des cours du pétrole, surtout sur une aussi longue période. Des variations très importantes de revenus par rapport à l'hypothèse de base retenue par la Banque sont possibles. Elles affecteront les ressources du Tchad et celles du consortium, mais pas le Cameroun dont les revenus dépendent non des cours mais des volumes transitant par le pipeline. Ces derniers, enfin, peuvent également subir des fortes variations par rapport à l'estimation des réserves, à la hausse comme à la baisse. Et on n'évoque même pas ici les découvertes possibles de nouveaux gisements au-delà de Komé, Bolobo et Miandoum. Les tableaux ci-dessous (en valeur nominale et en NPV), extraits du PAD (annexe 4, p. 69) indiquent à quel point le Tchad est sensible à ces variables.
8. A noter que la Banque mondiale se montre nettement moins optimiste que le consortium, dont l'étude d'impact avance le chiffre de 2 830 millions de dollars (sur une base de 15 \$ le baril).
9. 3,7 milliards d'investissement total moins les 1 400 millions empruntés via la SFI, les agences de crédit à l'export ou sur les marchés des capitaux, voir plan de financement p. 10
10. Le PAD (p. 37) donne cette indication sur les prêts BIRD : " For Cameroon, the debt service payments under the IBRD loan would represent an increase of only about 2 percent in its annual actual external debt service payments and the project is expected to generate over the life of the IBRD loan revenues totalling over five times the total IBRD debt service obligation due on the loan. For Chad, while debt service payments on the IBRD loan would represent about 10 percent of estimated debt service obligations, the project is expected to generate over the life of the IBRD loan revenues that are over 15 times the total IBRD debt service obligation due on the loan. "
11. Au Tchad, le projet, durant sa phase opérationnelle, devrait employer environ 350 nationaux (et 2 000 durant la construction -deux années et demi - dont 800 en permanence). Au Cameroun, les emplois locaux durant l'exploitation seront négligeables (un millier durant la phase de construction). Source : PAD, p. 73.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tableau Annexe 5

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

III. Un contrat pétrolier très moyen : business as usual

Le Tchad et le Cameroun ne sont donc pas, loin s'en faut, les principaux bénéficiaires du prêt de la Banque et de tous les crédits mobilisés dans cette affaire. Certes, mais ils auront leur part. Avant de se demander si ces ressources serviront effectivement le développement économique et social (la raison première de l'intervention de la Banque mondiale), une autre question se pose : le Tchad, principal enjeu de l'opération, n'aurait-il pas pu obtenir une meilleure part du gâteau ?

Trois documents juridiques lient le consortium aux deux Etats. Les conventions d'établissement de Cotco et Totco pour la partie aval et la " convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures " pour la partie amont, datant de 1988 et qui a fait l'objet d'une révision ultérieure importante (l'avenant n° 2, de mars 1997). Les deux premiers fixent les modalités de la gestion de l'oléoduc (redevance, fiscalité et droit applicable, règlement des litiges entre les parties...). Le second, passé entre le Tchad et le consortium, fixe les règles relatives à l'exploitation et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, royalties et dispositions fiscales.

Les conventions Totco et Cotco sont des documents publics, ce que les autorités tchadiennes et camerounaises paraissent ignorer¹. On se les procure aisément auprès du consortium lui-même, qui refuse en revanche de communiquer la convention " amont ", la plus intéressante. Explication du chargé des relations

extérieures au siège d'Exxon à Houston² : " It is confidential as it represents a private contract between a developer and the resource owner, and it contains information that would have commercial interest/value to our competitors. " Le propriétaire des ressources en question étant un pays peuplé de sept millions d'habitants, cette confidentialité est une atteinte à l'exercice de la citoyenneté. Mais il est vrai qu'au Tchad, comme ailleurs, le pétrole est une affaire très privée.

Des fuites ont fort heureusement permis la diffusion de ce document. Outre la redevance sur la production (royauté) de 12,5 %, taux inchangé depuis les premiers contrats de prospection/exploitation établis il y a trente ans, la convention prévoit en son article 23 une taxe sur les bénéfices nets du consortium. Ce sont les deux principales ressources du gouvernement (à quoi s'ajoutent les dividendes de la participation au capital de Totco/Cotco et la taxe sur la partie tchadienne de l'oléoduc).

La taxe sur les bénéfices évolue entre 40 % et 65 % pour le pétrole des trois champs (Komé, Bolobo, Miandoum). Elle est fixée à 50 % pour le reste des opérations pétrolières, c'est-à-dire l'exploitation de gisements qui pourraient être découverts ultérieurement. Pour les champs de Doba, la taxe varie en fonction de deux paramètres : le cours du pétrole et le " ratio R ", division du revenu amont net cumulé après impôt par les investissements amonts cumulés (voir tableau ci-dessous).

Barème de taxation des bénéfices pétroliers			
Prix du brut de référence brent US\$1995/baril	Ratio R inférieur à 1,75	Ratio R supérieur ou égal à 1,75 et inférieur à 2,50	Ratio R supérieur ou égal à 2,50
≤ 18,00 \$	40 %	50 %	65 %
> 18,00 \$ et ≤ 19,00 \$	45 %	52,5 %	65 %
> 19,00 \$ et ≤ 20,00 \$	50 %	55 %	65 %
> 20,00 \$ et ≤ 21,00 \$	55 %	57,5 %	65 %
> 21,00 \$ et ≤ 22,00 \$	55 %	57,5 %	65 %
Plus de 22,00 \$	60 %	60 %	65 %

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Explication de texte : pendant les premières années d'exploitation, les revenus cumulés seront faibles comparés à l'investissement total depuis 1969. Donc le ratio R sera bas. Partant, la taxe également (mais elle varie aussi selon le cours du brut). Inversement, au bout de trente ans, les revenus cumulés seront élevés par rapport à l'investissement total. Le ratio R sera haut. Et la taxe passera dans la tranche supérieure (pondérée, également par le cours du brut). Si on imagine un cours du brut inférieur à 18 \$ (hypothèse de base de la Banque mondiale), le pétrole sera ainsi taxé à 40 % durant les premières années, puis passera dans la tranche des 50 % pour arriver dans celle des 65 % en fin de période. Une estimation grossière d'après les chiffres du PAD (tableau, page 15) permet de voir qu'on restera dans la tranche la plus faible - 40 % - durant les sept premières années d'exploitation au moins³... précisément au moment où la production sera la plus forte. Lorsqu'on passera à une tranche d'imposition supérieure, la taxe s'appliquera sur des quantités bien moindres (voir courbe de production page 15). Régime fiscal et courbe de production évoluent ainsi en parfaite harmonie... pour le consortium. C'est aussi l'un des intérêts de la construction d'un pipeline à gros débit : on peut alors évacuer des quantités plus importantes au moment où la fiscalité sur les revenus est la plus faible. Le pipeline sera largement en sous-capacité les années suivantes, mais c'est sans doute plus rentable ainsi. Et il ne faut pas oublier non plus qu'il pourra peut-être servir en cas de nouvelles découvertes.

En outre, l'impôt sur les bénéfices - 40 %, 50 % ? - ne s'applique pas sur le résultat brut mais sur le bénéfice imposable⁴. La nuance est de taille.

Sont déductibles du revenu d'exploitation (lui-même allégé de tous les coûts de fonctionnement, redevances, amortissements, provisions - cf article 23.4.1) :

- toutes les dépenses encourues depuis l'octroi du permis de recherche de 1969 ;
- toutes les dépenses de prospection à l'intérieur de la zone des Trois Champs (autour Doba) ;
- les dépenses de prospection à l'extérieur de la zone de Doba, avec toutefois un plafond : "La déduction de ces dépenses sera plafonnée pour toute année fiscale de telle sorte que l'impôt sur les bénéfices des sociétés provenant des opérations des Trois Champs ne soit pas réduit à un niveau inférieur à 70 % de la valeur qu'aurait l'impôt si ces dépenses d'exploration n'étaient pas déduites ". Ce qui laisse de la marge. En clair, le gouvernement tchadien subventionne les futures

opérations de prospection du consortium. Sans que cela lui donne des droits additionnels sur des parts futures.

- un " crédit d'investissement " égal à 38 % de toutes les dépenses d'investissement et de développement dans les Trois Champs, limité à un maximum cumulé de 600 millions de dollars courants, mais qu'on peut reporter d'une année sur l'autre s'il n'est pas utilisé (article 23.6). La cerise sur le gâteau : ce " crédit d'investissement ", dont on ne voit pas à quelle réalité matérielle il correspond (les dépenses d'investissement ayant été par ailleurs déduites) serait en fin de compte une simple cagnotte virtuelle à laquelle on recourt pour compresser les bénéfices imposables. Et voilà l'admirable codicille de l'article 23. 6 (§ c) : " Si les bénéfices imposables d'un membre du consortium sont positifs après prise en compte du report de pertes disponibles (conformément à l'article 1.6.2. de l'annexe III)⁵ et avant déduction du crédit d'investissement, le crédit d'investissement disponible pour ce membre du consortium est déduit jusqu'à ce que le montant des bénéfices imposables soit réduit à zéro le cas échéant." En clair, le but du jeu est d'arriver à un bénéfice imposable le plus bas possible... voire nul ou négatif les premières années. Le tableau de l'annexe 5 du PAD le confirme bien : le Tchad ne perçoit aucune taxe durant les dix premières années, durant lesquelles la production est maximale tandis que le consortium se rembourse de ses investissements. Ces dix années de production en franchise totale d'impôt sur les bénéfices représentent 632 millions de barils, soit 71 % de la production totale prévue, ou encore... 10,2 milliards de dollars. Un peu plus qu'il n'en faut pour récupérer la mise de départ (3,7 milliards). On a bien noté aussi que les investissements qui se déduisent dans le calcul du bénéfice imposable se déduisent une seconde fois pour calculer le ratio R qui définit le taux d'imposition.

Ce n'est pas fini. On allait oublier les exonérations fiscales (article 24) : " A l'exception de la redevance sur la production et de l'impôt direct sur les bénéfices, le Consortium, ses actionnaires et les sociétés affiliées sont exonérés de tout autre impôt direct sur le revenu [...], les bénéfices et les distributions de bénéfices, et de toute taxe, droit, impôt ou contribution de quelque nature que ce soit. [...] L'exonération ci-dessus est également applicable pour tous transferts de fonds...". Suit une longue liste d'exemples, non limitative : taxes foncières, taxes sur les véhicules (professionnels), distributions des revenus des capitaux, sommes rapatriées aux sièges sociaux, taxes forfaitaires sur les salaires... Il faut aussi

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

mentionner les déductions d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales pour le personnel expatrié (- 65 %), ou la franchise douanière sur les importations de tous les biens liés au projet. C'est ce qu'on appelle une zone franche. Appellation moderne des concessions minières du bon vieux temps des colonies.

Et pour bien verrouiller le tout, une clause de stabilité (article 34) : " Pendant la durée de validité des présentes, l'Etat assure qu'il ne sera pas fait application au Consortium, sans l'accord préalable des Parties, d'actes gouvernementaux à venir ayant pour effet dûment établi d'aggraver [...] les obligations et charges imposées par les dispositions de la présente Convention, ou ayant pour effet de porter atteinte aux droits et aux avantages économiques du Consortium ou de ses actionnaires...". Si le Tchad modifie malgré tout sa législation et que cela a une incidence, il faudra alors " assurer au Consortium les mêmes conditions financières, obligations et charges ainsi que les mêmes droits et avantages économiques, tels qu'ils existaient avant que lesdits changements aient lieu "6.

Cet avenant a été adopté le 17 juillet 1997 à la suite des conclusions favorables du rapport d'une commission parlementaire tchadienne. Malgré cela, les parlementaires n'ont pu s'empêcher de souligner l'énormité du régime fiscal : " Les avantages fiscaux paraissent exorbitants au regard de la pratique en droit commun, mais cela semble se justifier par la volonté du Tchad à exploiter son sous-sol afin de sortir de la misère actuelle et pour les exigences du consortium en matière de récupération de ses investissements. ". En clair, le prix à payer est "exorbitant", mais puisqu'il n'y a pas d'autre solution, alors banco. Seul Ngarlely Yorongar, l'un des rares députés d'opposition à être réellement indépendant du pouvoir, dénonce dans son allocution à l'assemblée - entre autres points - les avantages fiscaux consentis : une vaste " braderie ".

Commentaire d'un chargé d'affaires économiques à l'ambassade de France à N'Djaména : ce contrat est du type de ceux que l'on signait il y a une trentaine d'années ; depuis, les Etats ont appris à mieux négocier leurs intérêts. Commentaire, bien avant l'adoption de l'avenant n° 2, de l'austère Bulletin de l'industrie pétrolière (n° 8049, 5 mars 1996) : " Le Tchad constitue pour les pétroliers un territoire accueillant : le pays pratique encore le régime traditionnel de la concession, avec une redevance de 12,5 % de la valeur des produits extraits du sous-sol et un impôt de 50 % sur les bénéfices nets. Comme au bon vieux temps. Et

comme aussi dans un nombre toujours élevé de pays dans le monde sans que cela soit très connu. "

Le Tchad se montrera par la suite plus accueillant encore. L'article 5.2 de la convention (amont) de 1988 prévoyait en effet : " Les parties reconnaissent que les conditions économiques prévalant à la date de la signature de la présente Convention ne permettent pas le développement des réserves déjà découvertes et que cette situation pourrait persister ; en conséquence, les parties conviennent de ce qui suit : le Consortium peut être amené à considérer à tout moment comme commercialement rentable le développement d'un projet d'exploitation des réserves d'hydrocarbures découvertes si l'obligation fiscale fixée par la présente Convention est allégée ". Les avantages fiscaux supplémentaires de l'avenant n°2 sont ainsi une condition sine qua non pour que le consortium accepte de s'engager.

Le contrat tchadien n'a rien d'illégal ni d'exceptionnel par rapport à ce qui se pratique dans le milieu, explique le rédacteur en chef de La Lettre Afrique Energies⁷. C'est une question d'offre et de demande. Dans les grands pays pétroliers et là où les gisements sont faciles à exploiter, hautement rentables, les compagnies se bousculent au portillon. Les Etats n'ont que l'embarras du choix et les enchères montent. Les taxes sur les bénéfices peuvent grimper à 80 %, mais c'est toujours rentable pour les compagnies. Le Tchad est dans la position inverse : il doit séduire les pétroliers que son or noir n'affole pas vraiment, donc faire de gros cadeaux fiscaux. C'est aussi le ticket d'entrée à payer pour un pays qui n'a pas d'histoire pétrolière. Admettons. Dans ce cas, la fiscalité devrait donc pouvoir être plus avantageuse pour l'exploitation de gisements futurs et non couverts par le contrat actuel. Ce n'est pas le cas : selon l'avenant, le produit des éventuels gisements hors de la zone des trois champs sera taxé à 50 %. Or le pipeline aura été largement amorti, rendant les coûts d'exploitation bien moindres.

Dans une logique de marché (mais surtout celle des taux de retour minimum imposés par les actionnaires des sociétés, parmi lesquels les fonds de pension⁸), ce contrat est donc parfaitement normal. Pour la Banque mondiale non plus, il n'y a rien à redire. " Nous avons étudié ce contrat de très près et la répartition des bénéfices est raisonnable" indique l'un des responsables du projet à la Banque mondiale. Aussi "raisonnables" que le sont les exigences des actionnaires, des marchés financiers et de

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

leurs gestionnaires. Et cette rationalité là, il est inconvenant de la contester.

On peut toutefois poser une question. Etant donné que la participation du groupe de la Banque mondiale était l'élément crucial du projet, tant en raison de son pouvoir de limitation du risque politique que de sa capacité de mobilisation des capitaux internationaux, étant donné que le consortium a toujours dit qu'il ne s'engagerait pas sans la participation de la Banque mondiale, cette dernière n'était-elle pas en position de force pour négocier des conditions fiscales plus avantageuses, partant des recettes plus élevées au service du développement local ? Sans l'engagement de la Banque, le consortium n'était-il pas prêt à passer par profits et pertes le milliard de dollars investi depuis 1969 (0,62 % du chiffre d'affaires cumulé des trois entreprises en 1998) ? Cela représente une marge de négociation appréciable. Et puis, que représenteront les revenus nets du consortium au Tchad et au Cameroun au regard de son revenu net global ? Pas grand chose. Pas loin de deux milliards et demi de profits sur trente ans (en valeur nominale) au Tchad-Cameroun, cela ne fait jamais qu'une moyenne de 80 millions de dollars par an. En 1998, le bénéfice net des trois compagnies se montait à 11 000 millions de dollars (PAD p. 29). Pour Exxon Mobil Corporation, détentrice de 40 % du capital du Consortium et opérateur du projet, le pétrole tchadien devrait rapporter quelque 32 millions de dollars (nominaux) par an en moyenne, à rapporter au bénéfice net de la multinationale en 1998 : 6 400 millions. On a du mal à croire que des conditions fiscales un peu plus avantageuses pour le Tchad soient vraiment de nature à mettre en péril ces sociétés pétrolières. Que de telles conditions soient (mal) négociées dans le cadre d'un contrat purement privé passe encore. Mais quand c'est avec l'intervention capitale d'une organisation publique internationale de coopération et de développement (1,4 milliard de dollars mobilisés), on s'étonne.

Et puisqu'on parle de fisc : où se trouve le siège social de la Chevron Petroleum Chad Company Limited, la filiale de l'américain Chevron créée pour l'opération tchadienne ? Aux Bermudes. Et celui de Petronas Carigali (Chad EP) Inc., filiale de la société nationale malaisienne Pétronas ? Aux îles Caïman. Ce dernier paradis fiscal est classé par le très sérieux G7 dans la catégorie des pires pays sur le plan de la réglementation et de la surveillance financières (Le Monde, 28 mai 2000). Les îles Caïman figurent également sur la liste noire des pays les plus suspects

que vient d'arrêter le GAFI (Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment des capitaux) qui regroupe 26 grands pays au sein de l'OCDE (Le Monde, 23 juin 2000). Le pétrole tchadien servira le développement économique et social de ce pays émergent ? Ou le portefeuille de quelques opérateurs économiques et responsables politiques via des transactions occultes ? Cela ne semble pas être le souci de la Banque mondiale.

Le gouvernement tchadien ne s'est guère battu non plus pour négocier un meilleur contrat. On est obligé de s'interroger sur les compensations ou cadeaux personnels que ses responsables auraient pu toucher pour lâcher, sans états d'âme et au détriment de la nation, une aussi grosse carotte fiscale... La pratique est courante dans le milieu, comme l'a confessé naguère sans sourciller l'ex-patron d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent⁹, aux prises avec la justice française.

Notes :

1. Au Cameroun, la Société nationale des hydrocarbures, qui représente l'Etat, n'a pas voulu nous en communiquer le texte, qu'on ne trouve par ailleurs ni au Tchad ni au Cameroun dans les salles de lectures publiques.
2. Dans une correspondance du mois de mai 2000.
3. Au moins, car le revenu amont net cumulé après impôt est bien moindre que le produit de la vente du pétrole.
4. Report des pertes disponibles : " Si les membres du Consortium subissent une perte d'exploitation liée aux opérations des Trois Champs pour une année fiscale donnée, cette perte peut être reportée pendant six ans maximum sauf que, si la moyenne des prix du brut de référence Brent sur la période entre le début de l'année de la mise en production et la fin de l'année fiscale 2006 est inférieure à 14 \$ par baril, tout report de pertes subies avant ou pendant l'année fiscale 2003 [...] pourra s'étendre jusqu'à l'année fiscale 2010 " (article 1.6.2 de l'annexe III). Encore une disposition intéressante. Le compte d'exploitation du consortium devrait en bonne logique être négatif les premières années en raison de la déduction des charges d'amortissement de l'investissement. Ce " moins " devient alors un " plus " fiscal qui peut être reporté sur les années suivantes.
5. Aucune disposition de la convention ne précise qui contrôlera la déclaration fiscale des membres du consortium. On imagine mal un contrôle efficace de la part de l'administration tchadienne, vu son état de délabrement. Le PAD indique toutefois (p. 14) que le consortium engagera des auditeurs financiers indépendants agréés par la Banque.
6. Certaines ONG et observateurs, à la lecture de ce genre d'article, ont dénoncé le fait que les conventions d'établissement se plaçaient au-dessus du droit national et international. Ce n'est pas exact. Les trois conventions ont fait l'objet de lois votées par les parlements camerounais et tchadien. Elles ne contreviennent pas au droit international. En réalité, ces dispositions visent à prémunir le consortium des conséquences de changements juridiques ou institutionnels qui interviendraient après la signature du contrat. On imagine mal un investisseur étranger s'engager dans un pays sans des garanties de stabilité institutionnelle.
7. Entretien du 16 mai 2000.
8. Le taux de retour sur investissement pour le consortium, dans l'hypothèse moyenne retenue par la Banque mondiale, est de 18 %. Il faut lire l'ouvrage iconoclaste de Philippe Labarde et Bernard Maris, La bourse ou la vie (Albin Michel) : " sur les fameux 15 % de rentabilité nette exigé par les gestionnaires de fonds de pension, une bonne part ira au dit gestionnaire, la banque d'affaires intermédiaire et donneuse d'ordres entre l'entreprise et le fonds proprement dit " (p. 138). " Au Québec, la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec) gère un fonds [...] de 14 milliards de francs. [...] Ses 385 000 souscripteurs ont eu un rendement de 4,4 % en 1999. C'est modeste. C'est ce qu'ont les Français, sans aucun risque actionnarial, sur les Plan Epargne Logement. " (p. 76).
9. L'Express du 12 décembre 1996.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

IV. Royalties et dividendes : au service de quel développement ?

Après ce détour pour apprécier la part - résiduelle - des profits que l'intervention de la Banque mondiale permettra de concéder au Tchad et au Cameroun, vient cette nouvelle interrogation : les revenus de ce projet serviront-ils, au moins, le développement économique et social de ces deux pays ? Les perspectives du Tchad, principal intéressé, seront-elles, comme l'assure Michel Rocard, " transformées du tout au tout " ?

D'abord le Cameroun. A la différence du Tchad, la Banque mondiale n'a pas jugé nécessaire d'imposer un plan pour la gestion des revenus. Certes, pour ce pays, les enjeux financiers du projet sont modestes. En valeur nominale et selon l'hypothèse moyenne de la Banque mondiale, les revenus sur les 28 années de production représenteront, déduction faite de 148 millions de dollars au titre de l'endettement et des coûts additionnels¹, près de 400 millions de dollars. Une moyenne de 14 millions de dollars par an, soit 0,16 % du PNB actuel, ou encore 2,2 % du service de la dette. Revenus qui du reste chuteront rapidement : près de 50 millions de dollars (en revenu brut) entre 2005 et 2010, dix fois moins entre 2020 et 2032.

Les retombées économiques pour la population locale ? Négligeables. Le PAD évoque (p. 21) la création d'emplois locaux dont on a vu qu'ils ne survivraient pas une fois les travaux terminés, le plan pour les populations indigènes, très modeste (cf. chapitre V) et, ce qui ne manque pas d'humour ou de cynisme, les compensations financières au titre de la perte de terrains ou de cultures.

Au niveau global, aucun mécanisme spécifique n'est prévu pour que les ressources générées servent prioritairement le développement social. La Banque le justifie par le fait que celles-ci sont marginales. Le PAD se contente d'assurer que la lutte contre la pauvreté est l'objectif prioritaire de la Banque, fait partie de la stratégie de l'Etat camerounais et que les taxes et redevances liées à l'oléoduc contribueront prioritairement aux dépenses sociales de l'Etat. Mais dans quelles proportions ? Et pour quels secteurs ? Sur quelles lignes budgétaires ? Avec quelles garanties ? Le document soumis aux administrateurs de la Banque est parfaitement muet sur ces points. Les minces

ressources additionnelles seront donc dissoutes dans le budget de l'Etat et on peut craindre que leur effet ne soit guère perceptible.

On aurait pu pourtant faire le raisonnement exactement inverse : puisque les flux en jeu sont modestes, réservons les pour le financement de quelques opérations sociales de grande envergure, visibles, durables et socialement utiles. Et surtout, imaginons des actions adaptées à la nature même de ces ressources additionnelles, limitées dans le temps et qui iront décroissant. Par exemple, la création et la capitalisation d'un réseau de banques commerciales couvrant tout le pays, en particulier les zones rurales, et dont la vocation serait d'accorder des crédits petits et moyens à tous les exclus du système bancaire - c'est-à-dire la grosse majorité de la population - pour financer leur activité économique. Les banques commerciales classiques ne prêtent qu'aux riches, facilitent au Cameroun comme ailleurs la montée d'une bourgeoisie d'affaires et la constitution spectaculaire d'immenses fortunes, tandis que les besoins de financement du secteur informel, qui représente en ville plus des deux tiers de l'emploi, sont largement insatisfaits. Pourtant, moyennant une assistance technique et financière temporaire, une capitalisation conséquente et une gestion rigoureuse, il est possible de créer des réseaux bancaires à la fois économiquement équilibrés et capables de gérer des dizaines de milliers de dossiers de prêts adaptés aux agriculteurs et petits entrepreneurs. La banque commerciale Cerudeb en Ouganda, seul exemple d'envergure en Afrique subsaharienne, comptait 180 000 déposants et 13 600 petits et moyens emprunteurs en 1999, avec un taux d'arriérés de 3,6 % et un bénéfice de 3,6 millions de francs. Elle est devenue l'une des banques les plus sûres de ce pays, tandis que nombre d'établissements classiques sont tombés en faillite en raison de créances douteuses². On aurait pu aussi imaginer - autre action ponctuelle mais d'un enjeu considérable en faveur de la lutte à long terme contre la pauvreté - de financer le développement d'une industrie nationale du livre scolaire au Cameroun. L'édition et l'impression locale de manuels à un prix accessible est une opération qui peut s'équilibrer financièrement. Nous reparlerons un peu plus loin de cet exemple qui n'est pas sans intérêt.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Au lieu d'être captée pour financer la mise en place de quelques structures durables et ambitieuses qui serviront clairement le développement social, la rente sera dispersée dans le budget de l'Etat. L'impact social du prêt de la Banque mondiale n'en sera que plus difficile à appréhender.

Les risques de détournement de la rente sont par ailleurs élevés, dans un Etat épinglé par Transparency International comme l'un des plus corrompus de la planète, figurant en dernière position de ses palmarès 1998 et 1999. L'opacité sur l'emploi des recettes pétrolières camerounaises reste l'un des grands scandales nationaux. " Notre plus grand cauchemar " ³ affirme un député du principal parti d'opposition, le Social Democratic Front (SDF). L'exploitation du pétrole camerounais (production actuelle : 5 millions de tonnes) a débuté en 1977 et dès le départ, les recettes ont été affectées sur un compte hors-budget, gérées directement par le président de l'époque, Ahidjo. Cette situation s'est poursuivie sous Biya, qui a longtemps gardé un contrôle direct sur les rentrées de la SNH (Société nationale des hydrocarbures), gérées dans l'opacité la plus complète et au profit des intérêts et ambitions du pouvoir en place ⁴. Le FMI et la Banque mondiale tâchent, depuis 1996, dans le cadre du programme d'ajustement structurel, de mettre de l'ordre dans cette situation scandaleuse et notamment à obtenir que les recettes de la SNH soient transférées au Trésor. Des progrès ont été faits dans ce domaine, mais le gouvernement traîne des pieds. L'audit de l'exercice fiscal juillet-septembre 1999 avait révélé que l'intégralité des recettes de la SNH n'avait pas été versée au budget, provoquant de vives tensions avec le FMI. La situation s'est améliorée depuis et le représentant résident du FMI au Cameroun, M. Mbuyamu Matungulu ⁵, estime qu'aujourd'hui, " la SNH transfère au trésor globalement ce qu'on attend d'elle ". En revanche, on attend les résultats d'un audit opérationnel de la SNH qui devrait permettre de " s'assurer que les transferts sont ce qu'ils devraient être ". Cet audit, qui doit être publié à la mi-juillet 2000, devrait en effet se pencher sur la structure des coûts et charges et les rapporter au revenu pétrolier brut global. Mais d'ores-et-déjà, pour le SDF, avec 130 milliards de Fcfa de recettes en 1999 inscrits au budget (15 % des recettes de l'Etat, hors dons et financements extérieurs) on est loin du compte. " C'est un scandale. Peut-on nous dire à partir de quel montant total on a extrait ces 130 milliards de Fcfa ? " indique le député SDF Evariste

Fopoussi ⁶. Si les recettes de la SNH sont transférées globalement au Trésor, le flou règne encore sur le montant réel de ces dernières. Le PAD laisse clairement entendre que la situation n'est pas encore assainie ⁷, mais la Banque donne son feu vert pour financer le projet... dont les revenus atterriront sur les comptes d'une SNH encore très opaque.

Et que dire sur la gestion passée ? Le SDF estime à 600 milliards de Fcfa par an les recettes entre 1977 et aujourd'hui : " personne ne sait ce qu'on a fait de ces sommes : voilà notre drame ". Interrogé sur les intentions du FMI pour ce qui est de l'éclaircissement de la période passée, M. Matungulu se refuse à tout commentaire. Le SDF a réclamé la constitution d'une mission d'enquête parlementaire sur la gestion passée et présente de la SNH, afin de lever le voile sur la destination des recettes pétrolières du Cameroun depuis 1977, mais, le 7 décembre dernier, la majorité parlementaire (le parti de Paul Biya) en a rejeté le principe. Majorité parlementaire également silencieuse, malgré de nombreuses interpellations ⁸, après les révélations du Monde (24 décembre 1999) sur le financement de la secte de la Rose-Croix par Paul Biya (qui en serait l'un des adeptes) via la SNH. Sept milliards de Fcfa seraient en jeu. ⁹

La Banque mondiale accepte ainsi de financer l'oléoduc camerounais alors que l'opacité de la gestion de la SNH n'est pas levée et que le pouvoir, Paul Biya en tête, fait tout pour cacher à l'opinion la vérité qu'elle réclame sur les scandales du pétrole. C'est une belle récompense.

Tchad : une mise sous tutelle permanente ?

Les enjeux financiers pour le Tchad sont autrement plus importants : 1,818 milliard de dollars en valeur nominale entre 2004 et 2032 (selon l'hypothèse moyenne d'un baril à 15,25 US\$). Une fois déduit le service de la dette, restera un revenu net de 1,758 milliard (dont il faut également retrancher quelque 50 millions de dollars, cf. note 1), soit 60 millions de dollars par an ¹⁰. Derrière cette moyenne se cache, on l'a vu, une décrue rapide des recettes : près de 50 % de ces dernières seront engrangées au cours des dix premières années.

Le plan de gestion des revenus pétroliers au Tchad est la pierre angulaire de tout le dispositif. Il doit garantir que ces derniers serviront effectivement la lutte contre

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Un Etat mafieux

Dans son ouvrage remarquable, *Noir Silence* (éd. Les Arènes, Paris, 2000), François-Xavier Verschave, président de l'association *Survie*, a rassemblé et analysé un nombre impressionnant d'informations qui dévoilent le fonctionnement du régime d'Idriss Déby. Un pouvoir fondé sur l'achat ou l'élimination physique des opposants politiques (voire les deux à la fois), la répression et la terreur des populations, le crime économique organisé... et la bienveillance de certaines grandes puissances. Le tout emballé dans les oripeaux de la démocratie. Nous reproduisons ici quelques passages du chapitre de ce livre consacré au Tchad (pp. 151-174) traitant de faits de grand banditisme d'Etat.

" Le clan Déby a repris les pratiques prédatrices de son prédécesseur [Hissène Habré] dans la collecte de l'impôt, une douane à tarif variable, l'achat des fonctions publiques, les fournitures aux armées, les ventes d'immeubles et domaines publics, l'octroi des marchés de l'Etat(*), la société nationale Cotontchad, le transport routier, l'aide internationale. Entre autres grosses ponctions, une aide taïwanaise de 48 millions de dollars a été mise au frais dans une banque américaine(**).

(*) Un exemple parmi d'autres : la Société nationale d'entretien routier (SNER) appartient à la famille présidentielle. Elle s'arrange fréquemment pour ne pas achever les travaux de réfection avant la saison pluvieuse. Il faut du coup tout reprendre après les pluies. Un bon moyen de ponctionner les rallonges dites " d'ajustement structurel " régulièrement consenties pour boucher les trous... du budget de l'Etat tchadien.

(**) Selon " Tchad. Une saison des pluies rebelle ", in La Lettre du Continent du 20/05/1999. "

"N'Djamena est un point de passage de la fausse monnaie (et de la drogue) en provenance du Nigeria. En dépit de son passeport diplomatique tchadien, un conseiller d'Idriss Déby, Djamel Adoum Aganaye, beau-fils de l'ambassadrice du Tchad en Allemagne, a été condamné dans ce pays à vingt ans de prison pour trafic de cocaïne : 130 kg, saisis à Düsseldorf dans des cantines étiquetées... République du Tchad.

Mais l'été 1998 a plus fortement illustré encore la décomposition criminelle de ce pouvoir installé par la DGSE. Une énorme affaire de faux-monnayage a émergé, portée par des proches du président Déby, avec peut-être des ramifications hexagonales(*). Lazare Pedro, un ami togolais d'Idriss Déby, très introduit aussi dans la classe politique française (côté libéral), est arrêté en juin 1998 en plein Paris. Son cabriolet Mercedes regorge d'argent français. [...] Il vient de convoier une incroyable quantité de billets de Bahreïn, des coupures de 20 dinars. il en aurait changé pour 150 millions de francs. Il apparaît en tous cas comme l'un des maillons principaux d'une extraordinaire opération de faux-monnayage, ou de blanchiment d'argent noir, avoisinant les 2 milliards de francs. Une somme si énorme que les autorités de l'émirat, craignant la déstabilisation de leur monnaie, ont dû en urgence retirer de la circulation toutes les coupures de 20 dinars, et demander l'assistance du FBI. [...]

[Ces billets, imprimés en Argentine, ont été acheminés] par plusieurs vols spéciaux d'un Boeing 707 de la compagnie bruxelloise Espace Aviations Services. Ils ont transité par les aéroports de N'Djaména et Niamey, où ils ont été déchargés sous haute surveillance militaire : les clans au pouvoir dans ces deux pays, autour des généraux Déby et Baré Maïnassara, se montrent à la hauteur de leur réputation. Pourquoi ces deux Etats ? Ils ont des accords de change avec certains émirats. Déjà, la Banque tchadienne de développement (BTD), dirigée par l'atypique et très influent Idriss Outman, aurait tenté d'escroquer l'émirat de Dubaï avec 200 millions de faux dollars fabriqués au Nigeria.

(*) Sur cette affaire : N'Djaména Hebdo (27/08/98) ; Le Canard enchaîné (09/09/1998) ; Le Citoyen (Niamey) (22/09/1998) ; La Lettre du Continent (24/09/98) ; Le Parisien (30/09/1998) ; Le Monde (28/06/1999). "

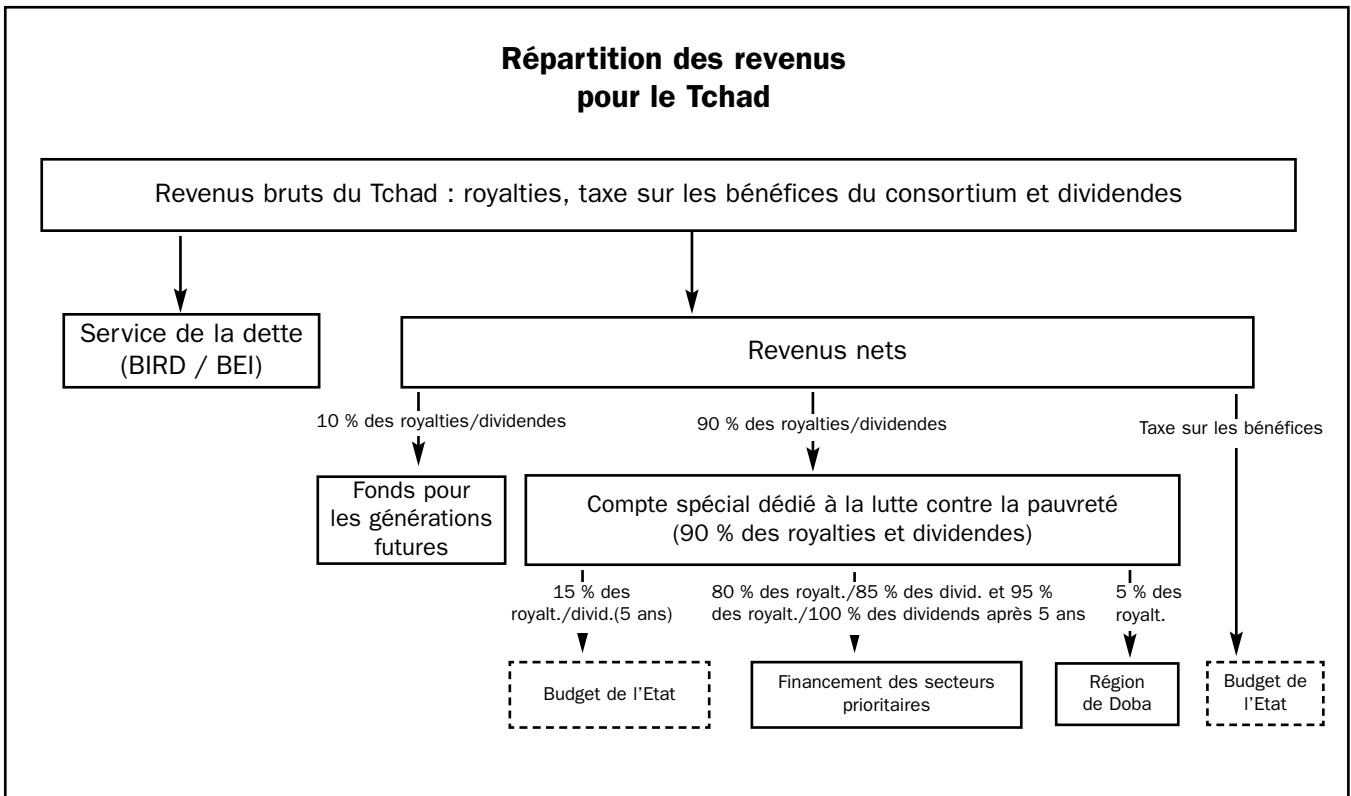
Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

la pauvreté et c'était l'une des principales conditions émises par la Banque mondiale pour s'engager dans le projet. Beaucoup a été fait pour éviter que cette rente ne soit captée par un pouvoir largement corrompu et au comportement mafieux et qu'elle serve les besoins de la population tchadienne.

Le Tchad a adopté le 11 janvier 1999 une loi sur la gestion des revenus pétroliers. L'initiative en revient non pas au gouvernement mais à la Banque mondiale,

qui a imposé que ses conditionnalités soient reprises dans un cadre légal. Selon le plan de gestion qu'avalise la loi du 11 janvier, les revenus (nets du service de la dette) seront déposés sur des comptes spécifiques, dûment contrôlés et audités par la Banque mondiale. Ils seront répartis de la manière suivante :

- les royalties et dividendes (85 % des revenus durant les dix premières années de production) seront investis dans les secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, services sociaux, agriculture). Ils ne se substitueront pas aux



Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

dépenses de l'Etat dans ces domaines mais représentent des ressources additionnelles. Les montants seront ventilés entre un "Fonds pour les générations futures" (10 %) ¹¹ et le "Compte spécial des revenus pétroliers" (90 %). Ce dernier prévoit en outre de réserver un montant équivalent à 5 % des royalties au profit de dépenses à caractère social dans la région de production.

- les taxes sur les bénéficiaires alimenteront le budget courant de l'Etat. Cependant, comme les taxes ne seront perçues qu'au terme de la dixième année de production, il est prévu que 15 % des royalties et dividendes soient prélevés pour les dépenses de l'Etat durant cinq ans (au détriment du compte spécial).

La Banque mondiale n'a eu de cesse de rappeler que les ressources pétrolières seraient mises au service de la lutte contre la pauvreté, mais la traduction financière de cette répartition conduit à nuancer sérieusement le tableau. Selon l'hypothèse moyenne de la Banque (15,25 US\$ le baril et réserves totales de 917 millions de barils), on constate qu'au terme des 28 années de production, 44 % des recettes nettes auront été allouées aux dépenses générales de l'Etat (salaires des fonctionnaires, service de la dette...) (voir tableau, page suivante) ¹². Par ailleurs, royalties et dividendes évolueront selon la courbe de production. Ils seront importants entre 2006 et 2013 et chuteront très rapidement ensuite. Quant la Banque annonce à ses administrateurs dès les premières phrases du PAD que le projet générera près de 40 millions de dollars par an entre 2005 et 2009 de recettes destinées à lutter contre la pauvreté, il faut avoir la patience d'éplucher les documents annexes pour réaliser que cela ne fera plus que la moitié entre 2020 et 2024. Voici qui rétrécit quelque peu l'envergure du projet.

En ce qui concerne les garanties, la loi du 11 janvier institue (articles 15 et suivants) un Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP), dont l'accord est nécessaire au décaissement des fonds. Il est composé de neuf membres dont deux représentants de la société civile, nommés par le gouvernement selon des critères et des procédures non explicites. Tous les observateurs ont critiqué la faiblesse de ce mécanisme de contrôle, étant donné que la majorité des membres du collège peuvent être acquis au pouvoir en place (un membre de la Cour suprême, un député, un sénateur, le directeur du pétrole, le directeur du trésor...).

Dans leur analyse du texte de loi, un groupe de juristes de la faculté de droit de Harvard ¹³ a en outre dénoncé le fait que le gouvernement pouvait modifier par décret, tous les cinq ans, la répartition des ressources (article 8) entre budget et compte "spécial pauvreté". Bref, si en théorie la loi est bonne, elle laisserait en pratique toute latitude au gouvernement pour mettre la main sur les recettes pétrolières. Cependant, la Banque mondiale entend veiller au grain et sa réponse aux juristes de Harvard a le mérite de la clarté : " Chad would in fact only make any such change with the consent of the Bank " ¹⁴.

Pas plus que les ONG et les observateurs internationaux, la Banque ne fait crédit au gouvernement Déby pour honorer les engagements pris dans la loi du 11 janvier. Pour ses besoins de communication externe la Banque a certes présenté ce texte comme une première dans l'histoire de l'économie pétrolière (et comme la marque d'une démocratisation du régime tchadien afin de justifier son engagement financier) mais en fait, sa fonction est purement cosmétique. Le pouvoir réel de décision n'est pas à N'Djamena mais à Washington. Qu'on en juge :

- " Disbursements from the special petroleum accounts will be made only on the basis of detailed annual expenditure programs designed to reduce poverty, agreed upon with the Bank and approved by the Parliament as part of the budget.

- Disbursements will be made following review by an independent oversight committee including representatives of the Government, Parliament and civil society (an NGO and a trade union representative) to determine their conformity with the agreed expenditure program. The oversight committee will authorize and verify disbursements and issue quarterly reports, under terms of reference satisfactory to the Bank.

- Ex-post controls will include annual audits of the Petroleum Revenue Accounts and of the Future Generation Fund by auditors mutually acceptable to Chad and the Bank operating under terms of reference acceptable to the Bank. " (PAD, annexe 11, p. 97, souligné par nous).

Malgré les faiblesses de la loi tchadienne, nous aurions donc - sur le papier - la garantie que les revenus ne seront pas détournés. La Banque, qui détient les cordons de la bourse (facilités de crédit d'ajustement structurel, initiative en faveur des pays pauvres très endettés, prêts sur projets divers...) peut user de son

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Revenus attendus pour le Tchad

Hypothèse (réserves/cours)	595 M barils (15,25 \$)	917 M barils (15,25 \$)		1038 M barils (15,25 \$)	917 M barils (12 \$)	917 M barils (18,50 \$)
	2004-13	2004-13	2004-32	2004-13	2004-13	2004-13
Royalties	245	624	1017	788	362	896
Taxes	103	136	719	217	136	625
Dividendes	70	77	82	78	77	76
Total	419	837	1 818	1 083	575	1 597
Service de la dette	60	60	60	60	60	60
Revenus nets	359	777	1 758	1 023	515	1 537

Royalties, taxes et dividendes en millions de dollars US et en valeur nominale, selon les projections de la Banque mondiale sur les cours du pétrole et l'inflation

Distribution des revenus nets selon le programme de gestion des revenus

Hypothèse (réserves/cours)	595 M barils (15,25 \$)	917 M barils (15,25 \$)		1038 M barils (15,25 \$)	917 M barils (12 \$)	917 M barils (18,50 \$)
	2004-13	2004-13	2004-32	2004-13	2004-13	2004-13
Secteurs prioritaires	191	490	830	625	290	696
Développement de la région de Doba	11	29	47	36	17	41
Budget de l'Etat	131	194	778	281	170	708
Fonds "générations futures"	26	64	104	81	38	91
Total	359	777	1758	1023	515	1537

En millions de dollars US

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

pouvoir financier pour obliger le gouvernement à respecter la loi. Par ailleurs, elle a un contrôle direct sur toutes les étapes de la gestion de la rente pétrolière : définition des programmes de lutte contre la pauvreté, budgétisation de ces derniers, vérification des dépenses. Dans ce schéma, le collège de contrôle institué par la loi du 11 janvier s'apparente à une simple chambre d'enregistrement, et débattre de sa composition (un peu plus ou un peu moins de société civile) et de son indépendance vis-à-vis du pouvoir revient un peu à discuter du sexe des anges.

Cette situation appelle une série de commentaires. En premier lieu, la Banque mondiale appliquera-t-elle réellement et efficacement son pouvoir de sanction économique et de veto en cas de dérapages du gouvernement ? En particulier en cas de détournements sur la partie allouée aux dépenses courantes de l'Etat ou en cas de recours à l'article 8 à des fins douteuses¹⁵ ? Les responsables de la Banque l'assurent. L'aide internationale représentant l'équivalent des recettes fiscales de l'Etat, le gouvernement tchadien ne pourra, quand coulera le pétrole, s'offrir le luxe de s'en passer. Cependant, le Cameroun - pour ne citer que lui - n'a-t-il pas obtenu de nouvelles facilités de crédit depuis 1996 alors qu'on attend la publication de l'audit opérationnel de la SNH ? Alors que les voix indépendantes, tant du côté des ONG et des médias que des parlementaires, réclament toujours la lumière sur la gestion passée et présente du pétrole camerounais ? Alors que l'enrichissement personnel de M. Paul Biya est notoire, de même que les liens entre son installation aux commandes du pays et l'argent du pétrole ? Alors que dix ans de politique d'ajustement et de conditionnalités diverses au Tchad comme au Cameroun n'ont pas mis fin à la kleptocratie ? La Banque mondiale n'a jamais fait la preuve au Tchad et dans de nombreux autres pays de l'efficacité de sa politique d'ingérence économique dont le principe est par ailleurs parfaitement contestable. A-t-elle jamais empêché par exemple le pillage de la rente cotonnière, principale source de revenus pour le Tchad. où sont passés les bénéfices importants engrangés entre 1996 et 1998 à la faveur de récoltes records et des cours élevés du coton sur le marché international ? Certainement pas dans les poches des paysans... qui viennent de voir baisser le prix garanti aux producteurs sous prétexte que les caisses de la Cotontchad sont vides et que la conjoncture est mauvaise.

Difficile dans ces conditions de prendre très au sérieux

les assurances de la Banque mondiale. En cas de détournements, la Banque pourra toujours incriminer la "mauvaise gouvernance" de l'Etat (comme elle a l'habitude d'expliquer les impacts sociaux négatifs de ses politiques d'ajustement par leur mauvaise application par les gouvernements), bien que sa responsabilité dans la gestion des fonds soit, on l'a vu, clairement engagée.

Une autre remarque porte sur la nature des programmes de développement qui seront mis en place. Dans sa critique, le groupe de juristes de la faculté de droit de Harvard mettait en évidence l'imprécision de la loi sur la destination géographique et sectorielle des dépenses : "... le principal problème s'avère être le caractère flou de la répartition, et l'absence totale de barème ou de critères susceptibles d'être appliqués. Par exemple, sans contrevenir avec les termes de la loi, les fonds pourraient être entièrement dépensés dans les infrastructures d'une région [sous entendu, celles qui soutiennent I. Déby], en ignorant ailleurs la santé, les services sociaux et l'environnement dans le reste du pays. Ceci est particulièrement problématique au Tchad, où un sentiment de défiance bien enraciné suit des lignes ethniques et régionales ". Le PAD ne fournit pas davantage d'indications précises sur l'allocation des dépenses et ses critères dans les secteurs prioritaires. Dans sa réponse à Harvard, la Banque mondiale explique que "verrouiller" cinq ans à l'avance la destination des fonds serait contre-productif. Qu'une certaine souplesse soit nécessaire de ce côté est compréhensible. Mais l'enjeu est ailleurs. Au Cameroun, par exemple, le gouvernement a cherché à mettre en place une politique d'édition nationale du livre scolaire. Un programme qui s'inscrit dans une logique de lutte contre la pauvreté, l'accès au savoir pour tous étant un enjeu clé du développement, comme l'a très bien souligné la Banque mondiale dans son rapport 1999. Aujourd'hui dans ce pays, seul un élève sur dix dispose d'un manuel dans le primaire. Pourquoi ? Parce que, importés à plus de 90 % (un marché de près de 400 millions de francs français dont profitent essentiellement des éditeurs français, le groupe Lagardère en particulier), ils sont hors de portée de la bourse d'une majorité de familles camerounaises. Le Cameroun a cherché et obtenu une aide financière, celle de l'Agence de la francophonie notamment, pour bâtir une industrie nationale d'édition afin d'offrir aux écoliers des manuels de qualité, produits localement et à bas prix. Mais pour cela, il fallait protéger temporairement ce secteur et casser le monopole de

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

fait dont jouissent les éditeurs français (dont les livres ont largement bénéficié de subventions à l'exportation) et de la société camerounaise de messageries, filiale des... Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP). Cette opération, lancée en 1999, a été mal gérée. Une seule entreprise locale de presse, le CEPER, dans laquelle le ministre de l'éducation, Charles Etoundi, avait des intérêts, a bénéficié d'un monopole sur l'impression et la distribution des manuels du primaire et en partie du secondaire, alors que tous les éditeurs et diffuseurs locaux auraient dû profiter de la protection de ce secteur vis-à-vis des éditeurs français. L'impression des premiers manuels, à la rentrée 99, laissait aussi beaucoup à désirer, mais il n'est pas interdit de faire des progrès. Que fait la Banque mondiale ? Elle demande, début 2000, au gouvernement camerounais de casser le monopole du CEPER et... à l'Agence de la francophonie, de se retirer du capital. Ou plutôt impose. Car c'est l'une des conditions émises par la Banque mondiale pour que le Cameroun soit éligible au programme d'allègement de la dette¹⁶. Résultat, le gouvernement plie et limoge dans la foulée son ministre de l'éducation, la domination des éditeurs français et des NMPP sur ce marché reste écrasante et le Cameroun continue à importer la majorité de ses manuels. Au lieu de contribuer à améliorer un programme qui avait bien des défauts mais générateur d'emplois locaux (bien plus que le pipeline) et susceptible d'offrir à tous les petits Camerounais¹⁷ un accès aux livres dont ils sont privés, la Banque mondiale impose ses conditionnalités - la protection vis-à-vis des imports d'un secteur économique est une hérésie, une épouvantable distorsion du " libre " jeu des acteurs du marché - et jette le bébé avec l'eau du bain¹⁸. Pour la petite histoire, l'avocat du groupe Lagardère, qui semble avoir multiplié les pressions pour faire valoir les intérêts de son client, est un ancien ministre de la coopération française.

Est-ce selon ces principes que la Banque mondiale gèrera la rente pétrolière au Tchad ? Les politiques de développement menées jusqu'à présent sont un fiasco. Ce pays reste, par exemple, structurellement déficitaire sur le plan agricole. Pire, la part des céréales locales importées (du Nigeria voisin) régresse au profit du blé européen ou américain. Entre 1988 et 1999, les premières représentaient en moyenne 32 % des importations céréalières totales. Cependant, sur la période 1996/99, ce ratio était tombé à 12 %. Inversement, pour le blé, ces taux étaient respectivement de 54 % et de 75 %¹⁹. La politique de la

Banque mondiale consiste essentiellement à privatiser à tour de bras toutes les entreprises publiques en raison de leur mauvaise gestion et à restaurer l'équilibre financier de l'Etat. Fin 1999, elle était parvenue à faire privatiser 45 des 50 entreprises publiques et annonce dans le PAD (p. 5) que les autres suivront, notamment la Cotontchad, principale entreprise du pays. Elle ne dit pas que nombre de ces entreprises sont en train de tomber dans l'escarcelle de sociétés étrangères, françaises notamment. L'assainissement du budget de l'Etat entraîne des coupes sombres dans les dépenses sociales (santé, éducation). L'obsession de l'équilibre budgétaire conduit également la Banque à négliger l'investissement, enjeu crucial pour relancer l'économie. La revue Marchés Tropicaux, peu suspecte d'idéologie tiers-mondiste écrit (numéro spécial Tchad, mai 1999) : " L'Etat se retrouve ainsi à privilégier son équilibre financier au détriment de son économie. Le respect des critères des plans d'ajustement structurel constitue l'axe prioritaire, et en particulier le paiement des dettes extérieures. Le Tchad se retrouve alors dans une situation contradictoire. Il a besoin de l'aide extérieure pour faire fonctionner son économie, mais les contraintes de cette aide sont telles qu'elles ont tendance à étouffer l'économie. Le projet pétrolier ne pourra pas, à lui seul, relancer la machine. Et la diminution drastique des budgets consacrés aux secteurs sociaux risque de faire peser l'ajustement principalement sur la partie la plus précaire de la population. "

Le document produit par le groupe de juristes de la faculté de droit de Harvard a bien raison de pointer l'imprécision des objectifs. Si les conditionnalités de la Banque offrent une garantie - bien peu crédible - contre la capture des ressources par le pouvoir en place, la politique économique de la Banque, dont le cas du Ceper est une illustration concrète, entre en contradiction avec les discours de cette institution sur la lutte contre la pauvreté, répétés ad nauseam.

Une dernière remarque. Le plan de gestion des revenus porte exclusivement sur cinq secteurs prioritaires : éducation, santé, développement rural, infrastructures, environnement. Or la pauvreté est intimement liée à l'absence de démocratie, aux abus de pouvoir des représentants de l'ordre et à leur impunité totale. Comment un paysan peut-il se rendre au marché pour y vendre ses produits quand des gendarmes l'attendent là-bas pour confisquer sa bicyclette, l'obligeant à payer une " amende " pour la récupérer ? Le cas est systématique.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Pas un paysan de la région de Doba ou d'ailleurs qui ne se plaigne de cette insécurité dont les forces de l'ordre se rendent responsables. La " petite corruption " quotidienne, dont les plus pauvres sont les premières victimes, a des effets économiques redoutables.

La démocratisation du régime et l'Etat de droit, à tous les niveaux, est un enjeu économique de premier plan et la Banque, dans son plan de gestion des revenus, néglige totalement cet aspect. On peut aussi poser cette question : soumise in fine à l'agrément de la Banque mondiale, la gestion des ressources pétrolières, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, ne risque-t-elle pas d'être un frein à la démocratisation des institutions, notamment parce qu'elle limite l'appropriation du débat sur les orientations du développement par la société civile ? L'économiste Jean Coussy, dans un article intitulé fort à propos " Des Etats sous tutelle permanente " analyse en ces termes les programmes d'ajustement structurel, assortis de multiples conditionnalités, mis en place par la Banque mondiale et le FMI : " [Leur] résultat le plus inattendu [...] est sans doute leur durée très supérieure aux prévisions. [...] En définitive, ce qui avait été construit pour faire face à une crise financière est peut-être devenu un mode durable de régulation internationale."²⁰

Le pouvoir de contrôle de la Banque sur les programmes de développement financés par le pétrole est présenté comme quasi absolu. Si le PAD évoque la participation de la société civile, le rôle du Parlement, ce sont toujours les mêmes expressions qui reviennent : " acceptable to the Bank ", " agreed upon with the Bank "... Ni la loi du 11 juillet, ni le PAD n'énoncent des procédures claires pour la définition des programmes. Que se passe-t-il en cas de désaccord entre la Banque et le Parlement ou la société civile sur les modalités de tel ou tel projet ? Il est impératif d'associer au plan de gestion, un cadre de concertation qui permettra de définir les objectifs et les détails des opérations de manière transparente et réellement démocratique. A cet égard, les prêts additionnels de la Banque mondiale au Tchad et au Cameroun - sur fonds IDA (Agence internationale pour le développement) - pour améliorer leurs capacités de gestion des recettes pétrolières vont dans le bon sens, mais le problème reste entier.

La seule réponse possible pour sortir de ce dilemme de l'ingérence est précisément de construire d'urgence la démocratie au Tchad et de mettre fin aux violations des

droits de l'homme dans ce pays. Les organisations tchadiennes de défense des droits de l'homme, les ONG locales de développement et la presse indépendante, loin d'être opposées au principe du projet pétrolier, avaient réclamé un moratoire sur la décision, considérant la démocratisation et le respect des droits de l'homme comme un préalable à l'exploitation²¹. En donnant son feu vert le 6 juin dernier, la Banque mondiale et de ses administrateurs, qui n'ont eu cesse de mettre en avant la situation économique du pays, ont clairement indiqué que ce n'était pas leur priorité. Et la décision de Washington ne manquera pas d'être interprétée à N'Djaména comme une victoire politique pour Idriss Déby, qui en a fort besoin à l'approche des élections présidentielles de 2001. Une belle prime au régime que Michel Rocard qualifie de " premier gouvernement démocratiquement élu depuis quarante ans"²².

L'or noir sera-t-il vert ?

L'autre grande conditionnalité énoncée par la Banque mondiale pour financer le projet était le respect de ses directives opérationnelles sur l'indemnisation et la consultation des populations touchées (lire partie suivante) et sur l'environnement. Sur ce dernier aspect, il faut reconnaître que beaucoup a été fait. Les dix-neuf volumes de l'étude d'impact environnemental présentent un nombre impressionnant de dispositions prises pour que le pétrole soit extrait et transporté dans des conditions aussi respectueuses que possible pour l'environnement.

Au Cameroun, pour compenser les atteintes à la biodiversité due au passage de l'oléoduc (dont l'emprise sur la forêt tropicale sera de 10 à 15 kilomètres carrés), le projet prévoit le financement de deux réserves protégées, le parc de Mbam-Dejerem (3 530 km²) et celui de Campo Ma'an, au sud de Kribi (3 000 km²). La contribution de Cotco à ces deux parcs est de 2,9 millions de dollars. La mobilisation des ONG a contribué en outre à modifier le tracé de l'oléoduc, pour éviter la grande forêt de Deng-Deng, dans le centre du pays. Surcoût pour le consortium : 12 millions de dollars. Des précautions considérables ont été prises pour limiter les risques de fuite de l'oléoduc : vannes tous les 30 km se fermant en cas de réduction de pression interne, capteurs de haute précision pour enregistrer les variations de pression, construction du pipeline selon des standards européens et américains,

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

1997-1998 : une " pacification " par la terreur

La dernière grande vague de répression qui s'est abattue en 1997 et 1998 sur les Logone oriental et occidental, à l'extrême sud du Tchad, est directement liée au dossier pétrolier. La zone soudanienne concentre l'essentiel du potentiel économique du pays. Sa population subit depuis longtemps exactions et prédatons d'un pouvoir aux mains d'hommes de guerre issus du Nord¹. Dans les années 90, le rapprochement de la perspective de l'exploitation du pétrole ravive les tensions et alimente mouvements fédéralistes et sécessionnistes armés. Les bénéfices du pétrole, richesse de la région, ne risquent-ils pas d'échapper totalement, comme le reste, aux populations du Sud et d'être captés par le clan d'Idriss Déby ? En avril 1997 cependant, un accord de paix à l'initiative des organisations de défense des droits de l'homme est signé entre le gouvernement et les Forces armées de la République fédérale (FARF) de Laokein Bardé, l'un des principaux mouvements rebelles. Une paix par ailleurs indispensable pour mener à bien les opérations pétrolières.

L'accord aura été de courte durée. Le 30 octobre 1997, alors que selon l'accord, les éléments des FARF devaient être intégrés dans l'armée nationale tchadienne - et son chef dans le gouvernement -, cette dernière attaque le siège du mouvement sudiste à Moundou. Seul Laokein Bardé, qui sera assassiné ultérieurement, échappe aux exactions des forces d'I. Déby. Ces dernières ne se contentent pas de liquider des éléments armés mais assassinent et torturent au passage personnalités locales ou simples citoyens. Bilan de l'attaque : 98 morts. La traque aux FARF, qui se réfugient en brousse se poursuit. Cinq mille hommes en armes sont déployés dans la région et se livrent, sous la direction du directeur général adjoint de la gendarmerie et du chef d'Etat-major de l'armée de terre, aux pires exactions (égorgements, absorption d'acide, étouffement avec des sacs plastique, " arbatachar " - supplice qui consiste à lier les quatre membres de la victime dans le dos) dans les villes et villages. Tous ceux qui sont supposés être parents, amis des rebelles sont traqués, arrêtés, torturés et tués ; leurs femmes et filles violées. Tout jeune est présumé rebelle. Dans un document publié en mars 1998, six organisations de défense des droits de l'homme établissent une liste effroyable d'exécutions sommaires et exactions depuis les événements de Moundou. Deux cents personnes au moins ont été assassinées entre octobre 1997 et mars 1998.

C'est ainsi qu'Idriss Déby a fait procéder à la " pacification " de la région. La paix relative que connaît depuis la région tient à cette vague de terreur des années 1997 et 1998 et dont se sont accommodées les compagnies pétrolières et la Banque mondiale, malgré les interpellations des organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme. Les opérations pétrolières pourront commencer, sur toile de fond de crimes impunis.

¹. Ces derniers n'ont pas pour autant le monopole de la dictature et de la répression. Le régime de François Tombalbaye, homme du Sud, était tout aussi dictatorial.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

système de surveillance terrestre et aérien... Au Tchad, l'eau extraite avec le pétrole, impropre à la consommation, sera réinjectée à grande profondeur dans les réservoirs, ce qui devrait éviter de contaminer les nappes qui alimentent les sources, les puits et la rivière Logone, qui se déverse dans le lac Tchad. On a vu aussi que les émissions de gaz seraient limitées. Un plan pour la gestion des déchets a également été prévu. Près de Lolodorf, l'aire de stockage qui a été dégagée ou le terrain où ont été installés quelque temps des préfabriqués pour le personnel ont été parfaitement nettoyés.

Un plan pour le déversement accidentel des hydrocarbures, sur terre (zone d'extraction et pipeline) et en mer (terminal pétrolier) a également été adopté. La première mouture, jugée insuffisante par les ONG et la Banque mondiale, a été largement amendée et une nouvelle version a été publiée en septembre 1999. Si le PAD juge cette dernière satisfaisante, ce n'est pas l'avis de la Commission hollandaise sur l'étude d'impact environnemental, qui avait déjà émis de sérieuses réserves sur ce plan. Cette commission scientifique, mandatée par le ministère des affaires étrangères des Pays-Bas considère par exemple très insuffisants les 800 000 dollars prévus (Tchad et Cameroun réunis) pour les équipements nécessaires en cas de déversement. Selon elle, l'investissement nécessaire serait de 29 millions de dollars, plus 4,5 millions par an pour couvrir les coûts opérationnels et de maintenance²³.

Bien des incertitudes demeurent sur la crédibilité et l'efficacité des mesures prévues. Mais globalement, les modalités de l'exploitation du pétrole tchadien devraient permettre d'éviter les catastrophes écologiques dont souffrent, par exemple, les populations du Nigeria voisin dans l'Etat du Delta. Du point de vue environnemental, on ne s'achemine pas vers un nouvel Ogoniland, loin s'en faut, et ce grâce aux conditionnalités fixées par la Banque mondiale. Il faut s'en féliciter.

Qui règlera la facture ?

Doit-on pour autant remercier la Banque mondiale et les compagnies pétrolières ? Produire propre - ou relativement propre - cela coûte plus cher que d'exploiter en polluant allègrement. Les études d'impacts et leurs révisions ultérieures, les plans anti-marée noire, la construction d'un pipeline aux normes internationales, le

traitement des déchets, la création de réserves de biodiversité : tout cela représente un surcoût par rapport aux pratiques habituelles. Question : qui paye la facture ? Les propos du PDG d'Exxon, cités dans le Wall Street Journal (14 octobre 1997) sont brutaux et cyniques, mais ils ont le mérite de la clarté. «Les pays pauvres en développement, a-t-il déclaré, ne peuvent payer le prix de la protection de leur environnement. S'ils insistent sur de telles mesures, les investisseurs étrangers pourraient aller ailleurs». Pas question pour Exxon, donc (mais aussi pour les autres), de régler l'addition environnementale, ou alors le moins possible. Comment ainsi se conformer aux conditions de la Banque mondiale dont on sollicite la caution politique et la capacité de mobilisation de capitaux, sachant que les compagnies n'entendent pas remettre en cause les marges bénéficiaires attendues ou leurs taux de retour sur investissement comme le sous-entend très bien le PDG d'Exxon ? Une première solution consisterait à faire porter le surcoût environnemental sur le consommateur final. Vous voulez du pétrole propre ? Achetez le plus cher ! Option impossible puisque il n'existe pas de marchés différenciés, de label " pétrole vert " ou d'accord international dans ce domaine. L'autre solution consistait à compresser au maximum royalties et taxes à verser au Tchad et au Cameroun²⁴. Il faut se souvenir par exemple pour le Tchad que toutes les dispositions fiscales de l'avenant n°2 ont été fixées en 1997. Le consortium avait en mains les directives opérationnelles de la Banque et donc un certain nombre d'éléments pour chiffrer la facture. Les modifications ultérieures du projet, sous la pression de la Banque ou celle des ONG représentaient certes des surcoûts, mais bénéficiant de déduction fiscales et entraînant, en définitive, une moins-value pour le Tchad et le Cameroun. Les deux pays n'entrent que pour 5 % dans le capital total de l'opération, mais ne sont-ce pas eux qui vont payer l'essentiel de la facture ? Ce qui reviendrait à faire payer aux pauvres le coût (ou la plus grosse partie de ce dernier) du respect des normes environnementales (et des autres directives opérationnelles de la Banque). Le patron d'Exxon avait bien raison : la protection de l'environnement n'est pas à leur portée. Mais pourquoi devraient-ils assumer les surcoûts d'un projet qui ne leur appartient qu'à 5 % ? Quant aux bénéficiaires de l'opération, en termes d'image de marque, ils reviendront au consortium et à la Banque mondiale. Les pauvres, eux, peuvent payer et mourir en silence.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Notes :

1. Outre le remboursement de leur dette, le Tchad et le Cameroun auront à leur charge, on l'oublie souvent, des coûts liés à l'application du plan de gestion de l'environnement assorti au projet, ainsi que, dans le cas du Tchad, des coûts induits par les mesures sociales prévues dans la région de production. La Banque les estime à 35 millions de dollars (valeur nominale) pour chaque pays, ou encore à 15 millions en NPV. Il faut ajouter également l'estimation que fait la Banque des risques environnementaux, dont une part est assumée par les deux Etats, les pertes de biodiversité ou de terre agricole. Ces coûts sont estimés à 10 millions de dollars (NPV) pour chacun des pays, ou encore 23 millions en valeur nominale. (PAD p. 76).
2. " Ouganda : le microcrédit fait recette ", Alternatives économiques, mars 2000.
3. Entretien en mars 2000.
4. Dans sa fameuse confession publiée par l'Express (12/12/96), l'ex président d'Elf déclare : " le président Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf pour contenir la communauté anglophone de ce pays ".
5. Entretien téléphonique en mai 2000.
6. Cité dans l'hebdomadaire camerounais, La Nouvelle expression, 8 décembre 1999.
7. In the energy sector, the thrust of the program is to increase transparency and efficiency. In the exploration and production of hydrocarbons, the objectives are: (a) to ensure the full transfer of oil revenues from the National Hydrocarbon Company (SNH) to the budget and to increase transparency (through annual independent audits of SNH and clarifying/circumscribing the roles of the various players)... (PAD p. 9)
8. Par exemple, la lettre ouverte aux députés du Comité national d'action civique, parue dans l'hebdomadaire Mutations, le 10 mars 2000.
9. Sur cette affaire, outre l'article du Monde, lire l'enquête de Ch. Deloire parue dans le Point (9/1/99) et Fr. X. Verschave, in Noir Silence, qui écrit : " L'homme le mieux informé des secrets du palais présidentiel s'est "mis à table" : mentor de Paul Biya et son Grand-maître en Rose-Croix, Titus Edzoa s'est rebellé contre son disciple. Le 5 mai 1997, dans une longue interview au périodique camerounais L'Expression (aussitôt saisi), il dépeint le président comme une sorte de Mobutu, accaparant les recettes pétrolières de son pays et devenu "le Camerounais le plus riche". " (p. 181) et : " C'est le secrétaire général de la présidence qui, ès-qualité, préside la SNH. Il s'agissait, avant sa disgrâce, de Titus Edzoa, grand maître dans l'ordre de la Rose-Croix... Souvent, dans les pompes Afrique, la réalité dépasse la fiction. " (p. 447).
10. Rappelons la forte variabilité de ce chiffre suivant les scénarios - réserves et cours- possibles.
11. Sa fonction est de réserver une part des ressources pour le temps de l'"après-pétrole ".
12. Qu'une part des recettes alimente le budget courant de l'Etat n'a rien de choquant en soi, mais il faut remettre les pendules à l'heure.
13. La gestion des revenus du pétrole au Tchad : carences de la législation et faiblesses des institutions, Human Rights Clinical Program, Faculté de droit de Harvard, 13 octobre 1999, 9 p.
14. Sur le plan technique, la Banque justifie l'article 8 par le fait qu'une certaine souplesse est nécessaire, des évolutions dans les priorités de dépenses pouvant impliquer de modifier la répartition de la rente. Par exemple, augmenter le budget du ministère de la justice pour avancer vers un Etat de droit.

L'argument est pertinent.

15. L'analyse du politologue Jean-François Bayart n'est malheureusement que trop juste : " Si le pétrole se met à couler au Tchad et à remplir les caisses de l'Etat, il deviendra un élément décisif de la guerre civile larvée au Sud. Tout indique que la bande au pouvoir du président Idriss Déby capterait à son strict profit la rente pétrolière, les populations du Sud n'en connaissant que la répression, les armes. " (Pétrole et éthique..., Rapport parlementaire de M.-H. Aubert, 1999, t. I p. 170)
16. Cf. la lettre du 7 février 2000 de Serge Michailof, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Cameroun, à M. Charles Etoundi, qui s'achève en réaffirmant le " souci de voir nos recommandations pour un redressement du secteur de l'éducation adoptées par le gouvernement dans les délais les plus raisonnables, leur mise en œuvre demeurant une condition essentielle pour bénéficier de l'appui de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée ". Initiative PPTTE : mesures d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Serge Michailof est aussi directeur des opérations de la Banque au Tchad et l'un des responsables du projet pétrolier.
17. Et au-delà, puisque ce programme avait une vocation régionale.
18. Il est clair ceci dit qu'une intervention était nécessaire. Commentaire d'un journaliste camerounais qui a suivi toute l'affaire : " Mon opinion personnelle est que la politique du livre que préconisait le gouvernement était la meilleure sur le papier. Elle aurait pu l'être également dans les faits si on était dans un pays de bonne gouvernance. Ça ne pouvait qu'échouer car comme toujours, les autorités chargées de mettre sur pied cette politique ne pensent qu'à ce qui peut rentrer dans leur poches. "
19. Selon les statistiques du Cilss/Club du Sahel (OCDE).
20. " Le bilan de la planète ", Alternatives économiques, hors-série n°35 (en collaboration avec Vivre Autrement), 1er trimestre 1998, p. 24.
21. " Les préalables à l'exploitation ", N'Djamena Hebdo, 18 novembre 1999.
22. Sur la falsification des élections de 1996, avec la complicité de la France, lire : Tchad : élections sous contrôle (1996-1997), L'Harmattan, 1999 et Tchad, Niger, escroqueries à la démocratie, Agir ici et Survie, L'Harmattan, 1998.
23. Commission for Environmental Assessment, Advisory Review of the General Oil Spill Plan, 22 février 2000.
24. La taxe de passage au Cameroun est de 0,41 US\$ par baril. Le Cameroun avait initialement fixé la barre à 1,5 \$. La convention d'établissement de la COTCO prévoit en outre de nombreuses exemptions fiscales, comme au Tchad.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

V. Les méandres de l'indemnisation des populations

Le plan de compensation au Tchad

" On ne nous paye pas les terres mais seulement la sueur de notre front. On refuse de nous payer les champs en jachère. Et si tu discutes, tu te retrouves en prison ". Propos d'un jeune agriculteur de Bero 2, village situé au cœur de la zone pétrolière¹.

L'emprise foncière de la partie tchadienne du projet représente, selon les estimations d'Esso, 2 124 hectares, dont 756 seront définitivement occupés, le reste devant être remis à disposition de la population après les travaux. Les installations définitives comprennent notamment l'unité centrale de production (vers laquelle doit converger le brut tiré des forages), une station de pompage, une piste d'atterrissage pour avions gros porteurs, la " base de vie " pour le personnel sur place, les quelque 300 plates-formes de forage et des routes.

L'emprise du pipeline sur le territoire tchadien (534 ha), d'une largeur de 30 mètres, sur une longueur de 178 kilomètres sera, " une fois les travaux d'enfouissement achevés, rendue aux agriculteurs, avec trois restrictions : ne pas planter d'arbres, ne pas faire de puits et ne pas construire de villages " ². C'est également le cas des autres terrains utilisés à titre temporaire et qui devront, comme pour le pipeline, être remis en état : pourtour des plates-forme de forage, passage des conduites souterraines entre les forages, lignes électriques...

Le plan de compensation et de réinstallation (PCR) défini par Esso Tchad (Esso Exploration and Production Chad, Inc) a prévu trois types d'indemnisation pour les populations touchées par le projet : des compensations individuelles, en espèce ou en nature, pour les terrains cultivés, des compensations collectives pour les terroirs communautaires et la réinstallation des foyers déplacés.

Esso a procédé au versement des indemnités individuelles à la fin de l'année 1998 et, en avril 2000, entamait le paiement des compensations communautaires sur une bonne partie du site : l'emplacement des futures installations de production (278 ha), le passage de l'oléoduc (534 ha) et quelques infrastructures (16 ha). C'est également en avril qu'a été achevée la reconstruction de maisons pour les personnes déplacées (26 familles, soit 185 personnes).

Selon un rapport d'Esso réalisé en mai 1999, toutes les compensations à titre individuel ont été versées à leurs bénéficiaires pour l'ensemble des terrains nécessaires au projet d'exploitation, à l'exception des emplacements des forages (dont l'emplacement exact n'était pas, en mai 2000, encore déterminé) et de la route qui seront indemnisés ultérieurement.

Au tout début de l'année 1999, Esso Tchad a ainsi versé un total de 248 millions de Fcfa (2,48 millions de FF, près d'un demi million de dollars), en espèces ou en nature, répartis entre 588 personnes dans les 72 villages touchés³. Selon les responsables d'Esso, les travaux de forage à venir devraient affecter "au grand maximum" cent cinquante foyers.

Cette procédure d'indemnisation des populations, que rien, techniquement, ne justifiait à cette date, pouvait difficilement être engagée sans la certitude que le projet se réaliserait. Pourtant, lorsque ces sommes ont été versées, la Banque mondiale n'avait pas officiellement donné son accord pour le financement du projet pétrolier, condition sine qua non de sa réalisation. En clair, tout s'est passé comme si l'approbation du projet par le conseil d'administration de la Banque mondiale n'était qu'une simple formalité, les jeux étant faits par avance.

Aucun impératif technique n'imposait en effet de dédommager les populations à ce stade, comme le dit implicitement ce même rapport d'Esso (p. 1) : " il est important de noter que bien que les paiements individuels aient été effectués, aucun terrain n'est, à ce jour [en mai 1999], occupé par le Projet et qu'il n'a été demandé à aucun utilisateur de terrain de se déplacer " De plus, selon Jean-Pierre Petit, directeur d'Esso Tchad, la campagne des indemnités collectives a démarré en avril 2000... alors que l'approbation du projet devait de nouveau être soumise, le 23 mai, après reconstitution du nouveau consortium, au conseil d'administration de la Banque.

S'il est normal que certains travaux, liés notamment au balisage du tracé du pipeline, donnent lieu à indemnisation immédiate, le fait que l'intégralité des terrains identifiés aient fait l'objet de compensations avant le feu vert officiel de la Banque mondiale obéit davantage à une logique du fait accompli. On crée sur le terrain une situation sur laquelle il sera difficile, sinon

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Atteintes à la liberté de l'information et manipulations de l'opinion

La mobilisation de la société civile tchadienne sur le dossier pétrolier, à partir de 1998, a donné lieu à de multiples violations et entraves à la liberté d'expression. Si l'affaire Yorongar a fait le tour du monde, elle n'est pas la seule. Ngarlejy Yorongar, député de Bebedja est une bête noire du régime. Très informé des affaires, il est l'un des rares hommes politiques à oser faire des révélations. En mai 1998, il est condamné à trois ans de prison ferme à la suite d'une conférence de presse où il annonce que le président de l'Assemblée nationale, Abdelkader Kamougué, a reçu 1,5 milliard de Fcfa d'Elf pour financer sa campagne électorale. Il sera libéré huit mois plus tard, à la suite d'une vaste campagne internationale mobilisant parlementaires et organisations de droits de l'Homme dans le monde entier. La directrice et le journaliste de l'Observateur, qui n'avaient fait que rapporter les propos du député d'opposition, ont été condamnés à des peines avec sursis et à de lourdes amendes.

L'affaire Yorongar est aussi un message à l'attention des journalistes : il y a des limites à ne pas franchir. Les patrons de la presse indépendante reconnaissent toutefois une certaine liberté de publication... dont ils soulignent les limites et les apparences. Ils se heurtent à la difficulté d'accéder à l'information et à l'étranglement économique. N'Djamena Hebdo, L'Observateur, Le Temps tirent à quelques milliers d'exemplaires, ne bénéficient d'aucune aide fiscale (prix du papier par exemple) et ces journaux, grâce auxquels un débat public sur le pétrole s'est instauré, survivent à la force du poignet. Les éditeurs de la presse indépendante ont conscience d'être " les dindons de la farce " : la parution de leurs journaux, peu diffusés, dans un pays où la population est majoritairement illettrée, permet de " donner une bonne image du pays vis-à-vis des bailleurs, mais cela n'a aucun impact sur le fonctionnement du régime ", dont le monopole sur la presse audiovisuelle reste total.

Sur le terrain, indique un responsable d'une organisation de droits de l'Homme, "on a observé une multiplication d'actions d'intimidation des militants" travaillant sur le dossier pétrole : interpellations, confiscation de motos ou bicyclettes, menaces verbales. L'Epozop (Entente des populations de la zone pétrolière), organisation de paysans née en juillet 1999, à la suite du séminaire des ONG de Bebedja, s'est vue frappée d'interdiction en décembre (annexe 5), à la suite d'une requête en annulation de l'arrêté 43-10 (lire p. 35 à 37) ; quelques uns des ses leaders ont été interpellés. Motif officiel : l'association, qui n'a pas déposé ses statuts, n'a pas d'existence légale. Prise dans l'urgence du travail de terrain, l'Epozop n'avait pas fait ces démarches administratives. Mais le but officieux est d'empêcher que la mobilisation des ONG n'entraîne celle des populations rurales. L'émergence de cette association correspond à une évolution sociologique importante : les jeunes paysans qui ont fréquenté l'école puis tenté, sans succès, leur chance à la ville, sont de plus en plus nombreux à revenir travailler dans les villages. Ils forment une sorte d'élite paysanne où se recrutent des leaders conscients qui mènent un travail incessant d'information et d'organisation auprès des autres paysans.

Les autorités tchadiennes se sont livrées à des manipulations pour laisser entendre que le projet recevait l'adhésion massive des populations. Fin octobre 1999, avant une réunion publique avec des responsables de la Banque mondiale à Bébedja, des membres du Comité technique national de contrôle et de suivi du projet ont circulé dans la région pour faire signer aux chefs de village et de canton une pétition pour " l'exploitation immédiate du pétrole ". Des responsables villageois de Timbiri, qui ont refusé de signer racontent : " On a discuté pendant plus d'une heure. Ils n'avaient jamais rencontré cette résistance. Le 30 octobre, lors de la réunion de Bébedja avec le vice-président de la Banque mondiale, on a retracé toutes ces intimidations. Il y a eu aussi la veille un défilé en faveur du projet. Ils ont payé 20 000 Fcfa) par groupe qui défilait avec des pancartes et 60 000 Fcfa par chef de canton. Un peu avant le défilé, on a découvert une pancarte sur laquelle était inscrit : "Canton de Timbéri : oui à l'exploitation immédiate du pétrole " - il y avait des pancartes identiques pour les autres cantons, réalisées à l'insu de tous les chefs. Nous n'avons jamais dit que nous étions pour l'exploitation immédiate, et on a enlevé cette pancarte. Quelques jours avant, le 22 ou le 23 octobre, deux membres de l'Epozop avaient été interpellés."

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

impossible de revenir. Il faut faire avancer le processus, d'autant que les retards dans l'avancement du projet, liés à la mobilisation des ONG et aux réexamens de la Banque mondiale coûtent de l'argent. En 1998-99, par ailleurs, la mobilisation des ONG tchadiennes sur le projet pétrolier bat son plein. Le versement d'indemnités aux populations est un contre-feu efficace face à la montée de la contestation. Il a permis de facto d'acheter une certaine paix sociale et faussé le jeu des débats locaux⁴.

L'arrêté 43-10 s'est perdu en brousse

Le 14 décembre 1998, le ministère tchadien des finances publiait l'arrêté 43-10 " portant ouverture d'une période d'enquête et de publicité de deux mois relative à l'occupation des terres " pour les besoins du projet⁵. Selon l'article 2 de cet arrêté, les populations touchées par la réalisation du pipeline et des installations annexes pouvaient ainsi, jusqu'au 14 février 1999, déposer leurs doléances à la préfecture du Logone oriental. L'article 3 chargeait les autorités locales d'informer les populations, en particulier sur leur droit à doléances (voir annexe 9).

La quasi absence de réclamations enregistrées traduit-elle l'assentiment général des populations riveraines ? En réalité, ces dernières, dans leur grande majorité, n'ont jamais été informées de leurs droits, ou alors bien après la fin de la période d'enquête publique. Pour preuve, la lettre du sous-préfet de Bébedja aux chefs de canton de Béro, Komé et Miandoum, leur transmettant l'arrêté 43-10 et les invitant à le diffuser auprès des populations, datée du... 18 février 1999 (voir annexe 6). A Miandoum, selon le registre des courriers, l'arrêté 43-10 est arrivé le 20 février. Mais à Bero II, le chef de canton reconnaît ne pas avoir reçu copie de cette loi et elle n'a pas été diffusée sur son district. A Bessao, une autre des quatre sous-préfectures du Logone Oriental, un représentant des autorités locales indique : " C'est lorsque les compensations ont pris fin, en janvier 1999, que le sous-préfet a transmis l'arrêté 43-10 ". Selon ce responsable, seul un village a reçu officiellement l'information mais des requêtes émanant de plusieurs localités ont été envoyées, quoique " après la période des deux mois ". Dans le village de Toura 2, non loin de Bessao, les agriculteurs n'en ont jamais entendu parler. A Timbéri, chef lieu de canton (sous-préfecture de Goré) : " L'arrêté n'est jamais arrivé ici, c'est durant le séminaire de Bébedja qu'on nous en a parlé " indique

un leader paysan. " Nous avons demandé aux sous-préfets de la région pourquoi il n'avaient pas fait passer l'information et ils nous ont répondu qu'ils n'étaient pas au courant. Et lors du paiement des indemnités, le 19 janvier 1999, on n'a pas non plus parlé de cet arrêté aux populations ", précise-t-il⁶.

Dans un contexte où l'illettrisme touche près de 90 % de la population adulte, où les moyens (véhicules, personnel) à la disposition des autorités administratives locales sont indigents, où les communications sont difficiles, l'ouverture d'une enquête publique restreinte à deux mois n'a de démocratique que l'apparence. Surtout quand l'information ne parvient pas aux intéressés.

C'est à l'occasion du séminaire des ONG tchadiennes organisé à Bébedja en avril 1999 que de nombreuses associations découvrent le fameux arrêté... et en demandent l'annulation. Notamment l'Epozop (Entente des populations de la zone pétrolière), une organisation paysanne née à la faveur de la mobilisation des ONG sur ce dossier. Dans une lettre du 3 octobre 1999 adressée à M. Bichara Chérif Daoussa, ministre des finances et de l'économie, l'Epozop réitère une demande d'annulation de l'arrêté 43-10, au motif que les populations n'ont pas été informées. Réponse du ministre : "Cet Arrêté pris le 14 décembre 1998 a été immédiatement envoyé à la préfecture du Logone oriental. Par une lettre du 13 mai 1999, le préfet du Logone oriental nous a confirmé qu'une large campagne d'information a été menée et qu'aucune réaction ni observation négative n'a été enregistrée. Compte tenu de ce qui précède, et surtout que la population intéressée a eu un délai suffisamment large permettant d'exprimer [sic] les doléances s'il y en avait, je suis au regret de vous informer qu'il ne m'est pas possible d'accorder une suite favorable à votre requête." Non seulement les faits démentent les arguments du ministre, mais l'Epozop sera frappée d'interdiction peu de temps après. (voir annexe 5).

L'enquête publique, ouverte en décembre, était notamment censée permettre aux intéressés de contester le calcul des biens éligibles à compensation. Il eût été normal que les paiements interviennent une fois passé ce délai des deux mois. Il n'en a rien été, puisque une large part de ceux-ci ont été effectués dès le mois de décembre 1998, avant et durant la période d'enquête. L'attestation de paiement en espèces de M. Gabriel Ndodjingar, est datée du 11 décembre 1998.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Consultation, dites-vous ?

Le processus de consultation des populations, qui entre dans les directives opérationnelles de la Banque mondiale a été l'objet de vives critiques. A Miandoum, au Tchad, les villageois rappellent que la scientifique chargée des enquêtes socio-économiques auprès des populations pour le compte du consortium, venait dans les premiers temps accompagnée de gendarmes. Dans le contexte de la vague de répression de 1997, cela ne favorisait pas la libre expression des paysans. Par ailleurs, la plupart des villageois interrogés, tant au Tchad qu'au Cameroun, assurent qu'ils n'ont pas été " consultés " mais plutôt " informés " par Exxon qui leur présentait les côtés positifs du projet.

C'est toute l'ambiguïté de ces consultations, menées par le consortium et non par une structure indépendante. Il n'a jamais été question de demander aux populations de se prononcer sur le bien fondé du projet, sur ses modalités de mise en œuvre ou sur l'allocation de la rente pétrolière. Les réunions d'informations organisées par Exxon ne pouvaient que présenter le projet sous son meilleur aspect. Exxon a par ailleurs mis en place de nombreuses salles de lecture où l'on pouvait consulter l'étude d'impact environnemental. Mais pas la documentation critique produite par les ONG locales et internationales. La consultation proprement dite portait sur des domaines précis tels que l'établissement des biens à indemniser, le choix du tracé du pipeline pour éviter au maximum villages et sites sacrés (de nombreuses modifications ont été apportées), choix d'une indemnisation en nature ou en espèces. De ce point de vue, la procédure des " consultations " a plutôt été satisfaisante. En revanche, le débat public et contradictoire, quand il a eu lieu, a été l'œuvre des ONG locales et internationales et de la presse indépendante, dont il faut souligner la difficulté d'accès à l'information.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Celle de M. Modeste Mbetetoudji, du village de Kagopal date du 13 janvier 1999 (annexe 8). Comment imaginer qu'un paysan illettré puisse encore contester quoi que ce soit, après avoir reçu d'un seul coup la somme, considérable, de 133 000 Fcfa et signé un reçu de son pouce ? "On ne m'a jamais parlé de cet arrêté" indique M. Mbetetoudji, comme bien d'autres⁷. Quelques mois plus tôt, le 10 septembre 1998, il avait signé en présence des autorités locales la "fiche récapitulative des biens éligibles à la compensation" (annexe 7), qui établit la liste des surfaces et biens affectés, mais qui ne mentionne pas leur valeur ni les bases de calcul du montant de la compensation. Et lorsqu'on lui remet son dû, début 1999, c'est "sans aucune explication". Difficile là encore de contester quoi que ce soit. " Je ne m'y retrouve pas avec ce que j'ai reçu " déclare Modeste Mbetetoudji. Ses 1 300 FF en espèces lui ont permis d'acheter un bœuf, une chèvre, un sac de mil et quelques vêtements, à quoi s'ajoute une charrue d'une valeur de 704 FF au titre de la compensation en nature. Le tout pour la destruction de 1 600 m² de cultures vivrières et l'abattage de deux karités dont la valeur cumulée de la production, selon une estimation indépendante, dépasse les 8 000 FF (voir infra).

Des efforts louables

"Il faut préciser, indique M. Petit, que nous avons mis en place une procédure de réclamation qui est toujours en vigueur, même si la période d'enquête publique est maintenant achevée. Cette procédure permet aux intéressés de réclamer si certains de leurs biens ont été oubliés ou si les paiements n'ont pas correspondu aux montants définis dans le plan de compensation" (lettre du 15 mai 2000).

"Notre objectif n'est pas d'avoir une population dressée contre nous" indique en outre le directeur d'Esso au Tchad. De fait, Esso a engagé des moyens conséquents pour mener à bien l'opération des compensations. Selon les informations fournies par la compagnie, une première série de consultations a été menée dans 51 villages concernés et une seconde tournée a été effectuée dans 48 villages entre septembre et novembre 1998. Ces réunions ont surtout porté sur l'explication du PCR. En mai 1998, des géomètres ont fait une reconnaissance des surfaces nécessaires pour les installations fixes et le pipeline. Installations et oléoduc évitent les villages, et des modifications du tracé du pipeline ont été introduites à plusieurs reprises pour tenir compte des demandes des populations, notamment pour ce qui est des sites sacrés.

Les agents d'Esso ont par la suite rencontré les utilisateurs des terrains et ouvert des dossiers individuels de compensation répertoriant l'identité de l'utilisateur et, en présence des intéressés, les limites et les types de champs concernés, les arbres fruitiers, les aménagements (maisons, ruches, clôtures, etc.). Toutes les parcelles ont fait l'objet d'une délimitation par système GPS. Ces inventaires, après vérification et examen des réclamations, ont fait l'objet de fiches signées par la personne touchée, ainsi que par les représentants des autorités locales (village, canton, sous-préfecture, préfecture). "Cette fiche (avec la liste des biens et la valeur totale de la compensation) a été lue et approuvée par chaque intéressé en présence du public" note le rapport d'Esso. Par ailleurs, en septembre 1998, Esso avait entrepris une étude de marché pour remettre à jour les barèmes de compensation, qui dataient de 1995. Des consultations ont ensuite été menées auprès des personnes concernées afin qu'elles choisissent les modalités de paiement : en espèces et/ou en nature. Un catalogue propose à cette fin différents équipements (charrue, vélo, moulins, décortiqueuses) et leur valeur marchande correspondante. Les paiements, de même que les fournitures de matériel, ont ensuite été effectués en présence de témoins, le tout attesté par une photographie. Esso a également proposé à ceux qui le désiraient une escorte, afin d'aller déposer sans risques l'argent dans une caisse d'épargne. Les compensations collectives au titre des terrains communautaires (brousse, jachères), seront versées sous formes d'équipements sur le choix desquels les villages auront à se prononcer (école, dispensaire, puits), bénéficiant d'un large délai de réflexion (jusqu'à deux ans). Quant aux 26 familles déplacées (185 personnes), elles ont eu la possibilité de choisir le lieu où Esso a rebâti leurs maisons, construites selon un standard amélioré mais cohérent avec le style des autres habitations. Toutes ces données (personnes, terrains et biens, montant et type d'indemnisation) sont informatisées, archivées et consultables.

Cette procédure, très codifiée, et effectivement appliquée sur le terrain, devait permettre de répondre à la directive opérationnelle n° 4.30 de la Banque mondiale sur le déplacement involontaire et la réinstallation des personnes. Ce texte prévoit notamment que les personnes affectées rétablissent leur niveau de vie antérieur. Le système des compensations retenu par Esso, malgré les améliorations qui lui ont été apportées, permet d'en douter.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Insécurité, répression et impunité au quotidien

Les rapports de la Ligue tchadienne pour les droits de l'Homme (LTDH) se suivent et se ressemblent : exécutions extrajudiciaires, torture, traitements dégradants, arrestations et détentions arbitraires, exactions et abus d'autorité de la part des forces de l'ordre, à tous les niveaux. Voici quelques uns des faits rapportés par la LTDH dans son rapport pour le 4^e trimestre 1999, survenus dans la région du pétrole (départements du Logone-Oriental et du Logone-Occidental) :

- La brigade de gendarmerie nouvellement installée dans le canton de Boy-Bessao se livre à un rackettage et abus systématiques des populations. Quelques cas :
 - 1^{er} novembre : Gonge David, chef de village de Bendé, est contraint de verser 12 000 Fcfa aux gendarmes pour assurer leur déplacement.
 - 15/11/99 : Mabaïnaiwala Jérôme, chef de village de Bebelem, contraint de verser 30 000 Fcfa. Il a été ensuite blessé à la cuisse à coups de couteau.
 - Novembre 1999 : au village de Dobaïn, Bomian Simon, puis le chef de village, prêtent leur bicyclettes au commandant de brigade pour, dit-on, lui permettre d'effectuer une mission. Au retour, le gendarme confisque les engins, puis contraint ses bienfaiteurs à lui verser chacun 3 000 Fcfa. Malgré cela, ils n'ont pu récupérer leurs biens.
 - Les 21 et 25/11/99 : au village de Bembaitour, des citoyens ont été contraints à verser des sommes au commandant de brigade pour cause de bagarre. Il s'agit de : Domrodje Paul (25000 Fcfa), Mbaïreda Djendolé (6 000 Fcfa), Djendole Silas (12 000 Fcfa), Madame Rayom (3 000 Fcfa), Ramtoudjne Réoderdjé (3 000 Fcfa), Ndoutabe Justin (3 500 Fcfa).
 - 10/10/99 : Netarlem Yvette, mineure âgée de 21 ans est enlevée au marché de Bessao [sous-préfecture du Logone Oriental], puis violée, séquestrée et abandonnée sans nourriture ni eau trois jours durant par l'adjudant de l'armée Boukar Rapul.
 - 16/11/99 à Bessao, M. Laobeul Djeroc est arrêté et détenu à la brigade, où il est soumis à des sévices corporels, 50 coups de fouet et contraint de verser 15 000 Fcfa.
 - Novembre 1999 : Mbaïtolna Rondoloum, agriculteur et père de dix-huit enfants à Bebaïtada, dans la sous-préfecture de Bodo (Logone oriental), est accusé d'intelligence avec l'éphémère rébellion de Mathias Tambaye, et sommairement exécuté par le commandant de régiment d'infanterie de Doba, Masrane Gali.

L'insécurité est surtout le résultat de l'action des "forces de l'ordre" et de l'Etat note le rapport de la LTDH, qui écrit également : "L'impunité est de règle. Aucun élément des forces de l'ordre, quelque abus qu'il commette, n'est jamais jugé. Il en est ainsi à tous les niveaux, comme si le chef de l'Etat lui-même craignait qu'en mettant fin à l'impunité généralisée, il puisse être un jour appelé à répondre de ses actes."

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Régime foncier, régime sec

Le principe général des compensations est que l'on indemnise les investissements réalisés par les populations sur les terres qu'elles occupent, mais non les terrains eux mêmes. C'est, comme l'ont très bien compris les paysans, la seule " sueur du front " qui est dédommagée : le travail investi pour préparer les champs, semer, sarcler, récolter... c'est-à-dire la valeur marchande de la récolte, additionnée des éventuels aménagements réalisés : cases, etc.

Cette situation est liée au régime foncier hérité de la colonisation en vigueur au Tchad et dans la plupart des anciennes colonies. La gestion des terres (transmission, allocation, emploi...) est régie par les droits coutumiers, mais le propriétaire légal est, depuis les indépendances, l'Etat, qui concède la jouissance du " domaine national " aux populations. Si les titres de propriété privée existent en ville, ils sont rarissimes dans le monde rural. Comme l'indique Esso dans son rapport de mai 1999, aucun titre foncier n'a été identifié dans la zone des travaux. Pour l'Etat, le régime du domaine national permet de faire l'économie de l'établissement et de la gestion coûteuse d'un cadastre. Pour les populations, l'obtention d'un titre foncier est par ailleurs hors de portée : démarches administratives longues et complexes, paiements de droits d'enregistrement... Ainsi, les agriculteurs, même s'ils sont là depuis des générations, ne sont pas des propriétaires mais de simples " occupants ", et la perte de l'utilisation de leurs terrains ne donne lieu qu'à une indemnisation des investissements réalisés, comme le rappelle le PCR⁸.

Dans le cas des terrains requis à titre provisoire pour les besoins de la construction du projet (1 368 ha), en particulier pour le passage de l'oléoduc, qui sera enfoui à environ un mètre de profondeur, il n'y a - en théorie - aucun problème. Ceux-ci seront, selon le cahier des charges de l'opérateur, remis en état et restitués à leurs occupants. Les travaux n'excédant pas trois à quatre mois en un point donné, la perte des cultures est compensée par le remboursement de la valeur de la récolte.

Encore faudra-t-il que la remise en état des sols après travaux soit correctement effectuée afin de maintenir le niveau antérieur des rendements. Même si le consortium s'y est engagé, ce point devra être suivi de

près. De même, il faudra veiller à ce que les restrictions imposées aux usagers sur les terrains restitués, notamment l'interdiction d'y (re)planter des arbres, dont l'ombrage joue un rôle important, n'entraînent pas des baisses de rendements. Et surtout, que se passera-t-il lorsque passeront dans le corridor des véhicules chargés du contrôle et de la maintenance⁹ ? Indemniseront-ils les récoltes à chaque fois ou, plus vraisemblablement, les paysans abandonneront-ils définitivement le terrain ? Le problème se pose au Tchad, mais encore plus au Cameroun.

Il est fort possible que les pratiques culturelles à proximité des installations, en particulier les plates-formes de forage, soient bouleversées bien au-delà du simple calcul arithmétique. De nombreuses ONG ont exprimé des craintes sur ce sujet. Ainsi, une étude réalisée en septembre 1999 par deux agronomes pour le compte du Cilog¹⁰ indique : "Sur le plan opérationnel, il faut comprendre que les individus reçoivent des compensations proportionnellement à la partie affectée du champ. On estime que quelle que soit la position du dégât, le propriétaire du champ peut exploiter la partie restante. C'est ainsi qu'en prenant par exemple la fiche sommaire détaillée de M. Peurngar Michel de Béro II, on peut y lire 0,125 et 1,25 corde [une corde = 0,5 ha] affectée respectivement dans les champs CA01 et CA02. La valeur de la compensation correspondante s'élève à 492 154 Fcfa. Et mathématiquement, M. Peurngar est autorisé à travailler dans les parcelles restantes de ses deux champs CA 01 et CA02. Dans la réalité, nous avons constaté l'inverse : tous les champs partiellement affectés visités ont été purement abandonnés par leurs propriétaires. Il est impossible d'y travailler selon les villageois. Pour certains, la configuration morcelée du champ rend complexe son exploitation. Surtout il n'ont pas l'esprit tranquille de tourner autour de la propriété énigmatique du "Blanc". Pour d'autres, les conditions à respecter pour exploiter le reliquat sont très contraignantes : par exemple ne pas y planter des arbres (...). Aussi, nombreux sont ceux qui sont partis emprunter de nouveaux champs chez des parents ou dans d'autres terroirs...". Une hypothèse que n'avait pas envisagée le PCR, Michel Petit assurant quant à lui que " les paysans pourront cultiver sans problème autour des puits ".¹¹

Les terres définitivement occupées sont quant à elles, en l'absence de titre foncier, indemnisées sur des

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

bases analogues : la valeur d'une année de récolte. A l'agriculteur de trouver un autre terrain... ou une activité complémentaire. Il y a une vingtaine d'années, il n'était pas difficile de se faire attribuer de nouvelles parcelles par le chef de terres : l'espace était libre. Mais aujourd'hui, les terroirs commencent à être saturés, sous le double effet de la croissance démographique (un doublement de la population tous les trente ans) et des migrations vers la zone soudanienne, en particulier les éleveurs venus du Nord. La multiplication des conflits fonciers entre pasteurs et agriculteurs dans la région en est l'un des signes. Autre effet de la pression foncière, le recul constaté un peu partout des temps de jachère. La mise en jachère des champs, généralement pour une période de trois à six ans, est pourtant, faute de pouvoir intensifier, le seul moyen d'assurer la régénération de sols fragiles. Lorsque l'espace manque et qu'il faut dès lors raccourcir le temps de repos des sols, l'horizon de la faim n'est pas loin. Par ailleurs, les stratégies d'intensification que l'on préconise volontiers sont toujours risquées là où le niveau des pluies, très aléatoire d'une année sur l'autre, reste l'élément déterminant de la formation des rendements agricoles. En cas d'année sèche, l'investissement en intrants sera irrémédiablement perdu. Il faut souligner aussi la faiblesse de l'organisation des marchés et des transports... et les importations de blé ou de riz sur les marchés internationaux qui ne stimulent guère l'intensification de l'agriculture locale.

Résultat, certains agriculteurs sont lésés. " Je suis revenu au village pour trouver d'autre champs " explique ce paysan de Béro 2, dont près de quatre hectares ont été définitivement pris pour les installations pétrolières. On lui a certes indemnisé la valeur de ses récoltes, mais il a besoin de retrouver des terres. " Pour l'instant, dit-il, je cultive deux hectares sur les terres de mon frère. Le moulin que j'ai acheté avec la compensation en nature est tombé en panne au bout de deux jours. Cela ne va pas me nourrir. Avant, au moins, avec mes champs, j'étais certain de pouvoir manger. " Un cas qui illustre le problème d'un mode d'indemnisation injuste et inadapté à la réalité foncière, même si les surfaces, 756 ha, comme le nombre de personnes concernées, restent limités.

Ce même agriculteur explique par ailleurs qu'on lui a pris 3,5 hectares de jachères sans indemnisation. Un autre problème est soulevé ici. Selon le PCR, les compensations individuelles portent sur les seuls

champs cultivés. Les terrains en jachère sont assimilés à de la " brousse ", et donc considérés comme des terrains communautaires, alors qu'ils font partie intégrante du système de culture familiale. C'est bien la mise en jachère qui, ici, garantit le rendement des champs productifs. Les terrains de brousse font l'objet d'une compensation globale pour tout le village, attribuée sous forme d'équipement(s) collectif(s) que les populations pourront choisir d'après une série de propositions (marché, école, dispensaire...). Or, explique Djeralar Miankeol, agronome travaillant pour l'Assaid, une ONG locale de développement rural, " il n'y a pas ici un coin de brousse qui n'ait son propriétaire ". Propriétaire, ou plus exactement, attributaire. Les terres apparemment vacantes font en réalité partie le plus souvent de lots attribués aux familles par les autorités coutumières selon des règles séculaires, à l'exception des réserves foncières, forestières notamment, qui elles, sont effectivement un patrimoine collectif. Jachères individuelles et brousses communautaires ne sont pourtant pas distinguées, d'où les plaintes de nombreux paysans qui s'estiment spoliés. A juste titre, puisqu'on a prévu d'indemniser la communauté pour des terroirs dont la jouissance est personnelle. Dans le village de Ngalaba, indique le chef de canton de Miandoum, " on n'a pas compensé les jachères, on a dit que c'était des terroirs communautaires, mais ces jachères appartiennent à des personnes. Cela concerne cinq agriculteurs. "

Dans le bilan d'Esso sur les compensations réalisées début 1999, les catégories de terres se répartissent ainsi en " surfaces en cultures, préparées pour la culture ou cultivées pendant la dernière saison ", soit 267 ha et " terrains de brousse ", 561 ha. On note que les terrains dits de brousse représentent plus des deux tiers de l'ensemble (68 %). Si l'emprise des travaux du pipeline représente 427 ha de ces brousses, rendues après usage, restent 134 hectares de terrains occupés par le projet, pour lesquels des agriculteurs sont définitivement lésés. Ces chiffres ne tiennent pas compte par ailleurs de l'installation des futurs forages ou des travaux annexes.

Les mangues de la colère

Lors de la première rencontre des ONG sur les problèmes pétroliers, organisée à Donia en janvier 1998, l'analyse du barème des compensations retenu à l'époque suscite l'indignation¹². Il est censé avoir été calculé d'après des

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

données de l'ONDR (Office national du développement rural) et une étude socio-économique réalisée en 1995 dans le cadre de l'étude d'impact environnemental. Les représentants des organisations non gouvernementales dénoncent la faiblesse des montants prévus et réclament de nouvelles études. La valeur compensatoire pour l'abattage d'un manguier, totalement fantaisiste (35 FF), est particulièrement décriée, tant cet arbre fruitier joue un rôle essentiel dans l'alimentation et l'économie locale¹³. L'affaire du manguier devient ainsi symbolique d'une lutte qui rayonne, via Internet, bien au-delà du Tchad, pour obtenir des indemnités plus justes et fondées sur des critères objectifs.

Les responsables d'Esso, qui assistaient au séminaire de Donia, où la Banque mondiale est également représentée, ont entendu le message. En septembre 1998, ils procèdent, pour les cultures, à des études de rendements et de marché. Jean-Pierre Petit souligne que ces nouveaux calculs ont été faits à une période où les prix étaient élevés en raison d'une campagne agricole médiocre, donc sur une base favorable aux agriculteurs.¹⁴ Toujours est-il que le nouveau barème, 3 579 FF pour un demi-hectare de cultures vivrières et 1 196 FF pour la même surface de coton, n'ont plus rien à voir avec les chiffres antérieurs (mil : 250 FF, coton : 675 FF) : une reconnaissance implicite par la compagnie de la légèreté avec laquelle les premiers barèmes ont été établis et qui, sans la mobilisation des ONG, seraient probablement encore aujourd'hui en vigueur.

L'histoire de la réévaluation des manguiers est intéressante, car c'est, au Tchad, l'exemple - quasi unique - d'une véritable collaboration entre Esso et les ONG. A la suite de la polémique sur la valeur de cet arbre, Esso accepte le principe d'une étude conjointe, associant notamment à ses propres experts deux représentants des ONG, par ailleurs agronomes, un chercheur du CIRAD (Centre international de recherche agronomique pour le développement) et un représentant du ministère tchadien de l'Agriculture. L'équipe s'entend sur une méthodologie commune pour apprécier le rôle de cet arbre dans l'économie locale, la valeur marchande et nutritionnelle de sa production, les contraintes pour le remplacement d'un pied abattu pour les besoins du projet... Entre le 28 janvier et le 4 février 1998, dès le lendemain du séminaire de Donia, l'équipe pluridisciplinaire effectue des enquêtes de terrain puis publie son rapport en avril. Verdict : pour compenser l'abattage d'un manguier adulte, productif durant une

trentaine d'années, le nouveau barème prévoit un montant de 550 000 Fcfa (5 500 FF) ainsi que la fourniture de jeunes pousses et l'équipement nécessaire à leur entretien (30 000 Fcfa pour les arbres de moins de 6 ans). Cent cinquante sept fois plus que l'estimation initiale.

" Quand on a critiqué les 3 500 Fcfa, la Banque mondiale était présente. C'est ainsi que nous avons pu participer à cette étude ". " A partir de cette base, on aurait dû travailler sur les autres ressources, mais Esso n'a pas poursuivi sa collaboration" déclare un responsable de la coordination des ONG tchadiennes mobilisées sur le pétrole¹⁵.

Les barèmes établis pour les autres arbres fruitiers, même s'ils ont été revalorisés par rapport à ceux de 1995, n'ont pas fait l'objet d'un travail analogue qui aurait permis d'aboutir à un consensus. Comme l'indique à Béro, le chef de canton : " Les populations indemnisées ont reçu de grosses sommes. A première vue c'est beaucoup, mais les gens n'ont pas pu évaluer la valeur de leurs biens, ils n'étaient pas préparés. Et je n'ai pas été informé de la base de calcul des compensations ".

Karité, néré, tamarinier, goyavier... : des prix au ras du sol

Djeralar Miankeol et Jean Ngamine, agronome et directeur de la station de recherches de Bebedja (Itrad, ex-Cirad), ont coordonné une enquête publiée en septembre 1999 et qui suit une méthodologie analogue à l'étude du manguier¹⁶. Les arbres et espèces fruitières les plus utilisés ont été étudiés sous différents aspects (environnement, longévité, usages alimentaires et médicinaux, volume de la production et valeur marchande des fruits...) et les conclusions aboutissent à des résultats forts éloignés du barème d'Esso, comme l'indique le tableau page suivante.

Les écarts entre les prix du consortium et ceux de l'étude des deux agronomes sont considérables et peuvent varier de... 1 à 200 (dans le cas du néré). On pourra toujours contester l'objectivité de cette seconde évaluation et souligner les divergences d'intérêts entre leurs auteurs et le consortium. Mais rappelons simplement que pour le manguier, la collaboration des différentes parties a entraîné une multiplication par 157 de la valeur estimée de cet arbre.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Barème TOTCO pour les manguiers coupés			
Type/Âge de l'arbre	Nombre d'années	Remplacement en nature pour les variétés non améliorées	Crédit/Aide financière
Jeune pousse. Les arbres plantés après la reconnaissance du tracé ne sont pas sujets à compensation	0-1	L'agriculteur peut choisir deux manguiers (variété non améliorée et/ou améliorée). Matériaux, clôture de protection, un seau pour l'arrosage et une bêche.	2 500 Fcfa
Jeune pousse/jeune arbre Première production faible (12-50 fruits à peu près à 4-5 ans)	1-6	L'agriculteur peut choisir deux manguiers (variété non améliorée et/ou améliorée). Matériaux, clôture de protection, un seau pour l'arrosage et une bêche.	Equivalent de 30 000 Fcfa en crédit ou autre aide financière pour la main-d'œuvre investie pour planter, ériger la clôture et arroser ¹ , payé en une seule fois.
Arbres arrivés à maturité, produisant des fruits	6-30+	L'agriculteur peut choisir deux manguiers (variété non améliorée et/ou améliorée) Matériaux, clôture de protection, un seau pour l'arrosage, une bêche.	Equivalent de 30 000 Fcfa en crédit et autre aide financière pour la main-d'œuvre pour planter, ériger la clôture et arroser. Equivalent de 520 000 Fcfa en crédit et autre aide financière, représentant 8 années de perte de revenu et de subsistance (8 ans x 10 sacs x 6 500 Fcfa/par sac) jusqu'à ce que les arbres de remplacement commencent à produire. Ce tarif a reçu l'approbation de l'équipe spécialisée qui a étudié la question des manguiers. Total : Equivalent de 550 000 Fcfa en espèces ou une aide financière équivalente à payer en un versement.
Arbres arrivés à maturité - production de fruits faible ou nulle	30+	Voir ci-dessus comme pour les arbres arrivés à maturité.	Voir ci-dessus.

* Heures d'arrosage estimées sur la base d'environ 120 jours d'arrosage par an, à raison de 3 heures par jour.

Frappante également, l'absence de différenciation de prix dans le barème Esso, dans le cas des agrumes ou des arbres de brousse (nééré, karité, tamarinier). Traduite un manque de rigueur avec lequel Esso a mené les études sur ces variétés ? Certaines ressources importantes pour les villageois ne figurent pas dans le barème, comme le caïlcédra ou le rônier.

Un autre point non résolu est celui de l'indemnisation des arbres abattus ou à abattre en brousse (nééré, karité, tamarinier notamment) sur les terres en jachère, puisque, comme on l'a vu, ces sols sont assimilés à des terroirs communautaires et ne font pas l'objet de compensations individuelles. C'est surtout à ce niveau

que les problèmes se posent car les arbres fruitiers domestiques, manguiers, agrumiers, sont plantés le plus souvent à proximité des habitations et le tracé de l'oléoduc évite largement ces zones.

Esso a déjà versé, début 1999, 2,48 millions de FF de compensations individuelles à près de six cents personnes. Si cent cinquante autres restent, en juin 2000, à indemniser, le montant total ne devrait guère excéder les 3 millions. Soit 0,017 % du coût total du projet. La juste indemnisation de quelques centaines de paysans ne peut sérieusement mettre en difficulté une entreprise qui devrait, sur une trentaine d'années, tirer plusieurs milliards de dollars de revenus de

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Espèce	Estimation du coût de remplacement de quelques espèces (étude Cilong, septembre 1999)				Barème appliqué par le consortium
	Quantité fruits /an (kg)	Prix du kilo (francs cfa)	Durée de la production (année)	Valeur d'un pied détruit	
Karité (productif) Karité (en croissance)	70	300	20	420 000 58 800	30 000 5 000
Néré (productif) Néré (en croissance)	60	400	25	600 000 96 000	30 000 5 000
Tamarinier (productif) Tamarinier (en croissance)	50	100	30	150 000 60 000	30 000 5 000
Oranger (productif)	70	200	15	210 000	50 000
Pamplemoussier (productif)	93	50	15	69 750	50 000
Citronnier (productif)	90	75	12	81 000	50 000
Papayer (productif)	45	150	6	40 500	8 000
Goyavier (productif)	80	120	15	144 000	25 000

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

L'exploitation des seuls gisements de Komé, Bolobo et Miandoum. En dépit des procédures qui ont été mises en place, il faut souligner le manque de concertation sérieuse sur ce dossier. Pourtant, des négociations préliminaires, des études menées par des équipes où toutes les voix auraient été représentées (consortium, administration tchadienne, Banque mondiale, recherche, ONG et organisations paysannes), sur une base méthodologique validée par tous n'était pas une entreprise impossible. L'image d'Esso, qui ambitionne d'être une " entreprise citoyenne ", en aurait été considérablement améliorée, tant aux yeux des populations locales que de l'opinion publique internationale. La Banque mondiale n'a pas joué son rôle. Elle se devait d'imposer un cadre d'enquête qui aurait conduit à une grille de prix acceptée par toutes les parties. Informée par la suite du problème de la fixation des barèmes, interpellée par les ONG, elle n'a pas exigé que l'on revoie l'intégralité du dossier, alors que sa position clé lui aurait permis de le faire. Elle se trouve ainsi en contradiction avec l'esprit de ses propres directives.

Paiement des compensations : pas toujours très net

Bien des points laissent également à désirer pour ce qui est de l'application du PCR. En premier lieu, la délimitation des surfaces et l'identification des arbres et biens qui s'y trouvent. A Timbéri, un paysan raconte : " Au moment où l'on calculait les surfaces, les militaires étaient là. Ils vociféraient, les paysans avaient peur. C'était systématique. Les paysans n'ont rien eu à dire sur les prix des arbres " A Toura 2 : "Les gens d'Esso sont venus avec des militaires pour mesurer les champs. Mais les militaires ne sont pas intervenus dans les discussions. " Le chef de canton de Béro confirme également la présence de forces de l'ordre, mais qui " se tenaient à l'écart ". Leur présence était-elle cependant de nature à rassurer les paysans ? Pouvaient-ils, avec la proximité des militaires, oser s'exprimer en toute liberté ? Comment dans cette situation, manifester son désaccord sur l'estimation de l'âge d'un arbre ? L'étude Ngamine/Miankeol indique : " sur 120 fiches examinées (on dénombre dans certaines plus de dix pieds de manguiers) dans le canton de Béro et une trentaine dans le village de Timbéri, aucune n'indique un montant de compensation au-delà de 30 000 Fcfa pour le manguier. Pour vérification, nous avons effectué une descente sur le

terrain à Dodangde en compagnie du chef de canton de Béro. Nous avons vu un cas de manguier de dix ans au moins, dédommagé à 30 000 Fcfa. "

Des personnes ont-elles été volées sur leurs indemnités ? Sur ce point, Esso a été particulièrement vigilant. Les enveloppes d'argent ont été remises en mains propres, devant témoins. Les autorités administratives étaient présentes au moment du paiement, mais indique-t-on à la sous-préfecture de Bessao : " l'argent n'a pas été compté en présence des officiers de l'administration. Les enveloppes ont été remises sous pli, on n'a pas vu l'argent, on a juste signé les documents. C'était une procédure secrète, je l'ai dit à Esso. Leur raison était d'éviter que les autorités administratives ne mettent la main sur l'argent. Notre rôle était d'attester que le paiement a été fait, mais nous n'avons pas contrôlé les montants." Ceci dit, on ne signale pas de cas de malversations à ce niveau. En revanche, des prélèvements sauvages ont été effectués ultérieurement, sans qu'on ait pu en mesurer l'étendue. A Toura 1 et Toura 2¹⁷, au lendemain de l'indemnisation des paysans, Pascal Bougambaye, chef du canton de Gadjibian, est venu réclamer sa dîme : 10 000 Fcfa par personne indemnisée. Selon les villageois, il a exigé le paiement des " droits ", faute de quoi il enverrait les gendarmes. " Mais on ne sait pas de quels droits il s'agit ". Les habitants de Toura 2 ont bien cherché à négocier et se décident à apporter 5 000 Fcfa par personne, soit 25 000 Fcfa. Refus du chef de canton, qui renvoie chez lui le chef du village, coupable à ses yeux " d'insubordination ". Au total, dix personnes dans les deux villages ont chacune payé 10 000 Fcfa, dont un paysan dont l'indemnité s'élevait à 30 000 Fcfa seulement. Sans aucun reçu, naturellement. Le chef de canton a déclaré, selon les paysans, avoir agi sur ordre de l'ex sous-préfet de Bessao. Les villageois n'ont pas porté plainte : " nous sommes des subordonnés ". Chronique du racket ordinaire et de l'impunité dont jouissent les représentants de l'ordre.

Nombre d'observateurs ont enfin souligné le gaspillage de l'argent versé aux populations indemnisées. " Ce fut pour beaucoup, qui n'avaient pas été préparés à recevoir de telles sommes, l'occasion d'organiser des fêtes " indique un journaliste de la Voix du Paysan. " Il n'y a pas eu de campagne pour former les populations à la gestion des sommes qu'ils allaient recevoir " ajoute un membre de la Commission Justice et Paix. De même, un leader paysan de l'Epozop : " Les gens n'étaient pas

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

préparés, ils ont dilapidé leur argent, et ne peuvent retrouver de nouvelles terres. " Propos réfutés par Jean-Pierre Petit d'Esso. Selon lui, sur le demi-million de dollars de compensations déjà versées, un tiers a été versé en espèces, un autre tiers a été déposé par les bénéficiaires dans des caisses d'épargne et le reste a été dépensé, souvent pour réaliser des investissements (achat de bétail...). "Il est aussi facile de donner de mauvais exemples de l'utilisation de l'argent que des bons"¹⁸. Certes, et vice-versa. Une enquête exhaustive sur les usages des indemnités et, plus généralement, sur le respect de la directive opérationnelle 4.30 de la Banque mondiale, selon laquelle les populations touchées ne doivent pas subir de perte de revenus, reste à faire. Elle devra notamment évaluer objectivement les barèmes, qui auraient dû faire l'objet d'une analyse rigoureuse préalable, et étudier les changements de la situation socio-économique des populations qui ont été indemnisées.

Le plan de compensation au Cameroun

La procédure des indemnités est moins avancée au Cameroun qu'au Tchad, mais son principe reste le même. Comme l'explique Michel Gallet, directeur général de Cotco¹⁹, " les discussions sur le tracé du pipeline ont duré un certain temps et nous ont obligé à ne pas nous engager trop tôt sur ce sujet. Mais nous avons consulté les populations et fait le relevé des quantités à indemniser. Elles ont fait l'objet de procès-verbaux sur lesquels les populations ont pu s'exprimer librement. Par ailleurs, il existe une procédure de recours pour les trois mille personnes concernées. Pour ce qui est des barèmes, nous avons fait faire une étude en 1997 à partir des prix de marché et des rendements, largement diffusée auprès du public. Nous avons reçu au total cinquante-cinq commentaires écrits sur l'indemnisation de différentes espèces, entre autre les arbres fruitiers, ou encore le palmier raphia, dont nous avons sous-estimé les différentes utilisations. Tous ces commentaires ont été étudiés par notre consultant, qui travaille depuis décembre 1999 sur une réévaluation de ces barèmes. A la suite de la première étude d'impact, on nous avait fait également remarquer qu'il existe des plantes sauvages que nous n'avions pas prises en compte, et qui constituaient des richesses communautaires, et qui seront indemnisées comme telles. Nous nous sommes donc engagés à réétudier ces barèmes et notre étude, en voie d'achèvement, sera présentée prochainement à la Banque mondiale et à l'ensemble des ONG, pour recueillir une nouvelle fois

leurs commentaires. Il s'agit d'arriver à des barèmes qui soient acceptables et acceptés par tous. "²⁰

Il existe au Cameroun un barème officiel de compensation, applicable dans le cadre de travaux d'infrastructures (construction de routes, etc.). La grille en vigueur affiche des prix extrêmement faibles et n'a pas été réévaluée par l'administration depuis sa publication, en 1981. Consciente du problème, Cotco a donc, d'après ses enquêtes et études bibliographiques, revalorisé ces prix et décidé de verser une compensation additionnelle, qui s'ajoute à l'indemnisation légale versée par les autorités camerounaises. Un nouveau barème, réalisé en 1997, a été publié, puis appliqué lors des travaux liés à la délimitation du tracé de l'oléoduc. Une bande de trois mètres a déjà été ouverte sur toute la longueur du pipeline. La construction de quelques aires de stockage a également nécessité abattages et défrichements.

Les populations qui ont déjà été indemnisées dans ce cadre ne cachent pas leur mécontentement. "Recevoir 50 000 F [500 FF] pour un manguier sauvage, c'est trop peu. Cet arbre donne plus de 100 000 FF par an. Quand on le coupe, c'est perdu pour de bon. Et 10 000 FF pour un palmier, c'est pareil, ce n'est rien par rapport à ce que cela donne. Les villageois souffrent. Nous ne sommes pas contre le pipeline, mais les villageois souffrent " explique Thérèse Amboua, chef du petit village de Saballi, à quelques kilomètres de Lolodorf, sous-préfecture du département de l'Océan²¹. "Et si la Cotco revenait me rembourser, je serais très contente, ajoute-t-elle. A Saballi, deux vastes terrains ont été mis à nu pour construire une aire de stockage de matériel. Thérèse Amboua se plaint également de ne jamais avoir été associée au calcul des compensations : " qu'est-ce que nous pouvions dire ? ". Elle déplore également que l'argent ait été rapidement dilapidé par les villageois. A Madong, non loin de là, même commentaire de François Essomba, retraité de l'administration et qui s'occupe de développement local : " Les villageois n'ont jamais reçu de salaire. Comment sauraient-ils gérer cet argent qui tombe d'un coup ? Il aurait fallu sensibiliser les gens ! ". Ce à quoi il s'emploie, avec les moyens du bord : " Sur notre conseil, une famille qui avait reçu 2,5 millions de francs [CFA] en a épargné 2. " Le sous-préfet de Lolodorf s'inquiète également de cette injection brutale d'argent et un comité de suivi associant ONG locales et administration territoriale a été mis sur pied.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Sur la route qui mène de Lolodorf à Kribi, dans d'autres villages touchés, les témoignages se suivent et se ressemblent. Félix Dévalois Ndi Ombgwa, un agriculteur de Ngovayang : «Le décompte des arbres n'a pas été satisfaisant. Il y avait une dizaine de palmiers sur le terrain, on en a compté cinq. Les dix-sept personnes compensées ont toutes contesté le comptage, mais n'ont pas obtenu satisfaction. Quant aux montants, ils sont insignifiants». « Il y a eu beaucoup de réclamations, il y en a encore », explique Jules Obam Ella, le représentant local de la direction de l'agriculture à Lolodorf, «mais la commission départementale de suivi et d'évaluation chargée de les examiner ne compte que six personnes. Les moyens sont insuffisants.» Il souligne en outre que cette commission ne comporte pas d'agents locaux des services agricoles, qui sont en contact direct avec les paysans et jouissent de leur confiance. Au sujet du barème, il confirme la non prise en compte d'un certain nombre de ressources, notamment les plantes médicinales, la sous-évaluation des manguiers et surtout celle du cacao, qui est la culture de rente des paysans de la région. « Un désastre, » déclare Joseph Nzie, du village de Bikala. «Un kilo de cacao est vendu 600 F. Un cacaoyer rapporte trois kilos par an en réalité, 200 à 600 grammes de fèves et vit plus de cinquante ans. Et on en donne 2 000 F. C'est du vol ! Un palmier à huile ? Deux litres par régime, cinq à six régimes par an pendant dix ans. A 500 F le litre, cela donne près de 60 000 F. » Et non les 10 000 ou 25 000 prévus par le barème, selon la variété. "Quand on nous a annoncé 2 000 F pour un cacaoyer, cela nous a choqués, " émet pour sa part Céline Bibang, du village de Bidjouka. " Nous avons fait des réclamations, mais nous n'avons pas eu de réponse. Lors du paiement [le 13 mars 1998], le sous-préfet, le commandant de brigade, les gendarmes étaient là. Ce n'était pas possible de discuter ". Et une fois le versement effectué, difficile de faire machine arrière. Au bas de chaque reçu figure en effet la mention suivante : " Je reconnais que ladite somme est suffisante et satisfaisante et je renonce à réclamer toute autre somme à Cotco ou à ses sous-traitants ou à tenter une quelconque action contre eux en rapport avec lesdites destructions. " Un détail qui a échappé à plus d'un paysan.

Les ONG réagissent

" Nous avons découvert ces barèmes dans les salles de lecture de Cotco, et ils n'avaient pas fait au départ l'objet

de concertation avec les ONG " indique Henri Bosko Djeuda Tchapinga, hydrogéologue et l'un des auteurs d'une étude sur les compensations réalisée entre janvier et mars 1999 publiée par le GCA²² avec l'appui financier du Catholic Relief Service, une importante ONG de développement américaine. Des données sur les prix et les rendements ont été collectées, complétées par les sources du ministère de l'agriculture. Des méthodes de calcul ont été mises au point afin d'intégrer les prix des produits sur les marchés, le travail investi et le manque à gagner dû à la perte totale ou partielle de la parcelle mise en valeur par les agriculteurs.

Entre le barème Cotco et les résultats du GCA, on observe des variations du simple au double pour les légumineuses et les tubercules ou pour des cultures de rente comme le cacao et le café, du simple au triple pour les céréales, voire des écarts de un à dix pour certaines espèces d'arbres cultivés, comme le manguier, le papayer, les agrumes ou le palmier à huile. Le GCA a également mené une étude spécifique sur l'indemnisation du palmier raphia, arbre capital dans l'économie paysanne, source importante de revenus monétaires et dont on dénombre plus d'une trentaine d'utilisations²³. Le GCA estime à 83 500 Fcfa la valeur du palmier raphia (non compris son coût de remplacement), dont Cotco indemnisait initialement la destruction à 1 000 Fcfa.

Le sondage effectué par le GCA dans la province du Centre auprès de 75 personnes touchées par le projet confirme que la faiblesse du taux de compensation est le principal problème des populations. Le rapport constate ainsi : "Les paysans trouvent que les taux ont été fixés de manière arbitraire, sans tenir compte des réalités locales, notamment les coûts actuels des produits sur le marché. Cette analyse est aussi partagée par certains membres de la Commission départementale de suivi et d'évaluation que nous avons rencontrés." Les riverains soulignent aussi la non prise en compte des plantes situées de part et d'autre du corridor, susceptibles d'être détruites par les mouvements d'engins de chantiers ou la chute d'arbres. Dans 8 % des cas, ils se plaignent d'un mauvais décompte des ressources de leurs parcelles.

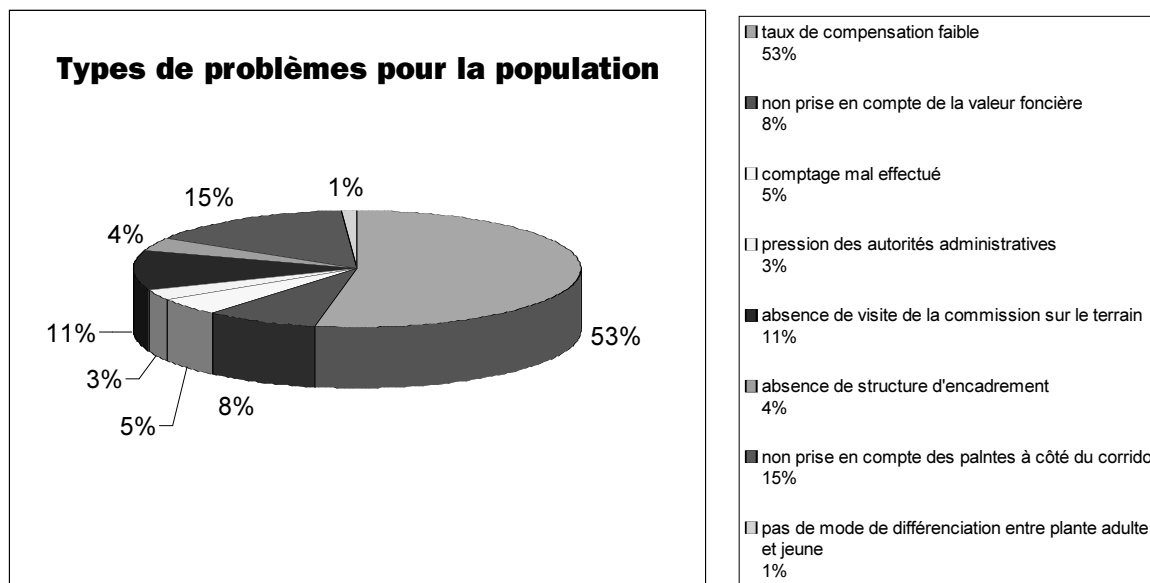
Selon les auditions du GCA, les paysans n'ont pas formulé de revendications sur le barème en raison du manque de voies de recours. La Commission départementale à qui ils doivent s'adresser est en effet

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

incompétente pour traiter des questions relatives aux taux de compensation. Par ailleurs, les populations, ignorantes, mal formées et peu organisées, ne peuvent guère faire valoir leurs intérêts. Il est important de noter que les populations n'ont guère eu à se plaindre de pressions qui seraient venues des autorités administratives. Sur les 75 personnes interrogées, 2 disent avoir été gênées par la présence de la force publique ou avoir été intimidées par la présence du sous-préfet dans la commission départementale. En ce qui concerne cette dernière, c'est plutôt la faiblesse des moyens qui est en cause : "Bien que dans l'ensemble,

les populations apprécient le travail de la commission départementale de suivi et d'évaluation, 11 % des personnes rencontrées certifient que cette commission n'a pas pu se rendre dans leur plantation pour des raisons diverses, parmi lesquelles les plus citées sont les suivantes : éloignement du champ, mauvaises conditions climatiques pendant le séjour de la commission dans le village, temps consacré à chaque village assez court (1 heure en moyenne). Selon ces plaignants, la commission départementale s'est arrêtée au niveau de la chefferie et tout a été réglé à ce niveau là, sans descente dans les champs des plaignants"²⁴.



Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Le temps du dialogue

Les résultats de l'enquête du GCA ont été transmis à la Banque mondiale et au consortium en mars 1999. Ils ont servi de base de travail lors de l'atelier national des ONG sur le plan de compensation qui s'est tenu à Yaoundé les 2 et 3 juin 1999, avec la participation des autorités camerounaises, mais Cotco décline l'invitation. Cette dernière a cependant pris en considération les remarques des ONG et, les 13 et 14 octobre 1999, Cotco participe à une réunion quadripartite avec la Banque mondiale, l'administration camerounaise et le GCA. Cotco déclare que les discussions restent ouvertes et annonce son intention de faire procéder à une nouvelle étude pour réviser les barèmes de compensation. Comme le soulignent aussi bien Michel Gallet que Henri Bosko Djeuda Tchapnga, d'ERA²⁵, l'approche du GCA pour le calcul des prix a été prise en compte, et c'est sur une base méthodologique proche que les consultants engagés par Cotco ont fait leurs enquêtes de terrain, au mois de décembre. Cotco avait même proposé que des membres du GCA participent à titre d'observateurs aux travaux de son équipe. Les ONG ont, pour des raisons d'indépendance, décliné cette offre, et décidé de mener, une nouvelle fois, leur propre enquête, "mais en partant sur des bases méthodologiques analogues" précise le Dr Djeuda. En décembre 1999, le GCA a ainsi étudié les prix sur 38 marchés, sur toute la longueur du pipeline. A l'issue de la rencontre quadripartite d'octobre, le GCA et Cotco étaient convenus d'organiser une réunion conjointe associant la Banque mondiale afin de confronter les résultats des deux équipes et de procéder à une nouvelle discussion sur les barèmes. Le 24 mai 2000 enfin, le GCA et Cotco apposaient leurs signatures sur un nouveau barème, sensiblement plus élevé que celui de 1997 (voir tableau page suivante). Est-ce à dire que Cotco reconnaît n'avoir pas étudié sérieusement le problème en 1997 ? Son directeur général s'en défend et met en avant l'information lacunaire dont disposait la compagnie à l'époque, en particulier en ce qui concerne les données statistiques et agro-économiques camerounaises. Par ailleurs, le choix de telle ou telle méthode d'évaluation de la valeur des ressources peut donner des résultats fort différents, souligne Georgius Koppert²⁶, l'un des scientifiques qui a travaillé sur le nouveau barème pour Cotco... le tout étant de se mettre d'accord au départ.

Malgré les difficultés des débuts, les ratés de la concertation²⁷ et l'insuffisance des recherches lors des études menées en 1997 par Cotco, les

mécontentements à la suite des premières indemnités, la situation a donc considérablement progressé. Un dialogue constructif s'est engagé entre la compagnie et le GCA, dont la légitimité et la capacité d'expertise sont reconnues. Outre le relèvement du barème en mai 2000, Michel Gallet indique qu'un rattrapage des montants déjà versés sur la base du barème de 1997 sera effectué.²⁸

Mais ce processus est venu tardivement. Il aura fallu finalement deux ans pour qu'une démarche véritablement concertée, formalisée, se mette en place. Mieux vaut tard que jamais, certes. Il est néanmoins surprenant que l'on ait convoqué le conseil d'administration de la Banque mondiale pour statuer sur le projet le 23 mai... le jour même où l'on se réunissait à Yaoundé pour discuter de la revalorisation des barèmes. La charrue avant les bœufs. Un exemple de la légèreté dont fait preuve la Banque mondiale pour garantir le respect de ses propres directives.

A cet égard, les différences entre les situations qui prévalent au Tchad et au Cameroun sont également parlantes. Dans un cas, le processus de révision des barèmes a été bloqué. Dans l'autre, Cotco accepte une remise à plat de la grille et, surtout, une démarche concertée avec les ONG, sur des bases méthodologiques communes. Echecs ici, progrès ailleurs, ne semblent en définitive obéir qu'au seul jeu de rapports de force et de la capacité ou non des ONG à faire valoir les droits des populations. Entre les deux pays, les enjeux financiers, les intérêts des Etats et la situation politique ne sont pas comparables. Au Tchad, les critiques des ONG sont assimilées par le pouvoir à une trahison vis-à-vis d'une grande cause nationale. L'Etat a besoin des revenus du pétrole, et au plus vite. Tout ce qui retarde le chantier va contre ses intérêts. Au Cameroun, les ONG locales ne sont pas soumises aux mêmes pressions et leur organisation s'en trouve facilitée. La Banque avait pourtant les moyens de veiller à ce que dans les deux pays, des procédures sérieuses et concertées soient engagées dès le départ. Elle ne l'a pas fait.

D'autres points restent en suspens, comme les réclamations des populations sur les décomptes dans leurs parcelles. Si, selon le sondage du GCA, 8 % des agriculteurs se plaignent d'un mauvais comptage, cela représente plus de deux cents personnes sur toute la longueur de l'oléoduc. Des plaintes qu'il faudra

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Evolution des barèmes des compensations au Cameroun*

Types de culture	Barèmes COTCO 1997 en FCFA Par m ² ou par pied	Estimations de GCA en 1999 en FCFA Par m ² ou par pied	Nouveaux barèmes COTCO (mai 2000) Par m ² ou par pied
<u>Légumineuses :</u>			
* Arachides	75	151	110
<u>Céréales :</u>			
* Mil et Sorgho	50	151	100
<u>Tubercules :</u>			
* Patates douces	100	228	200
* Manioc	100	223	210
* Ignames	200	496	320
<u>Fruits :</u>			
* Bananes Plantain	1 200	2 830/pied	1 700
<u>Arbres adultes :</u>			
* Manguiers	50 000	604 310/pied	160 000
* Avocatiers	50 000	64 310	125 000
* Palmiers à huile	10 000	130 610	30 000
* Caféiers	2 000	5 610	3 100

* sources COTCO et GCA.

instruire, alors que les moyens des commissions départementales sont dérisoires. Sans davantage de précautions, le problème se reposera prochainement, et avec plus d'acuité, lorsque les travaux débiteront. Malgré les assurances du consortium, les populations expriment par ailleurs des craintes sur la possibilité de réutiliser leurs parcelles une fois les travaux d'enfouissement achevés. La présence de " quelque chose " qui passe sous leur champ ne les tranquillise pas. A Lolodorf, un groupe de paysans s'est rendu au Nigeria voisin, dans le cadre d'un voyage organisé par quelques ONG : tous ont constaté les ravages pour l'environnement occasionnés par les pipelines (certes construits en surface) et la dégradation des terres. L'impossibilité de replanter des arbres sur le tracé va-t-elle entraîner quant à elle l'abandon des parcelles ? Dans les zones forestières, il est difficile de le prévoir, tant agriculture et exploitation des arbres sont inextricablement liées. Autant de questions non

résolues et qui exigent la mise en place d'un système de suivi efficace.

Pygmées : à petites gens, petit plan ?

Le projet pétrolier a prévu, outre le plan de compensation, un plan pour les " peuples autochtones vulnérables " (PPA). Ce programme vise les Bakola, l'un des trois groupes principaux de Pygmées au Cameroun, qui vivent dans le sud-ouest du pays et dont les zones d'habitation, de chasse et de cueillette seront perturbées par le passage du pipeline, entre Mvengue et Kribi, en passant par Lolodorf et Bipindi. Le PPA ne se substitue pas au programme d'indemnités et les Bakola doivent être dédommagés pour leurs pertes de terrains cultivés ou d'arbres qu'ils utilisent (annexe 11). Le PPA est censé répondre aux impacts qui toucheront spécifiquement cette communauté, déjà très menacée par l'exploitation forestière, en particulier en raison de

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

la raréfaction du gibier, source essentielle de nourriture pour les Pygmées et qui joue également un rôle de monnaie d'échange.

Des études et consultations ont été menées de novembre 1997 à février 1998 par une équipe de chercheurs locaux et étrangers. Vingt-trois campements pygmées localisés à moins de 2 km du tracé de l'oléoduc ont été recensés, et une vingtaine d'autres hameaux dans la zone des travaux. Le PPA estime que près de 1 300 Bakola seront touchés, sur une population totale d'environ 5 000 personnes. Ce document distingue entre impacts à court terme, liés à l'installation du pipeline, et impacts à plus long terme, en particulier la pression sur la chasse (approvisionnement des ouvriers au moment de la pose de l'oléoduc, risques d'afflux de populations à la recherche d'emplois...). Selon Alain Froment²⁹, anthropologue de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, ex-Orstom), membre de l'équipe qui a réalisé les consultations, c'est essentiellement au moment des travaux que l'impact sur la chasse sera le plus fort, mais la fuite du gibier ne devrait être que temporaire. Par ailleurs, à plus long terme, les risques d'immigration dans cette zone (dont la densité n'excède pas deux habitants au kilomètre carré) et donc de pression sur les ressources naturelles sont limités : la région est malsaine, avec une forte prévalence de la trypanosomose et les sols sont pauvres.

Paradoxalement, explique Alain Froment, au moment des consultations, les Pygmées demandaient souvent qu'on leur fournisse... des tronçonneuses pour défricher des champs³⁰. En effet, la raréfaction des ressources de la forêt les oblige de plus en plus à pratiquer l'agriculture. Quant à la chasse, les termes de l'échange pour obtenir des denrées alimentaires ou d'autres produits sont en leur défaveur. Les Pygmées bakola travaillent ainsi fréquemment, pour une partie de leur temps, comme ouvriers agricoles pour le compte des paysans Bantous, situation qui ne leur permet pourtant pas d'obtenir une ration alimentaire suffisante et qui les maintient dans des rapports de subordination avec ces derniers (un Bantou parlera de " ses " Pygmées). Selon le chercheur, ce besoin d'espaces cultivables pourrait être en partie satisfait par... le pipeline lui-même, dans la mesure où une bande de quinze mètres restera défrichée en permanence sur des dizaines et des dizaines de kilomètres et autorisée pour les cultures. Entre les assurances données par les promoteurs du

projet et les craintes exprimées par les populations, il est difficile de dire si cette hypothèse se vérifiera.

Une autre demande récurrente des Pygmées est la scolarisation de leurs enfants et l'alphabétisation des adultes. Ils ont conscience que c'est là une condition essentielle pour améliorer leurs conditions économiques, mais aussi pour s'affirmer dans une société qui les marginalise et faire valoir leurs droits. Un domaine, comme d'autres, où l'Etat est totalement absent, bien que la loi camerounaise interdise toute discrimination et affirme l'égalité de traitement de tous ses citoyens. La scolarisation des Bakola n'est assurée que par une ONG internationale et par les petites sœurs de Jésus qui travaillent auprès des Pygmées depuis une cinquantaine d'années et qui dirigent l'internat installé à Bipindi. On estimait en 1997 que 30% des jeunes Pygmées allaient à l'école. Les études plus récentes faites dans le cadre du PPA font état d'une baisse de la fréquentation en raison des difficultés économiques.

La santé des Bakola est également une préoccupation majeure. Leur mortalité est beaucoup plus élevée que celle du reste de la population. Les maladies diarrhéiques, en partie dues à la qualité de l'eau, entraînent une mortalité infantile élevée et les cas de tuberculose sont nombreux. Des affections faciles à traiter, mais qui frappent durement les Pygmées en raison de leur plus grande pauvreté et de la difficulté d'accès aux services de santé.

Si le PPA répond à ces préoccupations, il ne fournit pas les informations quantitatives qui permettraient d'apprécier le mécanisme financier qui a été proposé. Celui-ci est en tous les cas très limité. Il prévoit la création d'un fonds de 600 000 dollars, dont les intérêts permettraient, durant les trente années que doit durer le projet, de financer des actions de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture³. Le PPA estime avec optimisme les revenus du fonds à 50 000 dollars annuels (ce qui suppose un taux de 8,33 % par an durant trente ans), dont il faut déduire 15 % pour les coûts administratifs du programme. Les investissements réalisables avec de tels montants sont donc extrêmement modestes. D'autant qu'ils concerneront, pour l'action sanitaire, l'ensemble de la population rurale habitant la zone traversée par l'oléoduc entre Kribi et Lolodorf et non les seuls Pygmées, soit environ 11 000 personnes. Ce qui

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

représente un peu moins de 4 dollars par personne et par an. Certes, les Pygmées sont visés en priorité par le PPA, en particulier pour les actions en faveur de l'éducation et de l'agriculture. Mais la faiblesse globale des moyens et l'attention accordée aux Bakola dont les campements sont dans la zone du projet risquent de créer des tensions avec ceux, plus éloignés, qui ne bénéficieront pas ou peu du programme. Le PPA ne donne pas de précisions sur ce point. Ce problème doit pourtant être pris en considération, même s'il ne revient pas au consortium de l'assumer financièrement.

Sœurs missionnaires et quelques ONG exceptées, " personne n'a jamais rien fait pour les Pygmées " rappelle Alain Froment... et avec le PPA, le consortium pétrolier réalise sans conteste plus que n'a jamais fait l'Etat camerounais. Mais son action constituera inévitablement un " saupoudrage " de projets qui ne réglera pas grand chose des problèmes de fond. On l'oublie parfois, le braconnage et les abattages par les compagnies forestières jouissant de concessions de plusieurs milliers d'hectares font infiniment plus de ravages pour l'activité des chasseurs-cueilleurs que ne pourra le faire l'enfouissement d'un pipeline dont l'emprise foncière, entre Lolodorf et Kribi, est de... 2,25 km². C'est l'arbre qui cache la forêt. Les Pygmées souffrent également des préjugés de l'administration (qui leur refuse souvent l'octroi de cartes d'identité, pourtant obligatoires) ou de la population bantoue. Les compensations versées par le consortium ne peuvent résoudre ces problèmes. En revanche, ils auraient dû être l'objet de conditions posées par la Banque mondiale pour permettre à l'Etat camerounais d'entrer dans le capital de Cotco. Mais à la différence du Tchad, la Banque n'a pas exercé de pressions sur le Cameroun pour qu'il adopte une loi sur l'allocation des royalties tirées de l'oléoduc.

Les actions préconisées dans le PPA (vaccinations, formation agricole, alphabétisation...) vont dans le sens d'une acculturation de la communauté Bakola. Certains l'ont déploré. Cependant elles correspondent à la réalité d'une évolution engagée de longue date... et aux demandes des Pygmées eux-mêmes. La vision d'un peuple Pygmée isolé, autarcique, enfoncé dans la forêt profonde et à préserver de toute intrusion du monde extérieur, relève de l'imagerie. Bantous et Bakolas entretiennent depuis deux siècles des rapports étroits, commercent, voire s'épousent. Les populations se sont souvent rapprochées et, avec elles, les modes de vie.

Ainsi, le long de la route Bipindi-Kribi, ouverte il y a une centaine d'années par les Allemands, bien aisé qui peut distinguer la maison d'un Pygmée de celle d'un Bantou : mêmes toits de tôle, mêmes murs de torchis, mêmes jardins de case. La transformation de tout un pan de la culture bakola, d'ici une à deux générations, est un processus inévitable, que passe ou non l'oléoduc, et les choix des Pygmées, dans ce domaine, doivent être respectés. Les chercheurs ont recommandé qu'une part du PPA serve à la conservation des savoirs et des traditions bakola. Avec le risque que ce ne soit au détriment du reste. C'est surtout un plan global qui doit être mis en place, et qui dépasse de loin la seule responsabilité des pétroliers.

Il faudra veiller par ailleurs à ce que les actions de développement correspondent au plus près aux attentes des populations, tant dans leur conception que lors de la réalisation. Le PPA a prévu des consultations et la rémunération d'un " facilitateur de développement communautaire " chargé de faire le lien entre les campements pygmées et les gestionnaires du PPA. Cela suffit-il ? Le conseil d'administration du fonds du PPA doit compter un représentant du gouvernement camerounais, de Cotco, d'une ONG (ou d'un collectif d'ONG), ainsi qu'une personne privée, dont les compétences sur le sujet sont reconnues. Le projet ne mentionne cependant aucune représentation des Pygmées au conseil. Le Codebabik (Comité de développement des Bagyéli³² de Bipindi-Kribi), l'organisation des Pygmées de la région, créée en 1995, réclame d'y participer. " Est-ce que l'homme pygmée pourra y mettre son pied ? J'avais posé la question, mais je n'ai jamais eu de réponse " s'inquiète Jeanne Nouah, l'une des représentantes de cette organisation³³. Jacques Ngoun, un autre responsable du Codebabik critique aussi la médiation des ONG locales entre bailleurs et Pygmées. Cotco a ainsi attribué une subvention de 22 millions de Fcfa pour la construction d'un internat au SAILD, une ONG de développement local, qui mène un programme en faveur des Pygmées. " On ne voit pas la couleur de l'argent qu'on nous destine, on ne sait pas où ça va, pour quels résultats. Il faut donner aux Pygmées la possibilité de choisir leurs partenaires " conteste Jacques Ngoun. " Si Cotco vient avec de l'argent pour les Pygmées, qu'il nous le donne personnellement, sinon on n'aura rien " renchérit Jeanne Nouah. Alain Froment confirme de son côté cette grande crainte des Pygmées, citoyens de seconde zone, d'être dépossédés de ce qui leur revient.

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Selon lui, certains paysans bantous pourraient chercher à récupérer les compensations qui seront versées à " leurs " Pygmées lors des travaux de pose³⁴. Compensations du reste dont Jeanne Nouah se plaint déjà à propos des travaux préliminaires : " depuis qu'on a fait le tracé, aucun Pygmée n'a jamais été indemnisé, et pourtant, il y a eu des destructions d'arbres quand ils sont passés. Par contre, on a compensé ceux qui avaient des plantations ". En réalité, le problème est surtout celui du pouvoir de contrôle des Pygmées sur des indemnisations à caractère communautaire. Il se posera avec beaucoup plus d'acuité lors de la mise en place du PPA, dans la mesure où un certain nombre d'ONG seront les sous-traitantes des programmes de développement prévus. Pour que ces derniers ne deviennent pas un fonds de commerce pour ONG locales, la seule consultation des populations pygmées ne suffit pas. Il faudra en outre veiller à leur réelle participation aux structures de décision, en particulier le conseil d'administration. Ce qui passe aussi par un appui technique et institutionnel aux organisations dont les populations pygmées se sont dotées, comme le demande le Codebabik. Sur ce point, rien n'est prévu par le PPA, qui risque alors, malgré la volonté de consultation des populations, de se réduire à une démarche " top-down " peu efficace. L'enjeu en effet n'est pas simplement de financer des opérations de développement, mais de permettre aux Bakola de mieux s'organiser pour faire valoir leurs voix et leurs droits. A cet égard, le mérite du PPA est d'être conçu comme un outil qui s'inscrit sur une longue durée. Reste à le perfectionner pour en accroître la portée. Et surtout à dessiner une véritable politique au niveau national en faveur de tous les Pygmées. Contrairement à ce qu'ont écrit de nombreuses ONG, le pipeline ne menace pas en lui-même l'existence des Bakola. Il a surtout permis de mettre en lumière - et de mieux connaître - les problèmes de cette communauté. Il ne faudrait pas en oublier les autres populations pygmées du Cameroun qui souffrent de difficultés analogues, comme par exemple le manque d'accès à la terre.

Notes :

1. Entretien du 17 février 2000
2. Jean-Pierre Petit, directeur général d'Esso Exploration and Production Chad, Inc., entretien du 17 avril 2000.
3. Rapport sur les compensations, Esso Exploration & Production Chad Inc., mai 1999, annexes statistiques.
4. Réponse de M. Jean-Pierre Petit sur ce point (correspondance du 15 mai 2000) : " Nous avons alors décidé d'effectuer le paiement des compensations individuelles pour les terrains identifiés sur la base des raisons suivantes :
 - le démarrage du Projet était prévu en 1999
 - d'un point de vue socio-économique, il était important que les personnes concernées aient été indemnisées avant la date agricole critique de mars, après laquelle elles n'ont plus assez de temps pour préparer la nouvelle saison agricole ;
 - la saison des pluies de mai à octobre limite aussi considérablement la circulation dans la zone et les contacts avec la population ;
 - ce calendrier de paiement ne pénalisait d'aucune façon les personnes affectées puisque nous ne prévoyions pas d'occuper les terrains indemnisés avant le démarrage officiel du Projet conditionné par l'approbation de la Banque mondiale (aucun de ces terrains n'est d'ailleurs occupé, à ce jour, par notre société). Les fermiers pouvaient donc continuer à récupérer les récoltes existantes et, dans le même temps, avaient les moyens (en espèce et en nature) de préparer la saison agricole suivante ;
 - enfin, l'accord du gouvernement pour l'occupation des terrains [...] était conditionné par la soumission aux ministères des attestations de paiement des indemnisations ;
 - ce calendrier répondait également à un souhait des populations concernées, souhait émis par elles durant la période d'identification et réitéré à la fin de la saison des pluies 1998.
5. A noter que selon les conventions passées entre le consortium et l'Etat tchadien, une déclaration d'utilité publique est nécessaire pour les terrains occupés par le pipeline mais non pour les installations de production (dont l'emprise foncière est autrement plus importante).
6. Les directives opérationnelle de la Banque Mondiale précisent pourtant bien la publicité des lois concernant les compensations (Document n° 4.30 § 14b).
7. Entretien du 19 février 2000
8. " Les droits coutumiers des occupants du Domaine public de l'Etat sont reconnus. La perte de l'utilisation de ces terrains donne aux occupants coutumiers le droit à une compensation équitable pour tout investissement qu'ils ont fait sur ces terrains ", PCR, paragraphe 4.2.1.
9. Dans le Project Appraisal Document, annexe 2, page 53, on lit à propos du corridor de l'oléoduc : " A permanent right-of-way of approximately 10 to 15 meters wide will be necessary to permit continued access to segments of the pipeline by authorized vehicles as required for normal operations, maintenance and emergency response. After construction, the right-of way will be available for prior use, including farming or ranching. " Difficile, pourtant, de planter du mil là où un 4x4 de service peut débouler à tout moment.
10. Jean Ngamine, Djerlar Miankeol, Etude sur les mesures de compensation et d'indemnisation, Cilog/Colong, septembre 1999, Cilog : xxxx
11. Entretien du 17 avril 2000.
12. En francs CFA (100 Fcfa = 1 FF). Cultures - Mil : 5 F/m² ; sorgho : 2 F/m² ; arachide : 25 F/m² ; coton : 13,5 F/m² ; arbres - néré, manguier, goyavier, citronnier : 3 000 F ; karité : 5 000 F.
13. Les céréales (mil, sorgho) représentent la base de l'alimentation, en particulier dans les zones rurales. Les arbres fruitiers apportent des éléments indispensables pour équilibrer une ration alimentaire pauvre en vitamines, protéines et micronutriments. Le produit de leur vente est également une source de revenus indispensable.
14. Entretien du 17 avril 2000.
15. La " Déclaration de Bébedja ", texte adopté par les ONG mobilisées sur le dossier pétrole à la suite de leur séminaire organisé en avril 1999 écrit de même : " Suite aux critiques et observations formulées par les participants au séminaire de Donia, le gouvernement tchadien et le consortium ont pris quelques mesures visant à améliorer les conditions générales de la mise en œuvre du projet. Ainsi, en vue de réviser les barèmes des compensations, une étude supplémentaire à laquelle un représentant des ONG a été associé, a permis de revoir à la hausse le barème de

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Paradoxalement, au lieu d'étendre les bases de calcul définies par cette étude pour fixer les barèmes de compensation des autres arbres fruitiers domestiques (goyaviers, citronniers, orangers, papayers, etc.) et des arbres fruitiers sauvages (nérés, karités, tamariniers, etc.) le consortium a décidé unilatéralement, sans consultation, ni des ONG, ni des populations concernées, d'en fixer les taux, sans aucune base de calcul." Voir en annexe 10 le texte complet de la Déclaration de Bébedja.

Commentaire de M. Petit (lettre du 15 mai 2000) : " La question des autres arbres fruitiers n'a été soulevée que beaucoup plus tardivement à la conférence de Bébedja, en avril 1999, à une date où l'étude des manguiers était achevée, où le Plan de Compensation avait déjà été révisé pour tenir compte des modifications intervenues suite aux commentaires reçus, et enfin où les compensations de la phase I [la phase suivante porte sur les installations d'extraction] étaient finies d'être payées. A Bébedja, Esso avait précisé que tous les terrains de brousse (y compris donc la végétation et les arbres qui s'y trouvaient) étaient indemnisés par le biais des compensations communautaires comme il avait toujours été convenu. La possibilité de réétudier si les taux d'indemnisation proposés pour les karités et les nérés situés sur des terrains individuels [...] a été proposée."

16. Cf. note 10

17. Cameroon Oil Transportation Company, chargée de la construction et de l'exploitation de l'oléoduc sur le territoire camerounais, dont le consortium est le principal actionnaire.

18. Entretien du 17 avril 2000.

19. Entretien le 19 février 2000

20. Entretien du 17 avril 2000.

21. Entretien le 3 mars 2000.

22. Analyse du GCA sur le plan de compensation du projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun, GCA, 51 p, mars 1999. Le GCA (Groupe de concertation et d'action) est le rassemblement des ONG camerounaises mobilisées sur le projet pétrolier. Le Dr Djeuda en préside la commission scientifique.

23. Rapport du GCA, p. 37, un palmier raphia abattu à maturité (5 à 7 ans) donne notamment :

- 200 litres de vin vendu à 200 Fcfa le litre dans les centres urbains ;
- une cinquantaine de bambous vendus à 250 Fcfa pièce, utilisés pour la construction de mobilier ;
- de quoi tresser près de 125 mètres de nattes au prix de 200 Fcfa le mètre.

24. Rapport du GCA, p. 49.

25. Environnement-recherche-action, ONG camerounaise membre du GCA.

26. Entretien du 17 avril 2000.

27. Sur ce point, Michel Gallet tient à préciser qu'un temps d'apprentissage a été nécessaire : " Nous étions prêts dès le départ à discuter avec les ONG. La consultation fait partie de nos engagements, notamment à l'égard des directives de la Banque mondiale. Mais il y a 950 ONG au Cameroun, et au départ, il était difficile de savoir qui est qui, qui parle au nom de qui. Lorsque nous avons découvert le GCA, nous étions déjà en contact avec quinze autres organisations, et il est impossible de traiter avec 950 ONG." Par ailleurs, il faut le rappeler, le GCA s'est constitué le 1er novembre 1997.

28. Entretien du 17 avril 2000.

29. Entretien du 24 mai 2000.

30. " C'est une demande que nous avons eue un peu partout, mais j'en ai spécialement discuté avec M. Tsagadigui (le propre... président du Codebabi [cf infra]), qui m'expliquait que le Saïd (Service d'appui aux initiatives locales de développement) leur en prêtait de temps en temps mais que ce n'était pas suffisant, et que leurs champs étaient trop petits. » (correspondance d'A. Froment du 31 mai 2000).

31. Selon un responsable d'Exxon, le capital initial devrait par ailleurs être rétrocédé au bénéficiaire des populations à la fin du projet, mais sans que les modalités en soient précisées.

32. Autre nom des Bakola.

33. Entretien le 6 mars 2000.

34. Entretien du 24 mai 2000.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

VI. Conclusion et recommandations

L'intervention des ONG a concouru à améliorer la qualité du projet d'exploitation et d'exportation du pétrole tchadien sur de nombreux points. Un suivi rigoureux et, surtout, indépendant des intérêts du consortium, sera nécessaire pour veiller à ce que les droits des populations et l'environnement soient effectivement respectés, tant durant la phase de construction que pendant la période d'exploitation ; pour veiller également à ce que l'allocation de la rente serve réellement le développement économique et social.

Cela passe au préalable par un accord entre les organisations de la société civile et le consortium sous l'égide de la Banque mondiale pour ce qui est des indemnisations au Tchad, suivant une procédure analogue à celle qui a été adoptée au Cameroun. Cela implique une information ouverte sur le partage des bénéfices entre les opérateurs privés et les Etats, qui n'a jamais eu lieu. Cela implique également une véritable démocratisation du débat sur la gestion et l'allocation de la rente pétrolière, dans lequel ONG, syndicats, organisations de défense des droits de l'homme auront toute leur place, fondée sur une liberté de l'accès à l'information et la transparence des institutions. Cela implique surtout et avant tout de poser les bases d'une démocratie réelle et solide dans les deux Etats. Les principes fondamentaux et nécessaires à l'établissement de cette démocratie doivent obligatoirement passer par deux axes :

- d'une part, la lutte effective contre la corruption et une transparence complète vis-à-vis des populations du Tchad et du Cameroun,
- d'autre part, la mise en œuvre d'une justice réelle et efficace, qui devra notamment passer par l'établissement des responsabilités pour les crimes commis dans la région de Moundou depuis 1997 et pour lesquels aucune poursuite n'a été engagée.

Ces deux conditions, préalable à l'établissement d'un Etat de droit, auraient du être exigées par la Banque mondiale pour assurer sa participation dans le projet. Là encore, c'est la crédibilité de la Banque mondiale qui est en jeu, en tant qu'institution au service du développement.

D'autres enjeux se profilent au-delà de ces exigences. Exxon et ses partenaires, qui avaient besoin de la Banque mondiale au Tchad, se sont pliés de plus ou moins bonne grâce à ses directives sociales et environnementales. Mais là où l'exploitation du pétrole est plus rentable et aisée, y compris au Soudan ou en Birmanie, nul besoin d'un tel concours. Le projet tchadocamerounais, volontiers présenté comme un modèle, sera par conséquent difficilement répliquable ailleurs. Faut-il se résoudre alors à ne voir les droits fondamentaux - plus ou moins - respectés que là où intervient une institution financière capable d'édicter - plus ou moins efficacement - des conditionnalités aux firmes et aux Etats ? Quant au recours aux prêts de la banque mondiale (et donc, l'argent public) pour rendre les pratiques des multinationales davantage conformes aux normes internationales en matière de droits de l'Homme et d'environnement, on peut s'interroger sur son effectivité, voire sur la pertinence d'une telle méthode, lorsqu'on sait que les entreprises seront les principales bénéficiaires du projet. Le véritable enjeu ne serait-il pas de codifier des normes sociales et environnementales qui s'imposeraient aux multinationales et aux Etats, dans le cadre de l'OMC par exemple ? Et de faire en sorte que le coût de l'application de ces normes soit équitablement réparti entre les Etats, les entreprises et les consommateurs finaux ? Les taux de profit exigés par les investisseurs n'est pas un dogme intangible et une meilleure régulation n'est pas nécessairement une atteinte à la liberté d'entreprendre.

L'intervention de la Banque mondiale visant à garantir au Tchad et au Cameroun les intérêts des populations et la protection de l'environnement doit être saluée, même s'il faut en critiquer les limites. A cet égard, un certain nombre d'attaques venues de quelques ONG, du Nord en particulier, avaient quelque chose d'incompréhensible, surtout si l'on observe la situation dans d'autres pays. Cette intervention participe toutefois d'une logique dangereuse : celle de la mise en retrait de la régulation universelle par le droit au profit d'une régulation - aléatoire - par des acteurs privés. Comme l'écrivait la FIDH à la suite du forum économique mondial de Davos, en janvier dernier, " il est primordial de réaffirmer avec force la primauté

Tchad-Cameroun

Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

absolue du droit international des droits de l'Homme sur tout autre traité international, notamment commercial. Les droits de l'Homme [et pourrait-on ajouter, la protection de l'environnement] ne sont pas "à la carte", selon le bon vouloir des entreprises (ou des gouvernements) et de leur stratégie, mais sont des obligations absolues et indérogables. " L'une des conséquences de cette logique est de masquer l'exercice d'un capitalisme des plus classiques sous les habits neufs de codes de conduite ou de chartes d'entreprises intégrant, à des fins de communication et d'image, quelques préoccupations sociales et environnementales.

Les débats sur le projet tchado-camerounais ne doivent pas occulter enfin d'autres questions, certainement plus cruciales, sur lesquelles Etats et bailleurs de fonds sont régulièrement interpellés et dont on ne peut faire indéfiniment l'économie. En particulier les modalités des politiques de libéralisation et d'ajustement conduites sous l'égide des institutions de Bretton Woods (et leurs conséquences sociales), les orientations et la définition des politiques de développement, la reconversion du service de la dette à des fins sociales, le besoin de démocratie, de transparence et d'un Etat de droit, conditions de tout changement économique et social. Ce n'est pas le pétrole qui répondra à ces points. Beaucoup soulignent que sans l'intervention de la Banque mondiale, le projet aurait été sans doute bien pire (en réalité, il n'aurait sans doute pas vu le jour) : l'argument est faible. Sans réponse à ces questions essentielles, le Tchad risque fort de se retrouver, une fois ses ressources pétrolières épuisées, aussi pauvre qu'il l'est aujourd'hui.

Recommandations

La FIDH émet les recommandations suivantes :

S'agissant de la mise en œuvre du projet au Tchad et au Cameroun :

- l'adoption au Cameroun d'un plan de gestion des revenus tirés de l'oléoduc, défini sur la base d'un large débat public et en concertation avec les ONG locales.
- l'inclusion dans le plan de gestion des revenus au Tchad d'actions concrètes en faveur de la démocratisation des institutions et du fonctionnement de la justice,
- la mise en œuvre d'une discussion publique et l'établissement de procédures claires et démocratiques pour une gestion concertée et transparente de la rente pétrolière au Tchad et au Cameroun,
- dès que possible, l'établissement de programmes précis des projets financés par la rente pétrolière,

publiés avant leur débat suivant les procédures démocratiques.

- la publicité de la convention "amont" entre le consortium et l'Etat tchadien.
- la renégociation des indemnités au Tchad, suivant une méthodologie de calcul commune aux ONG et au consortium, comme cela a été le cas au Cameroun, en y associant une expertise scientifique indépendante.
- l'ouverture d'une enquête d'utilité publique pour l'expropriation des terrains sur lesquels seront implantées les installations de production au Tchad.

S'agissant du suivi du projet :

- un monitoring indépendant du projet durant les phases de construction et d'exploitation, conformément aux recommandations formulées par les ONG locales et internationales, notamment le CILONG au Tchad. Ce monitoring devrait prendre la forme d'un mécanisme international afin de répondre à des critères d'indépendance et de neutralité ; il effectuerait le suivi, le contrôle et l'exécution du projet.

Le dit mécanisme devrait comprendre des experts de diverses compétences et origines, y compris en matière d'environnement et de droits de l'Homme, mais également des experts en matière d'impacts sociaux qui pourront avoir une vue globale du projet.

- la participation effective de représentants de la minorité « pygmée », au sein du conseil d'administration du fonds du PPA.

Parallèlement à la mise en œuvre du projet :

- l'établissement des responsabilités et, le cas échéant, l'engagement de poursuites pour les crimes commis par les forces de l'ordre et l'armée tchadiennes dans la région pétrolière

- la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur la gestion passée et actuelle des revenus pétroliers au Cameroun. L'accès à l'information de cette commission devra être garantie par des conditionnalités strictes de la Banque mondiale et du FMI.
- la surveillance internationale des prochaines élections présidentielles au Tchad et au Cameroun
- la création d'un code de l'investissement pétrolier sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, comportant des normes techniques, environnementales et sociales d'un niveau au moins égal aux directives opérationnelles de la Banque mondiale et négociées avec la participation des organisations non gouvernementales.

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

VII. Bibliographie

Documents de référence

- Exxon, Projet d'exportation tchadien (étude d'impact environnemental et plans de gestion), 19 volumes, octobre 1999 (dernière version, disponible également sur CD-Rom).
- International Bank for Reconstruction and Development, International Finance Corporation (groupe Banque mondiale), Chad-Cameroon : Petroleum Development and Pipeline Project, Project Appraisal Document, Washington, 20 avril 2000, 175 p.
- International Development Association (groupe Banque mondiale), Chad : Petroleum Sector Management Capacity Building Project, Project Appraisal Document, Washington, 20 avril 2000, 100 p.
- International Development Association (groupe Banque mondiale), Cameroon : Petroleum Environment Management Capacity Enhancement Project, Project Appraisal Document, Washington, 20 avril 2000, 60 p.

Analyses critiques

- Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (Tchad), Centre pour l'environnement et le développement (Cameroun), Environmental Defense Fund (Etats-Unis), Projet pétrolier et d'oléoduc au Tchad et au Cameroun : peuples et environnement en danger, septembre 1999, 24 p.
- Agir ici - Survie, Projet pétrolier Tchad-Cameroun : Dés pipés sur le pipe-line (Dossiers noirs de la politique africaine de la France, n°13), L'Harmattan, Paris, 1999, 63 p.
- Agir ici, Les Amis de la Terre, Projet pétrolier Tchad-Cameroun ; Banque mondiale : pompe A'frique des compagnies pétrolières (document de campagne), juillet 1997, 48 p.
- Faculté de droit de Harvard, Human Rights Clinical Program, La gestion des revenus du pétrole au Tchad : carences de la législation et faiblesses des institutions, 13 octobre 1999, 9 p.
- Cilog-Colong-Commission permanente pétrole, Etude sur les mesures de compensation et d'indemnisation, N'Djaména, septembre 1999, 26 p.
- GCA (Groupe de concertation et d'action sur le projet pétrolier), Analyse du GCA sur le plan de compensation du projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun, Yaoundé, août 1999, 102 p. (bilingue).
- GCA, GCA memorandum, Yaoundé, août 1998, 72 p.
- GCA, Inventaire des prix des produits agricoles le long du tracé du pipeline Tchad-Cameroun, Yaoundé, février 2000.
- Dutch Commission for Environmental Impact assessment, Advisory review of the environmental assessment of the Chad export project in Chad and Cameroon, octobre 1999, 19 p.

Situation politique et droits de l'homme

- François-Xavier Verschave, Noir silence, qui arrêtera la Françafrique ? Les Arènes, Paris, 2000, 597 p.
- Agir ici - Survie, Tchad, Niger : Escroqueries à la démocratie (Dossiers noirs de la politique africaine de la France, n°8), L'Harmattan, Paris, 1996, 1998, 110 p.
- FIDH, Tchad, la règle de l'arbitraire, numéro spécial de La Lettre de la FIDH, 27 février 1997
- FIDH, Cameroun : arbitraire, impunité et répression (rapport), mai 1998, 41 p.
- US Department of State, Cameroon Country Report on Human Rights Practices, Washington (annuel)
- US Department of State, Chad Country Report on Human Rights Practices, Washington (annuel)
- Amnesty International, rapports annuels

Pétrole et droits de l'homme

- Marie-Hélène Aubert, Pierre Brana, Roland Blum, Pétrole et éthique : une conciliation possible ? (deux tomes) Rapport de la Commission des affaires étrangères, Assemblée nationale, Paris, 1999.
- Amnesty International, Sudan, The Human Price of Oil (rapport), mai 2000.
- FIDH La Birmanie, Total et les droits de l'Homme : dissection d'un chantier, octobre 1996, 48 p.
- Oilwatch, " Droits des peuples et exploitation pétrolière ", n°14 du bulletin Tegantai, octobre 1999, 42 p.
- Eric Brownstein, Drilling to the end, Rainforest Action Network

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 1 : Cartes

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 2 : Tchad et Cameroun, quelques chiffres

Tchad

Pauvreté et société	Tchad	Afrique Sub-saharienne
Population adulte (en millions)	7,3	628
PNB par habitant (méthode Atlas, en US\$)	230	480
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)	80	40
Population urbaine (% de la population totale)	23	33
Espérance de vie à la naissance (en années)	49	51
Mortalité infantile (pour 1000 naissances)	100	91
Accès à l'eau potable (% de la population)	24	47
Analphabétisme (% de la population âgée de + de 15 ans)	52	42
Total des inscriptions à l'école primaire (% de la population en âge d'aller à l'école)	65	77

Cameroun

Pauvreté et société	Cameroun	Afrique Sub-saharienne
Population adulte (millions)	14,3	628
PNB (méthode Atlas)	610	480
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)	-	-
Population urbaine (% de la population totale)	47	33
Espérance de vie à la naissance (en années)	57	51
Mortalité infantile (pour 1000 naissances)	52	91
Accès à l'eau potable (% de la population)	41	47
Analphabétisme (% de la population âgée de + de 15 ans)	28	42
Total des inscriptions à l'école primaire (% de la population en âge d'aller à l'école)	89	77

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 3 : Données sur le Tchad

Chiffres concernant activités relatives au commerce

	1987	1997	1998
Total des exportations (millions US\$)	109	243	267
- coton	41	115	146
- farine	42	61	64
- industrie	4	-	-
Total des importations (millions US\$)	366	424	454
- nourriture	18	18	19
- combustibles et énergies	38	18	33
- biens de production	90	158	169

Données relatives à la balance des paiements

Balance des paiements (millions de US\$)	1977	1987	1997	1998
Exportation de biens et services	131	180	293	326
Importation de biens et services	246	424	550	582
Balance des ressources	-115	-244	-257	-266
Balance des paiements courants	-131	-151	-216	-219

Dette extérieure

	1977	1987	1997	1998
Total du recouvrement et du débours des créances (millions de US\$)	148	325	842	876
- BIRD	0	0	0	0
- AID	24	61	457	472
Total du service de la dette (millions de US\$)	4	7	35	47
- BIRD	0	0	0	0
- AID	0	1	5	7

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 4 : Données sur le Cameroun

Données concernant les échanges commerciaux

	1977	1987	1997	1998
Total des exportations (millions de US\$)	809	1,729	1,968	1,875
-combustible				
-coca		843	743	592
-industries		291	245	298
		230	291	423
Total des importations (millions de US\$)		1,853	1,347	1,379
- nourriture				
-combustible et énergie		133	156	173
- biens de production		16	136	149
		580	399	403

Données relatives à la balance des paiements

	1977	1987	1997	1998
Exportation de biens et services	851	2,054	2,443	2,343
Importation de biens et services	944	2,538	2,041	2,185
Balance des ressources	-93	-484	402	158
Balance des paiements courants	-257	-611	-120	-218

Données relatives à la dette extérieure

	1977	1987	1997	1998
Total du recouvrement et du débours des créances (millions de US\$)	1,057	4,081	9,293	9,597
- BIRD				
- AID	72	549	410	350
	89	239	609	701
Total du service de la dette (millions de US\$)	68	652	513	659
-BIRD				
-AID	6	70	113	97
	1	3	9	10

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 5 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 6 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 7 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 8 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 9 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 10 :

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

Tchad-Cameroun
Pour qui le pétrole coulera-t-il ?

ANNEXE 11 : Plan pour les «Peuples Autochtones Vulnérables» concernant les pygmées Bakola.

La FIDH représente 105 ligues ou organisations des droits de l'Homme

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non-gouvernementale attachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la Déclaration universelle de 1948. Créée en 1922, elle regroupe 105 affiliées nationales dans le monde entier. À ce jour, la FIDH a mandaté plus d'un millier de missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire, de médiation ou de formation dans une centaine de pays.

64 affiliées

ALGÉRIENNE (LADDH)
ALLEMANDE (ILFM)
ANDORRANE (LADH)
ARGENTINE (LADH)
AUTRICHIENNE (OLFM)
BAHRAÏNE (CDHRB)
BELGE (FLAMANDE LVM
ET FRANCOPHONE LDH)
BÉNINOISE (LBDDH)
BIÉLORUSSE (BLHR)
BISSAU GUINÉENNE (LDH)
BOLIVIENNE (APDHB)
BRÉSILIENNE (MNDH)
BRITANNIQUE (LIBERTY)
BURKINABÉ (MBDHP)
BURUNDAISE (ITEKA)
CAMEROUNAISE (LCDH)
CENTRAFRICAINE (LCDH)
CHILIENNE (CODEPU)
COLOMBIENNE (CCA)
CONGOLAISE-RDC (ASADHO)
CROATE (CCHR)
ÉGYPTE (EOHR)
ESPAGNOLE (LEDH)
FINLANDAISE (FLHR)
FRANÇAISE (LDH)
GRECQUE (LHDH)
GUATEMALTEQUE (CDHG)
GUINÉENNE (OGDH)
HONGROISE (LHEH)
IRANIENNE (LIDH EN EXIL)
IRLANDAISE (ICCL)
ISRAËLIENNE (ACRI)
ITALIENNE (LIDH)
IVOIRIENNE (LIDHO)
KENYANNE (KHRC)
MALIENNE (AMDH)
MALTAISE (AMDH)

MAROCAINE (OMDH)
MAURITANIENNE (AMDH)
MEXICAINE (LIMEDDH)
MOZAMBIQUE (LMDH)
NÉERLANDAISE (LVRM)
NICARAGUAÏENNE (CENIDH)
NIGÉRIENNE (CLO)
NIGÉRIENNE (ANDDH)
PAKISTANAISE (HRP)
PALESTINIENNE (PCHR)
PÉRUVIENNE (APRODEH)
PHILIPPINES (PAHRA)
PORTUGAISE (CIVITAS)
QUÉBÉCOISE (LDL)
ROUMAINE (LADO)
RWANDAISE (CLADHO)
SALVADORIENNE (CDHES)
SÉNÉGALAISE (ONDH)
SOUDANAISE (SHRO)
SUISSE (LDH)
SYRIENNE (CDF)
TCHADIENNE (LTDH)
TOGOLAISE (LTDH)
TUNISIENNE (LTDH)
TURQUE (IHD ANKARA)
VIETNAMIENNE (CVDH EN EXIL)
YOUGOSLAVE (CHR)

et 41 correspondantes

ALGÉRIENNE (LADH)
ARGENTINE (CELS)
ARMÉNIENNE (ACHR)
BOUTHANAISE (PFHRB)
BULGARE (LBDH)
CAMBODGIENNES (ADHOC ET
LICADHO)
CHILIENNE (CCDH)
COLOMBIENNE (CPDH)
CONGOLAISE (OCDH)
CONGOLAISES-RDC (GROUPE
LOTUS et LDH)
DJIBOUTIENNE (ADDL)
ÉCOSSAISE (SCCL)
ESPAGNOLE (APDH)
ÉTHIOPIENNE (EHRC)
IRLANDAISE (NORD) (CAJ)
JORDANIENNE (JSHR)
KOSSOVARDE (CDHR)
LAOTIENNE (MLDH)
LETTONNE (CDH)
LIBANAISES (FDDHDH et ALDH)
LIBÉRIENNE (LWHR)
LITHUANIENNE (LAHR)
MAROCAINE (AMDH)
MAURITANIENNE (LMDH)
MEXICAINE (CMDPDH)
MOLDAVE (LADOM)
PALESTINIENNE (LWESLS)
PÉRUVIENNE (CEDAL)
POLONAISE (LPOPC)
RUSSÉS (CRDH ET CC)
RWANDAISES (LIPRODHOR ET
ADL)
SUD AFRICAINE (HRCSA)
TURQUES (IHD DIYARBAKIR ET HRFT)
YÉMÉNITE (OPHR)
ZIMBABWENNE (ZIMRIGHTS)

ABONNEMENTS

(Francs français et Euro)

La Lettre

France - Europe : 300 FF / 45,73

Membre de Ligue -

Bibliothèque : 250 FF / 38,10

Par avion (hors Europe) : 350 FF / 53,35

Étudiant - Chômeur : 200 FF / 30,48

La Lettre et les rapports de mission

France - Europe : 600 FF / 91,46

Membre de Ligue -

Bibliothèque : 550 FF / 83,84

Par avion (hors Europe) : 700 FF / 106,70

Étudiant - Chômeur : 500 FF / 76,20

Abonnement de soutien : 1000 FF / 152,43

La Lettre

est une publication de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), fondée par Pierre Dupuy.

Elle est envoyée aux abonnés, aux organisations membres de la FIDH, aux organisations internationales aux représentants des Etats et aux médias.

Elle est réalisée avec le soutien du Carrefour Solidarité, de la Fondation de France, de la Fondation Un Monde par Tous et de la Caisse des dépôts et consignations.

17, passage de la Main d'Or - 75011 - Paris - France

CCP Paris : 76 76 Z

Tel : (33-1) 43 55 25 18 / Fax : (33-1) 43 55 18 80

E-mail : fidh@fidh.org/Site Internet : <http://www.fidh.org>

Directeur de la publication : Patrick Baudouin
Rédacteur en Chef : Antoine Bernard
Secrétaire de rédaction : Isabelle Plissonneau
Assistante de publication : Céline Ballereau-Tetu
Ont également collaboré à cette publication : W. Bourdon, C. Choquet, E. Duverger, A. Dalens, K. Rodriguez

Imprimerie de la FIDH

Dépôt légal Juillet 2000

Commission paritaire N° 0904P11341 - ISSN en cours

Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978

(Déclaration N° 330 675)

p r i x : 2 5 F F / 3 , 8 E u r o